VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1706
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Quand la ville prend des airs de ferme









Foire de la Saint-Martin à Auxerre, Ferme Côte-d'Or à la foire gastronomique de Dijon : faire venir la ferme à la ville est toujours apprécié. Cela ouvre des fenêtres sur des univers, par définition, mal connus des citadins. Ces événements offrent aussi des moments – de plus en plus rares – où le monde agricole peut expliquer ce qu'il fait de manière directe, conviviale, et sans être perturbé par les polémiques médiatiques qui fleurissent par ailleurs.

PAGES 6 ET 7



ACTUALITÉ P.05

Électricité // Délestages éventuels : l'agriculture attend des réponses



Photo : L. Jung

PRODUCTIONS P.11

Colza // Quelle stratégie pour lutter contre les larves d'altise ?



Photo : Gabriel Omnès

RURALITÉ P.19

Transmission-reprise // Rendre l'idée de cession plus facile à aborder

fendt.fr
FENDT



MORTE SAISON MAXI

Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

Promodis
Du 14 au 25/11/2022
www.promodis.fr



Groupe Méthivier
Joigny **03 86 91 79 09** - Toucy **03 86 44 01 08**
Tracy **03 86 24 27 06**
www.groupe-methivier.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ASSURANCE RÉCOLTE : L'HEURE DES EXPLICATIONS

.05 DÉLESTAGES ÉLECTRIQUES ÉVENTUELS : L'AGRICULTURE ATTEND DES RÉPONSES

.06 FERME CÔTE-D'OR : AU FOUR, AU MOULIN ET À LA FERME

.07 FOIRE SAINT-MARTIN À AUXERRE : DES HABITUÉS ET DES NOUVEAUTÉS

.08 ENVIRONNEMENT : UN COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE INSTAURÉ

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 CONSEIL RÉGIONAL : L'INSTALLATION, AU CŒUR DES SUJETS DE FOND

.10 CULTURES : VERS UNE ANNÉE 2023 PROPICE À LA BETTERAVE ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 COLZA : QUELLE STRATÉGIE POUR LUTTER CONTRE LES LARVES D'ALTISE ?

.12 DÉMONSTRATION : S'ÉQUIPER POUR SEMER EN DIRECT ET SURSEMER

.13 BETTERAVES : CYRIL COGNIARD, PRÉSIDENT DE LA CGB CHAMPAGNE BOURGOGNE FAIT LE POINT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 169e CONCOURS DE NEVERS : UN ÉLAN RETROUVÉ

.15 OUTILS : REPRODUCTION, TOUT ENVISAGER

.16 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : UN PETIT DÉTOUR PAR SEMUR

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 ÉTUDE TERROIR : ÇA CREUSE !

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.18 CHEVAUX TRAIT AUXOIS : TOMBÉE DANS LA MARMITE

RURALITÉ // SOCIAL

.19 MSA : L'ENVIE DE CONTINUER

.20 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : TROUVER SA VOIE

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXYGÈNE

.31 RACHETER LES PLANTES INVENDUES : LE PARI ÉCORSPONSABLE DE NICOLAS TALLIUN

.32 UN AGRICULTEUR NIVERNAIS AU QUÉBEC : COUSINS, ET POURTANT…



// LE DESSIN

// EN BREF

Certification du carbone agricole
Bruxelles finalise les contours de son futur dispositif

Dans un projet de règlement sur la certification des absorptions de carbone, en phase de finalisation et attendu pour le 30 novembre, la Commission européenne propose les grandes lignes de ce futur dispositif qui doit permettre, à terme, la vente de crédits carbone agricoles. Mais les détails *« hautement techniques »* ne seront réellement connus que dans un second temps, sur la base des travaux d'un groupe de 70 experts sur les absorptions de carbone qui sera mis en place afin d'étoffer la proposition avec une série d'actes secondaires. Le projet de règlement définit l'agriculture bas carbone comme une *« activité d'élimination du carbone liée à la gestion des terres qui entraîne une augmentation du stockage du carbone dans la biomasse vivante, la matière organique morte et les sols en améliorant le captage du carbone et/ou en réduisant la libération de carbone dans l'atmosphère »*. *« Les suppressions de carbone doivent être additionnelles »*, souligne le texte, c'est-à-dire qu'elles devront être une conséquence de l'effet incitatif de la certification. Cette certification devra être menée par des organismes indépendants accrédités par les autorités nationales.

Service de remplacement La généralisation de la prise en charge en cas d'urgence attendra la LOA

Dans la version finale de la seconde partie (dépenses) du projet de loi de finance (PLF) pour 2023 adoptée le 2 novembre en première lecture, le gouvernement n'a pas retenu la proposition de la commission des finances d'une généralisation de la prise en charge des services de remplacement *« en cas d'urgence »* (décès, accidents, hospitalisations…). Comme pour l'ensemble des textes soumis sur les services de remplacement par l'ex-ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, le gouvernement souhaite un examen dans le cadre de la future loi d'orientation et d'avenir de l'agriculture (LOA), en vue de laquelle une consultation doit commencer prochainement. *« Il s'agit d'un élément d'évolution des conditions d'exercice de la profession, et par conséquent d'attractivité »*, indique l'équipe de Marc Fesneau à Agra presse. Actuellement, les interventions dans des exploitations non-adhérentes aux services de remplacement peuvent être *« sources d'insécurité juridique et financière pour les services de remplacement »*, estime le député LREM de la Manche, auteur d'un récent rapport sur ce sujet publié dans le cadre du PLF 2023. L'élu s'appuie notamment sur une expérimentation mise en place par la préfecture de l'Orne avec la MSA et les services de remplacement. Citant le réseau Service de remplacement France (SRF), il estime le coût de la mesure à 735 000 euros par an pour l'État, pour 300 personnes concernées.

Agrivoltaïsme Les sénateurs proposent encore davantage de contrôle des installations

Le Sénat a adopté, le 4 novembre en première lecture, le projet de loi (PJL) d'accélération des énergies renouvelables, qui intègre la proposition de loi (PPL) « en faveur du développement raisonné de l'agrivoltaïsme », y ajoutant un amendement pour davantage de contrôle des installations. Contre l'avis du rapporteur et du gouvernement, les sénateurs ont voté en faveur d'*« un suivi et un contrôle réel des installations agrivoltaïques »*. *« Dans un souci toujours de préservation de l'activité agricole, ils ne voudraient pas qu'une fois autorisée, une installation agrivoltaïque ne fasse plus jamais l'objet de contrôle, ce qui ouvrirait la voie à des dérives certaines »*, explique l'objet de l'amendement. Les sénateurs ont adopté un autre amendement, avec l'avis favorable du gouvernement (défavorable du rapporteur), visant à *« s'assurer que des bâtiments inutiles voire nuisibles à l'activité agricole ne seront pas construits uniquement pour supporter des panneaux photovoltaïques, et donc d'éviter les nombreux projets « alibis » notamment sous serre »*. Le PJL d'accélération des énergies renouvelables doit être examiné le 5 décembre par l'Assemblée nationale.

// RENDEZ-VOUS

Innovation Agronov organise une journée Sol et Biosolution



Le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov organise, le jeudi 17 novembre, dans ses locaux situés près de la Maison de l'Agriculture, à Bretenière, au sud de Dijon une journée *«Sol et Biosolution»*. L'objectif est de faire un tour d'horizon des connaissances actuelles sur le sujet, grâce à des rencontres et des échanges avec les professionnels du milieu agricole. Il s'agit aussi d'élargir le panorama des solutions existantes. Au programme : des interventions de l'International biocontrol manufacturers association (IBMA), d'Inrae, d'Afaïa, de Vinipole Sud Bourgogne, de Terres Inovia, d'Alliance BFC et de Bio Bourgogne. La journée s'adresse aux conseillères, conseillers, techniciennes et techniciens pour découvrir les nouveautés et pouvoir fournir plus d'éléments aux agriculteurs et viticulteurs. Elle vise aussi la participation des agricultrices et agriculteurs qui pourront poser des questions sur l'intégration à ces méthodes de productions et découvrir les innovations. Les entreprises innovantes sont aussi les bienvenues afin d'échanger avec les acteurs de terrain sur leurs besoins.

Lien d'inscription : https://www.billetweb.fr/journee-sol-et-biosolutions - Renseignements : alexis.bruhat@agronov.com et 06 78 84 53 57.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// FORUM CÉRÉALIER BFC

L'AGPB et Dijon Céréales donnent rendez-vous aux céréaliers

Mobilisée au quotidien sur tous les territoires pour accompagner et défendre la compétitivité des exploitations céréalières, l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales à paille (AGPB) s'associe avec la FRSEA BFC et Dijon Céréales pour proposer une journée d'échanges et d'information autour des enjeux auxquels sont confrontés les producteurs de céréales.



Réussir SA

La situation internationale et les remous qu'elle entraîne sur les marchés céréaliers mondiaux sera l'un des nombreux aspects abordés lors de cette matinée. (Crédit)

Le Forum céréalier régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) va se tenir dans les locaux de Dijon Céréales, à Longvic, près de Dijon mardi 15 novembre, de 9 h 30 à 13 heures. Philippe Dubief, agriculteur céréalier à Losne, en Côte-d'Or et vice-président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales à paille (AGPB), fait le point sur ce grand rendez-vous. *« C'est à l'invitation d'Eric Thirouin, président de l'AGPB, et de Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, que nous devons l'organisation de ce Forum céréalier conçu en étroite collaboration avec Dijon Céréales et son président Didier Lenoir qui nous accueillent dans leurs locaux »* précise-t-il. Ce rendez-vous totalement dédié aux enjeux des producteurs de céréales de BFC, propose une approche en deux temps pour partager avec les agriculteurs un maximum d'information et d'échanges.

Des sujets au cœur d'un engagement

Ce sera tout d'abord l'occasion d'aborder les sujets d'actualité pour lesquels l'AGPB s'engage au quotidien : PAC, PSN, accès aux écorégimes, gestion des risques et réforme de l'assurance récolte, zones intermédiaires et, bien évidemment la problématique cruciale de l'accès aux engrais à court terme. *« L'ensemble de ces sujets est au cœur de l'engagement des agriculteurs et administrateurs de l'AGPB. Si certaines problématiques restent perfectibles ou en attente de réponses, nous avons obtenu cette année des avancées très significatives et concrètes auprès des parties prenantes de ces dossiers »* souligne Philippe Dubief, qui rappelle le sens de la mobilisation de l'AGPB : *« accompagner tous les producteurs de céréales à paille et œuvrer pour la compétitivité de toutes les exploitations céréalières du territoire »*.

Explications, pédagogie, prospective

Pour témoigner de cet engagement, Eric Thirouin, Philippe Heusèle (secrétaire générale de l'AGPB) et Cédric Benoît (secrétaire général adjoint de l'AGPB), tous producteurs céréaliers, partageront explications et pédagogie avec l'ensemble des participants. Car ce moment privilégié est avant tout l'occasion d'échanger et d'écouter pour aborder les problématiques et enjeux spécifiques de la région BFC. C'est dans la même dynamique que la seconde séquence de cette matinée proposera une table ronde plus prospective afin d'approfondir la question de l'évolution des exploitations de grandes cultures au sein de la région BFC. *« Nous aurons l'honneur d'accueillir des intervenants experts dans leurs domaines respectifs pour construire des pistes de réflexion propres à notre région »* complète Philippe Dubief. Pour ces échanges, animés par Philippe Dubief, le Forum céréalier accueillera :

- Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales
- Mathilde Schryve, responsable des études économiques et en charge de la prospective au sein de CerFrance (Fermoscopie)
- Martin Lechenet, responsable data chez Dijon Céréales
- Tristan Lamy, directeur marché, entreprises, agriculture, banque privée et transition au sein du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
- Éric Thirouin, président de l'AGPB

Tous les agriculteurs de la filière céréalière de BFC sont chaleureusement conviés à participer, s'exprimer et rencontrer les élus AGPB de la région BFC :

- Pour la Côte-d'Or : Philippe Dubief, Didier Lenoir, Jacques de Loisy
- Pour l'Yonne : Nicolas Degryse, Franck Puillot
- Pour le Jura : Patrick Enery
- Pour la Saône-et-Loire : Philippe Couzon
- Pour la Nièvre : Jean-Pierre Condamine

En conclusion, Philippe Dubief adresse *« un grand merci à tous les agriculteurs et administrateurs AGPB de notre région qui se sont impliqués dans l'organisation de cet événement, nous avons hâte de partager ensemble ce grand rendez-vous »*.

Berty Robert

Forum céréalier régional : mardi 15 novembre à partir de 9 h 30 dans les locaux de Dijon Céréales, 4, boulevard de Beauregard à Longvic.

Stabilisation des prix alimentaires mondiaux en octobre

Après six mois de baisse consécutive, les prix mondiaux des denrées alimentaires se sont stabilisés au mois d'octobre, selon l'indice mensuel publié le 4 novembre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La hausse des prix des céréales (+3 % par rapport à septembre) ayant contrebalancé les baisses enregistrées pour les prix des huiles végétales, des produits laitiers, de la viande et du sucre, précise-t-elle. Concernant plus spécifiquement les prix mondiaux du blé, ils ont affiché une hausse de 3,2 %, principalement du fait des incertitudes qui perdurent au sujet de l'accord d'Istanbul relatif à l'exportation de céréales ukrainiennes en mer Noire. En revanche, les prix des huiles végétales ont diminué de 1,6 % en raison du recul des prix mondiaux des huiles de palme, de soja et de colza, qui a plus que compensé la hausse des cours de l'huile de tournesol. Quant aux prix internationaux des produits laitiers, de la viande et du sucre, ils poursuivent leur tendance baissière en se contractant respectivement de 1,7 %, de 1,4 % et de 0,6 % au cours du mois d'octobre. Concernant la production mondiale de céréales en 2022, elle devrait baisser de 1,8 % (soit 50,8 Mt) en glissement annuel pour atteindre au total 2 764 Mt, estime la FAO.



Gabriel Omnès

Le Forum céréalier régional BFC permet de mettre en perspectives les données des cultures céréalières de Bourgogne-Franche-Comté dans le contexte national et même international.

Agriculteurs

Le Crédit Mutuel soutient les exploitants qui s'engagent dans la transition agro-écologique.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.



Crédit Mutuel

// PRÉVENTION

21 Assurance récolte : l'heure des explications

En Côte-d'Or, Groupama Grand Est a lancé son cycle de réunions d'information consacrées à la réforme de l'assurance multirisques climatiques. L'approche de l'assurance récolte s'en trouve considérablement modifiée.

Six réunions : il faut bien ça pour expliquer les subtilités liées à la réforme de l'assurance multirisques climatiques (MRC) qui va entrer en vigueur en 2023. Pour Groupama, acteur historique des assurances liées au monde agricole, il importait d'aller au-devant des agriculteurs et viticulteurs de Côte-d'Or en suivant un programme de réunions dont la première s'est tenue à Créancey, le 7 novembre. D'autres sont encore prévues dans les jours prochains. La réunion de Créancey revêtait un caractère particulier, dans la mesure où elle s'adressait plutôt à un public d'éleveurs, peu couvert face au risque climatique. La réforme qui arrive est bâtie pour inciter au maximum les agriculteurs à s'assurer, le changement climatique rendant le système des calamités tel qu'on le connaissait jusqu'alors, impossible à perpétuer économiquement, pour les finances de l'État comme pour le modèle économique des compagnies d'assurances.

Complémentarité État-assurances

Le nouveau dispositif MRC consacre une véritable articulation entre le système d'assurances privées et les possibilités d'indemnisation de l'État, dans une complémentarité qu'on espère pérenne. Les objectifs sont ambitieux puisque, rien que pour le domaine de l'élevage, le but est de faire passer la proportion d'agriculteurs couverts par l'assurance prairies de 1 % aujourd'hui, à 30 % à brève échéance. En grandes cultures, le but est de doubler le nombre d'assurés, de 30 à 60 %. L'État a décidé d'allouer 680 millions d'euros sur cette réforme pour 2023, à destination du Fonds de solidarité national (FSN), remplaçant les calamités agricoles. Une somme en partie abondée par une taxe sur tous les contrats d'assurance qui va passer de 5,5 % à 11 %. Un premier bilan entre le gouvernement et les acteurs de l'assurance est prévu à la fin de l'année 2023, afin de juger de la viabilité économique de la réforme, à long terme. *« Tout ce que vous aviez en tête par rapport aux calamités,* expliquait Gérald Grignet, responsable développement Côte-d'Or à Groupama Grand Est, lors de la réunion du 7 novembre, *il faut l'oublier. Tout est remis en cause avec la réforme. L'idée, c'est d'élargir la base de cotisants pour que les prix des cotisations reste modérés »*. Dans la salle polyvalente de Créancey, un tiers de la trentaine de personnes présentes est titulaire d'un contrat MRC et plusieurs ont déjà déclenché les calamités agricoles. Le futur système doit être compris par les agriculteurs comme un élément de la gestion de leur exploitation. Les intervenants de Groupama sont revenus sur la structure à trois étages du futur dispositif : la franchise, l'intervention des assurances, et l'intervention de l'État.

L'interlocuteur agréé, au centre de la gestion des dossiers de sinistre

Les contrats MRC seront subventionnés à hauteur de 70 % du montant de leur cotisation, *« contre 65 % auparavant »* insistait Gérald Grignet, avant d'ajouter : *« L'État instaure un principe d'Interlocuteur agréé (IA) qui devra être choisi par l'agriculteur pour la gestion du dossier sinistre, via une plateforme, au plus tard le 31 mars 2023. Les assurés devraient y gagner en rapidité de remboursement »*. À ce jour, des choses restent à affiner. C'est le cas, notamment pour les prairies, de la base de l'indice de calcul du rendement de l'herbe. Le satellite Airbus, mesurera le rendement en herbe entre février et novembre. L'outil sera capable de mesurer parcelle par parcelle, sans doute avec une marge d'erreur mais qui s'annonce en forte diminution par rapport à ce qui existait jusqu'à présent. Le FSN mis en place par l'État apportera une meilleure lisibilité :

- la culture n'aura pas besoin d'être située dans une commune déclarée sinistrée par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) et le seuil d'intervention sera commun pour toutes les cultures d'une même filière
- l'indemnisation sera meilleure : 31,5 % pour un non-assuré en cas de perte totale et jusqu'à 80 % pour un assuré avec une franchise à 20 %
- l'évaluation des pertes via l'indice de pousse de l'herbe permettra de réaliser les évaluations et les indemnisations plus rapidement.

Pour les filières grandes cultures, le niveau d'intervention de l'État passe de 30 à 50 % de pertes pour les non-assurés. Pour les assurés, le contrat socle passe de 30 à 20 % avec le subventionnement. *« Pour les éleveurs,* concluaient les intervenants de la réunion de Créancey, *il y aura nécessité de trouver le bon réglage entre besoin en alimentation de l'exploitation et coût du contrat d'assurance. On est sur un véritable outil stratégique de pilotage de l'entreprise. Pour les non-assurés, l'État n'interviendra pas avant 30 % de pertes alors que pour les assurés, ce niveau d'intervention pourra être réduit à 20 % de franchise »*. Être incitative : c'est le maître-mot de cette réforme.



La réunion organisée le 7 novembre à Créancey ouvrait un cycle de six rendez-vous en Côte-d'Or organisés par Groupama Grand Est et destinés à éclairer les agriculteurs et les viticulteurs sur la réforme de l'assurance Multirisques climatiques.

Berty Robert

// FDSEA 58

58 Abreuvement des animaux et accès à l'eau

La FDSEA 58 convie les exploitants agricoles à sa traditionnelle « Soirée élevage » , le 17 novembre à 18 heures au foyer rural de Rouy.



La traditionnelle « Soirée élevage » de la FDSEA 58 aura pour thème l'eau et l'abreuvement des animaux.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse historique qui, au-delà d'engendrer des pertes sur les récoltes, a aussi entraîné un assèchement de certains cours d'eau et sources. Cette situation a donc forcé de nombreux éleveurs à approvisionner les abreuvoirs des prés avec de l'eau issue du réseau d'eau potable des communes ; une astreinte fastidieuse et coûteuse.

Dans ce contexte, il paraît important à la FDSEA 58 de pouvoir permettre aux éleveurs de trouver d'autres accès à l'eau, que ce soit par la création de forage ou de plan d'eau pour permettre l'abreuvement de leurs animaux. Ainsi, la section bovine de la FDSEA 58 organise une « Soirée élevage » le 17 novembre, au foyer rural de Rouy à partir de 18 heures, sur ce thème. Différents intervenants sont conviés : Matthieu Dourthe, chef du service eau, forêt et biodiversité de la Direction départementale des territoires qui interviendra sur l'aspect réglementaire préalable à toute création d'ouvrage de prélèvements d'eau. Thierry Ferrand, pédologue à la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), s'attachera à présenter les zones humides (définition, réglementation, conséquences pour la mise en œuvre de certains projets agricoles). Il évoquera également la Charte régionale des Zones humides qui sert de base aussi aux relations avec l'administration pour mener à bien ce type de projet. Enfin, Perrine Raverat, conseillère élevage bovin – bâtiments à la CA 58 interviendra sur les adaptations possibles en matière d'abreuvement des animaux. Renseignement : 03 86 93 40 92.

FDSEA 58

// ÉLECTRICITÉ

58 Délestages éventuels : l'agriculture attend des réponses

Suite à l'annonce par la préfecture que d'éventuels délestages électriques pourraient avoir lieu cet hiver, les exploitants agricoles s'interrogent.

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre le 23 septembre dernier, Cyril Forest, vice-président de la FDSEA 58, a interpellé le Préfet sur les potentiels délestages électriques qui peuvent avoir lieu, cet hiver, rappelant les conséquences sur l'agriculture et l'agroalimentaire.

La réponse de la Préfecture a indiqué qu'il revenait à chacun de s'équiper de dispositifs de secours pour remédier à ces coupures (voir TDB n° 1701). Suite à cela, les exploitants, notamment diversifiés en production fromagère, réagissent et s'étonnent que l'administration puisse sans même alerter les principaux intéressés, décider de sacrifier le revenu des fermes d'une part et la garantie sanitaire des produits mis sur le marché d'autre part. Le point sur la situation avec deux d'entre eux.

Une communication inexistante

« Il est inadmissible que nous ne soyons pas prévenus de cette situation par les Pouvoirs publics, de même que personne ne nous explique le découpage des secteurs ou encore le temps d'arrêt de la fourniture électrique, afin éventuellement de nous préparer. Certes, il est normal que les hôpitaux et les autres centres de santé ne soient pas impactés par ces délestages. Mais dans la notion de priorisation et d'essentialité au fonctionnement de la société, il me semble que trois fois par jour, chaque français se met à table, et autant que faire se peut, il est préférable que ce qui est mis dans son assiette soit sanitairement irréprochable. En fabrication fromagère lactique, nous ne pouvons sécuriser les conditions sanitaires de production sans maintien à des températures constantes 24 heures/24 de nos transformations. Sans parler des conséquences économiques, puisque des cassures dans le chauffage de nos salles de fabrication, ne permettent plus de faire cailler le lait dans de bonnes conditions technologiques. En clair, nos perspectives c'est de traire quand il y aura du jus, pour mettre le caillé à l'égout vingt-quatre heures plus tard. Dépenser puis jeter… Mais qui va payer ? » insiste Stéphane Lafranchise (La Chèvre'rit d'Amandine à Garchy). Jean-François Vavon (La chèvrerie des Brosses à Donzy) rebondit : *« nous n'avons eu aucun écho de la part de l'administration. Je trouve cela grave car il y a quand même des risques sanitaires à prendre en compte en cas de coupure de courant, que ce soit pour nos animaux ou notre production »*.

Sanitaire

Jean-François Vavon pointe : *« Sans électricité, les animaux en pâtiront, déjà pour la traite… car nous sommes obligés de les traire deux fois par jour… Sans matériel électrique, nous allons devoir faire cela à la main ? De plus, chez moi les allaiteurs sont automatiques, même question ici : devrons-nous les nourrir à la main ? En cas de césarienne, devrons-nous éclairer le vétérinaire aux phares de nos voitures ? Ces situations sont impensables, que ce soit pour nos animaux ou pour les professionnels qui travaillent avec nous »*. Stéphane Lafranchise ajoute : *« il faut avoir conscience que la lactation d'une chèvre se dégrade pour toute une campagne si elle est perturbée en début de cycle. Si l'on doit traire pour jeter du lait à l'égout dès cet hiver, on pourrait être tenté de limiter les apports alimentaires sur le début de lactation. Mais avec ça, c'est notre revenu de l'année qui est d'ores et déjà plié… Vous ne regagnez pas du volume de lait quand vous le décidez. C'est impossible de revenir en arrière ; tout le travail pour produire du lait en quantité et de qualité est donc annihilé. Cela me fait penser à un Préfet aveyronnais qui, au sortir de la guerre, face au manque de farine, avait demandé aux paysans d'avancer la moisson… C'était très con. En matière de production laitière c'est un peu pareil. Le pic de lactation est atteint 40 à 45 jours après la mise bas et le reste de l'année vous entretenez vos animaux pour garantir un niveau de production permettant de garantir votre revenu. Mais en aucun cas, on ne peut jouer au yoyo avec les chèvres pour s'adapter à un contexte de rupture d'approvisionnement électrique »*.

Il poursuit : *« La maîtrise de la température est aussi indispensable pour que l'acidité Dornic se fasse correctement »*. La production de Stéphane et d'Amandine Lafranchise requiert 24 heures pour que le taux d'acidité Dornic soit atteint, et 36 heures pour celle de Jean-François Vavon. Si cette température n'est pas assurée, les conséquences sont multiples : *« la consistance ne sera pas là pour faire des fromages, donc, il faudra jeter le lait »*. Outre cela, les produits en phase d'affinage seront également impactés : *« l'humidité ne sera plus maîtrisée, et donc on pourra observer le pourrissement des fromages entreposés dans les frigos, soit tous les stocks. Sans électricité et sans maîtrise du froid il n'est pas possible de fromager »* détaille Jean-François Vavon, avant de préciser : *« Avec 400 l de lait par jour et 800 fromages/jour à 1,80 euro, je vous laisse imaginer la perte financière »*.

Questionnement

L'inquiétude est donc palpable chez Jean-François Vavon. *« Je suis assuré en cas de problème électrique, mais pas en cas de coupure d'approvisionnement. De ce fait, qui prend en charge financièrement les pertes ou les conséquences - sanitaires notamment - que ces délestages peuvent engendrer ? De plus, qui finance ces groupes électrogènes ? Encore une dépense imprévue et conséquente pour nos entreprises que certaines ne peuvent d'ailleurs pas financer »*. Stéphane Lafranchise martèle : *« il est incroyable que l'on puisse imposer aux producteurs de financer un moyen de secours quand rien n'est fait pour les tenir informés de la situation ; nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone ! Après le covid et les augmentations en tous genres, nous pensions enfin voir le bout du tunnel, mais là on nous en remet une couche… On en a ras le bol ! On nous a demandé de participer à l'effort collectif, ce qui est normal. Et certaines tâches peuvent être organisées autour des potentiels créneaux horaires de coupure. Mais de là à sacrifier du lait et notre revenu pour limiter la grogne sociale, il ne faut pas exagérer. On a un peu de mal à comprendre la logique qui consiste à sacrifier les entreprises au bénéfice des particuliers. Si le chauffage est coupé deux heures chez un particulier au boulot, l'inertie fera qu'il fera encore bon chez lui lorsqu'il sera de retour en soirée. Le contenu de son congélateur ne sera pas perdu non plus. Par contre, si l'on saborde les entreprises qui embauchent, ceux que l'on veut préserver pour éviter qu'ils descendent dans la rue, à court terme seront au chômage, et dans la rue ils y seront ! L'État doit prendre ses responsabilités en la matière. Ce n'est pas dans les entreprises qu'il faut couper l'électricité mais chez les particuliers et laisser le tissu de TPE qui maille le territoire continuer à faire vivre leurs salariés et leurs familles. Ce manque de considération aura au final des impacts sur tout le département qui est constitué en majorité de TPE. On veut quoi au juste ? Des entreprises qui ferment et des chômeurs en plus ou un territoire dans lequel peut vivre tout un chacun ? Nous attendons des réponses »*.



Jean-François Vavon : *« On nous parle de bien être animal, ce que nous prenons en compte depuis longtemps, mais l'administration ne s'interroge pas sur les conséquences d'une coupure de courant sur nos cheptels… »*.

Chloé Monget

// JEUNES AGRICULTEURS

89 La finale départementale de jugement de bétail, c'est le 12 novembre

La qualification cantonale de Saint-Sauveur pour le concours du jugement de bétail organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne a lieu le samedi 12 novembre au matin. La finale départementale a lieu, quant à elle, l'après-midi.

C'est chez Aurélien Robert, à Bussières, qu'a eu lieu la qualification cantonale du concours de jugement de bétail du canton d'Avallon, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne. L'objectif de ce concours est de noter les capacités des jeunes à évaluer les qualités morphologiques de vaches de races Charolaise et Prim'Holstein.

Dans la catégorie Charolaise, Nathan Coudret s'est qualifié pour la finale départementale. Tandis que Lucas Baron s'est quant à lui qualifié pour la finale départementale dans la catégorie Prim'Holstein.

Dernière étape avant Paris

Une finale qui se tiendra le samedi 12 novembre après-midi, à Treigny. Les vainqueurs des qualifications cantonales d'Avallon et de Saint-Sauveur bataillent pour avoir le privilège de participer au concours général agricole qui a lieu du 25 février au 5 mars 2023, lors du Salon international de l'agriculture, à Paris.

Avant cela, toujours le samedi 12 novembre à Treigny, a lieu l'autre qualification cantonale (celui de Saint-Sauveur), chez Maxime Thomas à Treigny, dès 10 heures. Tous les jeunes de 16 à 25 ans de l'Yonne et des départements limitrophes (jeunes en formation, agriculteurs, aides familiaux ou salariés) peuvent participer.

Christopher Levé



Photo JA 89

La qualification cantonale de l'Avallonnais pour le concours du jugement de bétail organisé par les JA 89 a eu lieu le 29 octobre à Bussières.

// FERME CÔTE-D'OR

21

Au four, au moulin et à la ferme

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisaient la Ferme Côte-d'Or du 5 au 8 novembre. Rencontre avec plusieurs « *pièces maîtresses* » de l'évènement.



Samuel Drouot et Christelle Potier.



Laurette Millot, Jean-Paul Fretel, Claude Monin et Jean-François Dessolin.



Aimé Raulain.

Elle fêtait sa 14e édition et a encore fait des heureux, surtout chez les jeunes générations venues à la découverte de l'agriculture et de ses productions. Le bilan de la Ferme Côte-d'Or est une nouvelle fois positif. Ce succès, cet événement organisé par le Département et la Chambre d'agriculture le doit notamment à l'implication de plusieurs personnes *« clé »*. La liste qui suit n'est bien sûr pas exhaustive.

Action, réaction

Trois jours de travail ont été nécessaires à Christelle Potier et Samuel Drouot pour installer la partie *« ring »*. L'habitante de Savigny-sous-Mâlain et l'ancien agriculteur de Frénois ont apporté et disposé la litière, le fourrage, la palissade de sécurité, le tout en assurant la décoration. Les deux compères sont ensuite restés pour assurer l'intendance et intervenir en cas de *« pépin »*, comme ce fut le cas dimanche lors d'une panne de chauffage. Le démontage des infrastructures a suivi, avec deux nouveaux jours de travail.

Précieuse astreinte

Ils sont là pour s'occuper des bêtes, notamment en dehors des horaires d'ouverture, y compris la nuit ! Laurette Millot, Jean-Paul Fretel, Claude Monin et Jean-François Dessolin, sans oublier Sylvain Aubry et Fanny Roche (absents sur la photo), ont pris soin des animaux. Sept vaches ont été traites chaque jour, entre 300 et 400 litres de lait ont été récoltés et offerts en partie aux visiteurs. Le curage des allées et le lavage des animaux faisaient aussi partie de leurs missions, dans une atmosphère très conviviale.

C'est tout bon, cheffes !

Angéline Joly et Francine Schwick, responsables communication à la Chambre d'agriculture et au Conseil départemental, étaient *« aux commandes »* de cette nouvelle édition avec, à leur charge : le recrutement préalable des exposants, le planning des animations, l'accueil de 1 500 scolaires et plein d'autres aspects organisationnels. Leur collaboration illustre le partenariat et le travail collectif entre la Chambre d'agriculture et le Département.

Parmi les plus fidèles

Les ateliers sont animés par des producteurs mais aussi des techniciens d'OPA. Anne-Laure Galimard, conseillère en productions légumières à la Chambre d'agriculture, a pratiquement toutes les éditions de la Ferme Côte-d'Or à son actif : *« Il est toujours positif de communiquer sur le métier, en compagnie des maraîchers du secteur. Nous démystifions certains sujets comme celui des OGM, par exemple. Beaucoup de personnes considèrent les hybrides comme des OGM mais il s'agit seulement de sélections végétales »*.

Dix ans, déjà

Aimé Raulain, éleveur de lapins à Savoisy, répond à chaque fois présent, depuis que l'aviculture est conviée à cet événement : *« Cela fait maintenant 10 ans que nous prenons plaisir à venir ici, pour partager notre passion et éventuellement la transmettre ! Pour ma part, j'élève des lapins depuis très longtemps, 51 ans pour être précis, le Fauve de Bourgogne est ma race favorite. Le public est toujours très intéressé »*.

Impressionnant

Isabelle Fourney propose chaque année des démonstrations de chiens de troupeau. Très impliquée dans cette activité, cette habitante de Renève montre au grand public les services qui peuvent être rendus par un chien : *« il représente une aide considérable sur une exploitation. Ce n'est pas un hasard si la Chambre d'agriculture et le syndicat d'élevage ovin organisent des formations chaque année dans ce domaine »*.

Le petit nouveau

Le succès de la Ferme tient aussi au renouvellement des bénévoles. La première participation de Gabriel Papillon, éleveur ovin de 26 ans domicilié à Santosse, illustre ce *« second souffle »* essentiel pour l'avenir de l'évènement : *« le syndicat d'élevage ovin recherchait des participants et je me suis proposé. Pour moi, la Ferme Côte-d'Or est une belle occasion de montrer notre savoir-faire mais aussi notre amour pour nos animaux, il ne faut pas s'en priver »*.

AG



Angéline Joly et Francine Schwick.



Gabriel Papillon.



Anne-Laure Galimard.



Isabelle Fourney et Tom, son border.



Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr

V·MAT Construction

Dallage
Béton,
Massif &
Fondation

Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références

contact@vmat-dallage-chape.fr

// FOIRE SAINT-MARTIN

Des habitués et des nouveautés

Le dimanche 6 novembre a eu lieu la foire Saint-Martin d'Auxerre. Comme chaque année depuis plus de 50 ans, l'espace agricole, organisé par la FDSEA et les Jeunes agriculteurs, a pris possession des esplanades de la place de l'Arquebuse.

L'odeur du bon pain frais, de crêpes, de gaufres, de fromages de chèvre… Des animaux par ci, par là. Aucun doute, on était bien sur l'espace agricole de la foire Saint-Martin d'Auxerre ce dimanche 6 novembre.

Une quinzaine de producteurs, dont certains du réseau Bienvenue à la ferme, étaient présents toute la journée pour proposer leurs produits aux visiteurs venus une nouvelle fois en nombre.

L'espace agricole, mis en place par la FDSEA et les Jeunes agriculteurs depuis plus de 50 ans, est toujours l'occasion de mettre les producteurs locaux et leurs produits en avant. Et il faut dire que dans l'Yonne (sans être chauvin), des bons produits, ce n'est pas ça qui manque : les escargots de Dominique Rouyer, les glaces et sorbets de Coralie et Sébastien Fouquet, les fromages de chèvre de Gérard Breton et de Benjamin Rigollet, le vin de Francis Gherardi, le soumaintrain de Christine Fernandez, le pain de Philippe Lepage ou encore les légumes d'Anaïs Sanjuan, et tellement d'autres encore. De quoi remplir son panier, son frigo et son estomac.



Plusieurs milliers de visiteurs se sont rendus sur l'espace agricole de la foire Saint-Martin.



La FDSEA et les JA ont présenté chaque stand aux élus du département présents.



Sur le stand de 110 Bourgogne, il était possible de fabriquer sa propre moutarde.

Des dégustations proposées

Parmi les animations, les tracteurs à pédales des JA étaient là. Sur le stand de la FDSEA, des dégustations de filet de rumsteck de Pierre-Olivier et Arnaud Guyard, ainsi que de barbe à papa à base de sucre produit par les betteraviers sucriers de l'Yonne étaient proposées.

Et sur le stand de 110 Bourgogne, l'animation de cette année était de proposer aux visiteurs de fabriquer eux-mêmes leur moutarde. Partenaire de la filière « Moutarde de Bourgogne » depuis plus de 20 ans, 110 Bourgogne a mis en place en 2022 près de 2 000 ha de moutarde dans le département icaunais. Une animation originale qui a plu au grand public.

Christopher Levé

// EN VOIR +

Plus de photos sur notre site internet. Accès direct en scannant le QR Code ci-dessous

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTES AU 1ER JANVIER 2023



Groupama, leader du monde agricole et viticole vous convie à ses réunions d'information afin de vous éclairer sur la réforme qui entre en vigueur **le 1er janvier 2023.**

Groupama, assureur de proximité, vous invite à aborder les thèmes suivants :

- **La disparition du régime des « calamités agricoles » au profit du nouveau Fonds de Solidarité Nationale (FSN) qui impacte toutes les filières, notamment les éleveurs.**
- **L'intérêt de souscrire une assurance multirisque climatique subventionnée à 70 % pour mieux protéger votre exploitation.**
- **Le rôle de l'Interlocuteur Agréé pour gérer vos sinistres climatiques avec les Pouvoirs Publics.**

DES RÉUNIONS DÉDIÉES À L'ENSEMBLE DU MONDE AGRICOLE

le 14/11/2022 à 9 h 45 : salle CAVB 132, route de Dijon à **Beaune** ■ **le 14/11/2022 à 14 h 00 : salle des fêtes,** Place de la Mairie à **Trouhans**

le 15/11/2022 à 9 h 45 : salle des fêtes, 9 route de Lux à **Til-Châtel**

Les échanges seront suivis d'un moment de convivialité.

Flashez ce code pour découvrir le nouveau dispositif d'indemnisation en cas de pertes dûes à un aléa climatique et le rôle essentiel de l'interlocuteur unique.

groupama-agri.fr

Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Crédit photo : © Shutterstock - 10/2022

Groupama
la vraie vie s'assure ici

// ENVIRONNEMENT

89 Un comité de lutte contre la délinquance environnementale instauré

Afin d'accentuer la préservation de l'environnement, un comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (Colden) a été inauguré le lundi 24 octobre, porté par le préfet de l'Yonne et le procureur de la République d'Auxerre. Avec pour objectif de réunir tous les acteurs du département en lien avec l'environnement, afin de définir une politique d'action et de contrôle.

Pour renforcer la préservation de l'environnement dans le département, Hugues de Phily, procureur de la République d'Auxerre et Pascal Jan, préfet de l'Yonne, ont inauguré le lundi 24 octobre le premier comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale (Colden). « *L'idée est de se réunir, de se concerter pour définir ensemble une stratégie locale, départementale, qui s'appuie sur un diagnostic environnemental du territoire, pour ensuite définir des priorités et des objectifs dans la répression des atteintes à l'environnement* », lance le procureur. « *Au niveau judiciaire, l'idée est de permettre au parquet d'avoir une vraie visibilité en matière d'environnement sur l'Yonne et de pouvoir définir une politique pénale* ».

Pour le préfet, ce Colden s'inscrit « *dans une volonté entre les services de l'État et la justice de faire de la politique de lutte contre la délinquance environnementale une priorité départementale. Le but est de coordonner les services de l'État avec ceux de la justice. En clair, c'est de définir une stratégie départementale de lutte contre la délinquance environnementale* ».

Pour ce premier Colden, tous les services de l'État étaient rassemblés : le procureur, la préfecture, l'ONF, l'OFB, la DSPP, la DDT, la gendarmerie, la police, l'ARS ou encore la Dreal. « *L'objectif est de définir pour nous, autorités administratives et judiciaires, quelle est la priorité que l'on peut impulser pour le département* », continue Pascal Jan.

La formation intégrée au dispositif

La première réunion de travail aura lieu la première semaine de février 2023. « *Elle aura pour objectif, après un travail préparatoire, de récolter le diagnostic de chaque service, de le partager et au cours de cette réunion de définir les priorités et surtout de les hiérarchiser* », précise le préfet. « *Lors de ce Colden, on définira également une méthode de travail. C'est-à-dire une méthode de contrôle, comment ils devront s'opérer. Le but est donc de définir un programme commun d'actions et de méthodes pour que chacun se retrouve dans cette politique départementale de lutte contre la délinquance environnementale* ».

Le volet formation est également important dans ce Colden. « *L'idée est de progresser, que les policiers et les gendarmes se forment davantage en matière d'environnement, même s'ils le font déjà* », confie Hugues de Phily. « *Et que les administrations aient des prérogatives d'enquête : relever une infraction, d'opérer un constat, de mener à bien des auditions… Des formations qui doivent continuer d'être développées* », conclut le procureur de la République d'Auxerre.



Hugues de Phily, procureur de la République d'Auxerre (à gauche) et Pascal Jan, préfet de l'Yonne (à droite).

Christopher Levé

// LAIT

58 C'est qui le patron ?

Le 15 novembre, une rencontre entre les producteurs laitiers de la Nièvre *« C'est qui le patron ? »* est organisée dans les alentours de Nevers afin de fixer de nouvelles rencontres avec les consommateurs. L'occasion de revenir sur cette initiative collective.



Gaëtan Brague.

Les exploitants nivernais faisant partie de la démarche *« C'est qui le patron ? »*

Dans un souci de transparence, les producteurs laitiers de la Nièvre fournissant la marque « C'est qui le patron ? » se réunissent le 15 novembre en vue de fixer les prochaines rencontres avec les consommateurs du département.

Genèse

Elsa Satilmis, directrice des opérations de la marque et consommatrice, détaille : *« Suite à la crise du lait de 2015, près de 80 laitiers de la Bresse (Ain) ne compensent pas les charges de leurs exploitations avec le prix du lait pratiqué à l'époque – soit 0,20 euro du litre. Dans une impasse, ils calculent qu'il leur faut (toujours pour l'époque) 0,32 euro/l pour être à l'équilibre. Ils impriment un flyer expliquant la situation et le distribuent dans les magasins, l'un d'entre eux arrive dans les mains de Nicolas Chabanne. S'ensuit une rencontre entre Martial Darbon (producteur de lait), Emmanuel Vasseneix (directeur de la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel - LSDH), Nicolas Chabanne et Laurent Pasquier (initiateurs de CQLP). Ils actent que les consommateurs doivent prendre part à la démarche pour définir le prix qu'ils sont prêts à mettre pour un litre de lait qui rémunérera justement le producteur. En 2016, la première brique est dans les rayons. Nous pensions écouler 7 millions de litres la première année, finalement ce sera 30 millions ! Face à cet engouement, la décision a été prise de proposer à d'autres producteurs des départements voisins de se joindre à la marque* ». Le cahier des charges défini à ce moment-là évolue encore aujourd'hui : actuellement, par exemple, un travail est mené sur la réduction de l'empreinte carbone des exploitations, notamment avec le CAP' 2ER – un point de plus en plus central pour les clients mais aussi pour les exploitants. Elsa Satilmis insiste : *« Théoriquement, la loi Égalim 1 et 2 devait asseoir un juste prix, mais en réalité cela ne marche pas car c'est imposé à la différence de « C'est qui le patron ? » qui part du collectif (producteurs, distributeurs, consommateurs) pour que chacun s'y retrouve*. Au sein de «C'est qui le patron ?» on insiste aussi sur le fait qu'aujourd'hui, le prix des briques de lait fait office de boussole pour les concurrents, sans cette marque, la rémunération au litre n'aurait pas bougée.

Pour l'exemple

Dans la Nièvre, Gaëtan Brague, installé à Urzy, fait partie de la démarche et 40 % de sa production va dans les briques « C'est qui le patron ? » : *« Ma laiterie m'a demandé si j'étais volontaire pour fournir cette nouvelle marque. Je me suis lancée car cela avait peu d'impact sur mes pratiques de l'époque pour coller au cahier des charges. Lorsque je me suis installé en 2017, je recevais 320 euros les 1 000 l. avec le contrat de « C'est qui le patron », cela passait à 390 euros les 1 000 l. ; 70 euros qui changeaient tout pour moi ! Depuis, ce prix monte régulièrement afin de compenser l'augmentation des charges, notamment sur les aliments. Ainsi, nous pouvons toujours vivre de notre métier puisque nous sommes rémunérés au juste prix. Je pense qu'expliquer tout cela au consommateur est nécessaire si nous voulons que nos professions perdurent. « C'est qui le patron ? » est la preuve qu'en exposant nos impératifs nous pouvons convenir d'un prix raisonnable pour que tout le monde s'y retrouve. C'est pour toutes ces raisons que je serai là le 15 novembre avec mes collègues afin de fixer les prochaines rencontres avec les consommateurs* ».

Chloé Monget

Lipide comme du lait

Elsa Satilmis explique que : *«L'engouement se justifie car ce qui est promis est vrai. Afin de vérifier par eux-mêmes tout cela, les consommateurs sociétaires participent régulièrement à des rencontres dans les exploitations pour attester si le cahier des charges est bien suivi et si l'argent leur revient bien. Les échanges se font en toute transparence »*. De son côté, Romain Delfosse, responsable de la collecte du lait à LSDH, souligne : *« Cette transparence est notre marque de fabrique, car nous sommes sur un bassin laitier peu dynamique - comparé à d'autres - nous nous devons donc d'être irréprochables pour perdurer »*.

« C'est qui le patron ? » en chiffres

- 34 références de produits durables créées par les consommateurs en soutien aux producteurs
- 382 millions de produits solidaires vendus depuis le lancement
- 318 millions de litres de lait équitable (au 17 octobre 2022)
- 15,1 millions de personnes achètent les produits
- Plus de 12 700 sociétaires dans la démarche
- La brique de lait la plus vendue de France (en valeur, hors MDD et promos - source NielsenIQ)
- beurre bio numéro 1 des ventes (en valeur et en volumes, hors MDD et promos - source NielsenIQ)
- 85,6 millions d'œufs bios plein air vendus en près de 4 ans
- Plus de 3 000 familles de producteurs soutenues
- 0 commercial dans les magasins



// CONSEIL RÉGIONAL

L'installation, au cœur des sujets de fond

Lors de la visite en Saône-et-Loire le 25 octobre, de la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, de nombreux sujets de fond ont été abordés, parmi lesquels les évolutions concernant l'installation de jeunes agriculteurs.



(De g. à d.) Claire Maillard, Christian Morel, Florent Point, Marie-Guite Dufay, Christophe Chambon et Gilles Demersseman, lors de la visite en Saône-et-Loire du 25 octobre.

Le 25 octobre, lors de sa venue en Saône-et-Loire, la présidente du Conseil régional de BFC, Marie-Guite Dufay, aura passé en revue, avec les responsables syndicaux et professionnels agricoles régionaux, plusieurs sujets importants. Le président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Bernard Lacour, en faisait un bon résumé : *« Après les départs en retraite, on « remplace » 77 % des agriculteurs. On voit l'évolution des modèles qui se diversifient. Les élevages connaissent des difficultés à se transmettre… »*. Éleveur à Saint-Eugène, près de Montceau-les-Mines, et élu FNSEA, Luc Jeannin constate aussi ces mutations et pour *« faire vivre les territoires de manière sereine »*, il demandait à la Région d'être particulièrement attentive au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) et aux Fonds européens agricoles pour le développement rural (Feader). Derrière se cachent les droits à construire et la loi Zéro artificialisation nette notamment. Marie-Guite Dufay, a promis une large concertation (Départements, Comcom, etc.) sur le Sraddet et souhaite appliquer une *« pondération rurale »*, en faisant bien attention de *« défendre les terres rurales »* face à ceux voulant continuer d'artificialiser. Le président de la FRSEA BFC, Christophe Chambon, a nuancé la position agricole : *« l'agriculture doit aussi concentrer ses bâtiments mais ne doit pas être arrêtée dans ses projets »*. La Région entend pour cela *« différencier en fonction de la réalité des territoires »*, comme pour la Dotation jeune agriculteur (DJA) : *« s'installer en élevage dans la Nièvre n'est pas comme dans le Jura à Comté »*.

La transition était parfaite pour le président des JA BFC, Florent Point, afin d'évoquer ses inquiétudes sur la DJA dont la gestion doit être transférée de l'État vers la Région le 31 décembre. Sur la transmission et l'installation, la Région BFC va assumer la gestion globale et l'instruction des dossiers.

Prêts pour le 1er janvier 2023 ?

Légitimement, les JA BFC se demandent si le nouveau dispositif sera bien opérationnel au 1er janvier 2023, si le suivi des dossiers en cours avec les nouvelles règles et si les Commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) allaient être remplacées ou non. *« Nous sommes très attachés à ces temps d'échanges,* soulignait Florent Point, *et aux consultations autour des dossiers des porteurs de projets »*. Marie-Guite Dufay confiait qu'elle aussi se pose ces questions, *« en l'absence de réponse de l'État. Impossible de savoir quels agents l'État nous transférera. On recrutera mais ils n'auront pas la connaissance des dossiers. Pour la Région, ce n'est pas naturel d'avoir une organisation départementale »*. Christophe Chambon l'invitait à *« différencier par territoire, car sur le foncier, l'approche ne peut être que locale »*. Le vice-président à la Région en charge de l'Agriculture, Christian Morel, en convenait, se battant aussi sur le nouveau système informatique à paramétrer (d'Osiris vers Europac). Sur les avis de la profession, il plaidait effectivement pour améliorer l'instruction des dossiers le plus en amont possible. *« Pour cela, les futures commissions devront être multipartenariales »* estimait Christian Morel qui s'est déjà entretenu avec Chambre d'agriculture France à ce sujet.

Objectifs ambitieux

Le dossier est loin d'être clos… *« car l'État reste à la manœuvre pour le foncier, même s'il n'instruit plus directement »*, alertait Sylvain Marmier, élu à la Chambre régionale d'agriculture. L'agriculteur du Doubs voit en tout cas une opportunité de *« remplacer des CDOA, devenues obsolètes, pour réfléchir demain à des installations viables et vivables, en prenant en compte les aléas climatiques et autres, et en donnant un avis sur des installations cohérentes et pas payées trop cher »*, témoignait-il aussi en tant que vice-président du Crédit Agricole qu'il a été dans le Doubs. L'objectif de la Région est ambitieux dès la première année, avec *« 410 installations »* en 2023, même *« si cela ne suffira pas »*, regrette déjà Christian Morel. Les débats se sont poursuivis sur la promotion des métiers, l'apprentissage, les services de remplacement, la formation continue…

Car comme il ressort d'une étude Chambre, *« les jeunes en lycées agricoles ne veulent pas forcément s'installer mais parfois, juste être salariés. À l'inverse, manager un salarié nécessite d'être formé en tant qu'agriculteur »*, concluait Catherine Faivre-Pierret, administratrice FNSEA et éleveuse dans le Doubs.

Cédric Michelin

C'était la grande question : quel sera le budget agricole en 2023 ? Marie-Guite Dufay répondait clairement *« ne pas savoir. Nous sommes dans une impasse budgétaire. Lycées, transports scolaires, inflation, électricité TER, coûts des travaux… lorsqu'on additionne, on est à 140 M€ supplémentaires, soit +9 % »* du budget prévu pour 2022. Les prévisions pour 2023 sont pires. *« Ce que je pressens pour 2023 et 2024, c'est forcément des coupes budgétaires, en faisant preuve de rigueur et avec des critères d'ordre de solidarité, d'économie, d'écologie… »*. Président de la commission des Finances au Ceser BFC, Sylvain Marmier sait que les *« efforts devront venir de partout »*. Y compris de l'agriculture donc. *« Les ratios d'endettement s'imposent aux collectivités »*, convenait Marie-Guite Dufay, qui sera contrainte de *« mettre en pause les objectifs fixés en début de mandat »*. Source de solutions, les agriculteurs proposaient d'être aidés pour produire gaz et électricité, en plus d'une alimentation locale. Pas de quoi pour l'instant changer les critères d'aides sur les méthaniseurs ou l'agrivoltaïque, *« en débat »* néanmoins.

// NOMINATION

Pascal Drouin, directeur du GIE Jardineries de Bourgogne Franche-Comté

Le GIE qui accompagne le réseau des magasins Gamm vert des coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise (Alliance BFC) structure sa direction commerciale.



Pascal Drouin, nouveau directeur du GIE Jardineries de Bourgogne Franche-Comté.

Depuis le 1er octobre, Pascal Drouin assume la direction du Groupement d'intérêt économique (GIE) *« Jardineries de Bourgogne Franche-Comté »*.

Ce groupement accompagne les réseaux de magasins Gamm vert des trois coopératives qui composent l'Alliance BFC : Hormanat - Bourgogne du Sud, Natura'Lisa - Dijon Céréales et Lisadou - Terre Comtoise.

Sous la conduite du nouveau directeur, en s'appuyant sur les équipes en place et à travers une équipe dédiée, ce GIE renforcé aura pour vocation de mutualiser et de professionnaliser les fonctions supports (achat, marketing, communication, informatique) autour des 50 magasins Gamm vert que comptent les trois réseaux en BFC (qui représentent un chiffre d'affaires global de 48 millions d'euros, emploient 240 salariés et qui sont présents sur six départements : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Jura, Doubs, Haute-Marne, Haute-Saône).

Le GIE JBFC sera leur représentant après des fournisseurs partenaires ainsi que des centrales d'achat et de référencement.

Au sein de l'équipe de Pascal Drouin, des fonctions de *« responsable de marchés »* seront créées, leur action appuiera les animateurs et responsables des magasins.

Si chaque réseau conserve son identité, la fonction du GIE sera de porter les leviers de développement profitables à chacun d'entre eux à travers, par exemple, la montée en puissance de la marque *« Nous Autrement »*. Celle-ci est développée par l'Alliance BFC autour d'une approche locale *« produit, transformé et consommé »* en BFC.

Communiqué

CUMA HYDRAULIQUE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - TRAVAUX de PELLE et FORESTIERS - ÉLAGAGE GRAPPIN COUPEUR
VISITE CONSEIL GRATUITE
06 82 85 70 03
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// CULTURES

89

Vers une année 2023 propice à la betterave ?

Si les rendements sont en baisse en 2022 à cause de la sécheresse et que les hausses de charges ont compliqué la tâche des betteraviers, l'année 2023 pourrait être plus propice pour les planteurs, notamment avec une valorisation des prix d'ores et déjà affichée par le groupe sucrier Tereos.

« *La campagne 2022 était prometteuse jusqu'au 15 juillet* », lance Didier Renoux, vice-président de la CGB Champagne Bourgogne et représentant de l'Yonne. « *Puis, on a souffert, comme tout le monde, de la sécheresse et de la canicule. Même si les betteraves ont un pouvoir de résilience un peu plus important que d'autres cultures comme le maïs, elles ont tout de même souffert. Cela va se voir sur les rendements* ».

Une grande hétérogénéité est déjà à constater entre les betteraviers qui ont ensuite eu de la pluie et ceux qui n'en ont pas eu. « *Dans l'Yonne, on a pour l'heure des rendements qui vont de 50 à 90 t/ha à 16°. On estime que la moyenne se situe entre 65 et 70 t/ha à 16°. Ce qui est en dessous de la moyenne sur les cinq dernières années qui était de 74 t/ha à 16° (hors 2020)* », poursuit Didier Renoux. « *Mais globalement, les arrachages se passent bien. On a un automne qui est propice à l'arrachage des betteraves* ».



Photo : CGB Champagne Bourgogne

La campagne d'arrachage des betteraves est toujours en cours dans le département de l'Yonne.

Une hausse des prix annoncée par Tereos

Outre les baisses de rendements, les betteraviers ont été confrontés aux augmentations des charges. « *Le prix du GNR a augmenté, comme le fuel et l'engrais. Cela concerne tous les agriculteurs et les betteraviers n'y échappent pas* », constate Didier Renoux.

En 2021, la charge moyenne par ha de betteraves (variables + charges de structures) était de 2 350 euros. Elle est de 2 650 euros en 2022, soit une hausse de 13 % (moyennes pour les betteraviers de Champagne Bourgogne). Selon les prévisions du CGB Champagne Bourgogne, elle sera de 3 050 euros pour 2023, soit 16 % de plus qu'en 2022. « *Pour l'Yonne, on est sur des coûts un peu moins élevés mais l'augmentation reste similaire* ».

Les betteraviers peuvent toutefois se satisfaire d'une augmentation des prix pour 2023 par le groupe sucrier Tereos. Ce dernier a annoncé avoir fixé un prix à 40,04 €/t à 16° sur 100 % des betteraves livrées pour la campagne 2022-2023. Un prix auquel s'ajouteront des primes individuelles pour les coopérateurs. Lors de la campagne précédente, la rémunération globale moyenne était de 29,90 €/t.

Ainsi, un premier acompte de 20,02 €/t sera versé le 30 novembre 2022, complété d'un second acompte le 31 mars 2023. « *Avec la défaillance des rendements, ces hausses de prix vont permettre de compenser le chiffre d'affaires* », se réjouit Didier Renoux. « *Pour 2023, si les cours se maintiennent, l'année sera propice pour faire de la betterave, sachant que la dérogation pour les NNI devrait encore être en vigueur. Certains agriculteurs se posent des questions sur le fait de continuer ou pas la betterave en 2023, je pense qu'il serait dommage pour eux de ne plus en produire en sachant cela* », assure le représentant de l'Yonne de la CGB Champagne Bourgogne.

Christopher Levé

Quelques chiffres

L'Yonne, en 2021, c'est 140 planteurs, 2 300 ha de betterave sucrière, 184 000 tonnes de betteraves à 16°, 29 000 tonnes équivalent sucre blanc, 12,8 tonnes de rendement en sucre blanc par ha et 31 000 tonnes de pulpes surpressées destinées à l'élevage.
Pour 2022, la CGB Champagne Bourgogne estime le nombre de planteurs dans l'Yonne à 150 pour une surface de 2 200 ha (soit une baisse de 5 %).

// ENSEIGNEMENT-FORMATION

21

Un réseau pour celles et ceux qui choisissent l'agriculture

Mi-octobre, à Beaune, lors du séminaire de rentrée de l'enseignement agricole, une convention de partenariat destinée à renforcer l'accompagnement des personnes souhaitant se reconvertir, évoluer ou s'installer en filière agricole, a été conclue.

Dans une période où le renouvellement des générations dans le milieu agricole tend à s'affaiblir, le Réseau EVA Bourgogne Franche-Comté (BFC) (mandataire du service public de conseil en évolution professionnelle des actifs occupés du secteur privé), la Chambre régionale d'agriculture, le Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de BFC (Repafeb, qui regroupe 17 établissements d'enseignement agricole publics) et l'Opérateur de compétences pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires (Ocapiat) se sont rapprochés pour mettre en place un réseau efficace. Le but est de conseiller et accompagner toutes les personnes qui souhaitent évoluer, se reconvertir ou s'installer dans la filière agricole.

Il faut noter qu'en BFC, au sein des établissements regroupés dans le Repafeb, les Centres de formation professionnels et de promotion agricoles (CFPPA) accompagnent les porteurs de projets (demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion) qui s'orientent vers l'un des secteurs de l'agriculture



Laurent Gouttebaron, directeur de l'EPLEFPA de Beaune, Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice de la Draaf BFC, Nathalie Albert-Moretti, rectrice de la région BFC et Océane Charret-Godard, vice-présidente en charge des lycées, de l'offre de formation, de l'apprentissage et de l'orientation au Conseil régional BFC, ont ouvert cette journée.

(installation ou salariat) via la mise en place de parcours de formations individualisés. Le partenariat conclu récemment est important selon Florent Point, président des Jeunes agriculteurs BFC et du Comité d'orientation régional Installation-Transmission au sein de la Chambre régionale d'agriculture : « *nous avons besoin d'avoir une couverture la plus large possible pour atteindre le maximum de monde. L'objectif est d'éviter que des porteurs de projet se retrouvent seuls, sans soutien alors qu'il existe une structure (le Point accueil installation-PAI) où tout est prêt pour les accueillir, les orienter et les accompagner dans leur projet.* »

Un partenariat pour faciliter les transitions

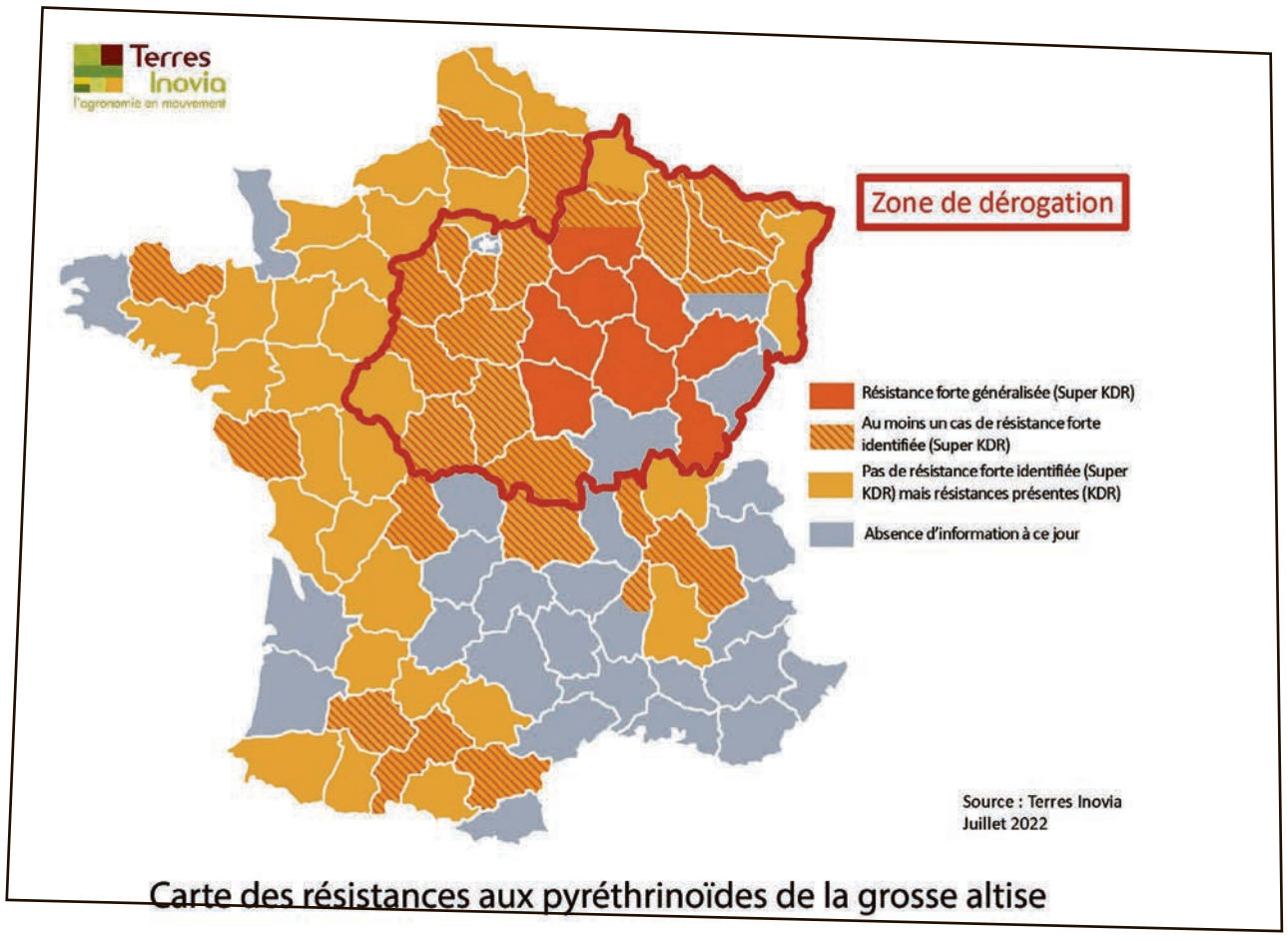
« *Nous accueillons régulièrement des envies professionnelles de reprise d'exploitation agricole,* souligne Fatène Sahli, directrice de projet du Réseau EVA BFC. *Ces projets sont partagés, vérifiés et consolidés avec le conseiller en évolution professionnelle qui informe des alternatives pour concrétiser le projet d'installation. Les projets matures nécessitent de penser la transition d'une situation salariée vers une situation d'exploitant agricole : les services du PAI de la Chambre de l'agriculture apportent l'expertise technique liée à la faisabilité du projet. Des compétences complémentaires ou une qualification sont parfois nécessaires pour sécuriser la stratégie d'installation : le conseiller en évolution professionnelle informe sur toutes les offres de formation du territoire et propose des outils qui aident aux choix de formation* ».

Berty Robert, d'après communiqué

// COLZA

Quelle stratégie pour lutter contre les larves d'altise ?

Quelle que soit la région et les résistances présentes, n'intervenir qu'après l'évaluation du risque à la parcelle. Ce risque dépend de la dynamique de croissance du colza et du nombre de larves (test Berlèse). L'OAD « COLZA Risques larves de grosse altise » (1) est en libre accès sur le site de Terres Inovia. Lorsqu'elle est nécessaire, la protection est à appliquer à l'entrée de l'hiver, courant novembre à début décembre.



Résistances de la grosse altise au pyréthrinoïdes.



L. Jung/Terres Inovia

Larve de grosse altise.

On distingue plusieurs situations selon les résistances présentes et l'AMM dérogatoire de Minecto Gold.

Dans les départements en rouge sur la carte, la résistance forte S KDR est généralisée et les pyréthrinoïdes seront totalement inefficaces. Ces départements sont dans la zone de dérogation du Minecto Gold qui est l'insecticide à utiliser courant novembre à partir du stade 6 feuilles si une application s'avère nécessaire.

Mais ce n'est pas le seul levier. L'impasse, raisonnée via le comptage du nombre de larve et l'OAD « Colza Risques larves de grosse altise » reste le premier levier de la limitation de la pression de sélection. En parallèle, les monitorings résistance se poursuivent.

Dans les départements en hachuré, au moins un cas de résistance forte S KDR a été identifié. Si ce département est hors de la zone de dérogation comme par exemple la Somme, nous considérons que le risque d'extension de la résistance est plus faible que dans les départements de la zone de dérogation. Les pyréthrinoïdes seront efficaces et il reste préférable de choisir une solution à base de lambda-cyhalothrine ; Minecto Gold n'est pas plus efficace aujourd'hui dans cette situation. **Boravi WG n'est plus utilisable à compter du 1 novembre 2022.**

Si le département hachuré est dans la zone de dérogation de Minecto Gold et à proximité des départements où la résistance forte est généralisée, le risque de résistance est plus élevé : utiliser s'il est disponible Minecto Gold pour rendre plus durable la sensibilité aux pyréthrinoïdes (alternance des substances actives), sinon un pyréthrinoïde en privilégiant une lambda-cyhalothrine sera également efficace.

Nos essais montrent qu'en l'absence de résistance forte SKDR (en orange sur la carte et en hachuré), la lambda-cyhalothrine (Karaté Zéon dans nos essais) est le pyréthrinoïde le plus efficace, supérieur à la cyperméthrine. La deltalméthrine (Decis Protech dans nos essais) est intermédiaire.

Les pyréthrinoïdes particuliers tauflu-valinate et esfenvalérate sont en retrait.

(1) Lien : https://www.terresinovia.fr/-/larve-grosse-altise-colza

Laurent Ruck, Terres Inovia

// INSECTES RAVAGEURS

21 Des attaques venues du ciel

Le mois d'octobre a été favorable aux vols d'insectes ravageurs. Le point en Côte-d'Or.

Les spécialistes le disent : jamais un mois d'octobre n'aura été aussi chaud que celui qui vient de s'achever. L'une des conséquences, en lien avec l'agriculture, a été la prolifération d'insectes de tout bord. *« Les pucerons, et encore davantage les cicadelles, ont été particulièrement nombreux, avec des vols en conséquence »*, retrace Dimitri Deher, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ces ravageurs, vecteurs de maladies (notamment jaunisse nanisante pour les pucerons et maladie des pieds chétifs pour les cicadelles), ont fait l'objet de nombreuses attentions de la part des agriculteurs. *« Tout le monde a encore en souvenir les vols de pucerons de l'automne 2019, qui ont transmis la JNO dans de nombreuses parcelles d'orge d'hiver et de blé, diminuant substantiellement le rendement, jusqu'à plus de 50 % par endroits »*, rappelle le technicien. Un agriculteur averti en vaut deux : les exploitants ont redoublé de vigilance face à ces menaces. *« Il y a eu une forte communication de la part de la profession agricole pour protéger les cultures, de nombreux producteurs n'ont pas hésité à intervenir »*, poursuit Dimitri Deher. Le colza a lui aussi préoccupé les Côte-d'oriens : *« les charançons et les altises étaient de sortie dans le même temps, des interventions ont été nécessaires. C'est une bonne nouvelle : les premiers tests Berlèse sont heureusement très rassurants, avec une très faible pression larvaire »*, relève le conseiller, voyant d'un bon œil l'arrivée d'un temps *« un peu plus »* de saison. Des dégâts parfois importants sont malgré tout à déplorer dans des cultures de moutarde, traditionnellement semées entre le 25 septembre et le 15 octobre. Des re-semis ont été réalisés dans un certain nombre de cas, faute aux altises.

AG



Plusieurs hectares de moutarde ont été resemés à cause des altises.

// DÉMONSTRATION

21 S'équiper pour semer en direct et sursemer

Une démonstration de semoirs de semis direct et sursemis de prairies était proposée la semaine dernière à Rouvres-en-Plaine.

Simples, efficaces et économiques : tels sont les qualificatifs utilisés par la société Simtech pour faire la promotion de ses semoirs dédiés au semis direct et aux techniques culturales simplifiées. Une démonstration s'est déroulée le 3 novembre à l'EARL de la Liotte de Rouvres-en-Plaine, où une douzaine d'agriculteurs s'étaient déplacés. Le matériel a été présenté par Baptiste Bourillon, ingénieur de 31 ans, originaire du Loiret et ancien étudiant d'AgroSup Dijon. Ce responsable des ventes sur la moitié nord de la France a dévoilé les principales caractéristiques du T-Sem Grass, principalement dédié aux éleveurs, et du T-Sem, s'intéressant aux exploitations de polyculture élevage mais aussi de grandes cultures.

10 000 euros le mètre

Baptiste Bourillon a mis en avant la *« simplicité mécanique »* de ces outils, avec un soc en T-inversé monté sur une dent type *« queue-de-cochon »* favorisant les conditions de germination et la vigueur des levées. *« Nos outils feraient presque peur de par leur simplicité ! »*, illustre Baptiste Bourillon, *« peu de pièces mécaniques sont en effet en mouvement. Les réglages sont très simples eux aussi. Cette simplicité est aussi à l'origine d'un prix attractif : pour un semoir complet, il faut compter autour de 10 000 euros le mètre, c'est parfois deux fois plus sur le marché, avec d'autres technologies. L'utilisation de nos semoirs donne satisfaction, avec de très beaux résultats agronomiques à la clé ».*

Aux prés et aux champs

Cyril Pautet, l'agriculteur qui recevait cette demi-journée sur sa ferme, a lui même investi dans un semoir en 2019. Cet homme de 42 ans en est pleinement satisfait : *« J'ai rencontré la société Simtech dans le cadre du Sommet de l'Élevage, un an plus tôt à Cournon. Je recherchais un équipement polyvalent pour mes prairies mais aussi pour mes grandes cultures. La satisfaction est aujourd'hui au rendez-vous : mon semoir me permet d'enrichir mes prairies qui ont souffert ces dernières années avec les sécheresses à répétition. Jusqu'à présent, je n'intervenais pas dans celles-ci. Je réalise mes propres mélanges : notamment avec de la fétuque et du trèfle blanc nain. J'envisage aussi de mettre du lotier des marais dans une parcelle humide. C'est vraiment le top pour retrouver de la productivité. En ce qui concerne les grandes cultures, cela faisait plusieurs années que je semais en direct, mais par le biais de collègues et d'entreprises agricoles car je n'étais pas équipé. C'est désormais chose faite. Le semoir est polyvalent, je l'utilise dans de nombreuses occasions : dès la récolte, ou sur des sols préparés, dans du couvert, pour intégrer des plantes compagnes… Il me permet aussi d'être opportuniste dans mes choix de cultures. La vie du sol s'en porte aussi nettement mieux… Ce semoir d'occasion m'avait coûté 12 000 euros, je pense qu'une bonne partie est déjà amortie à ce jour ».*

AG



Cyril Pautet, un agriculteur ayant investi dans un semoir polyvalent et Baptiste Bourillon, représentant du constructeur Simtech.

SEMOIRS PNEUMATIQUES

AGUIRRE

Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)

Largeur de travail de 4 à 7,2 m

Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve

Double parallélogramme

Roues de jauge avant et arrière

Exclusivité AGUIRRE, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée

Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

> **Le seul constructeur qui vous propose quatre trémie (quatre distributions) sur ce type de semoir; capacité totale jusqu'à 4000 L.**

> **idéal pour implanter vos cultures associées**

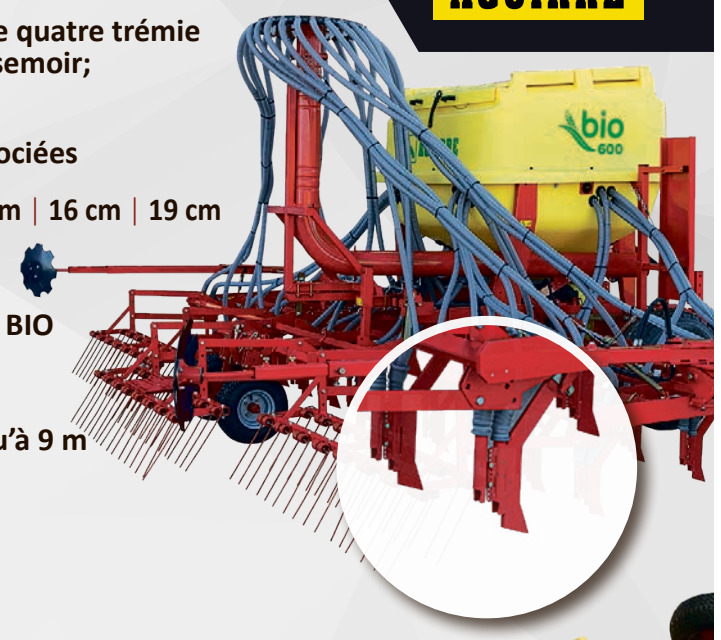
> **Inter-rangs possibles: 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm**

> **Epaisseurs de dents: 12 mm**

> **Un modèle spécifique pour la culture BIO**

> **Dents avec double descente**

> **Modèle traîné largeur de travail jusqu'à 9 m**







31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout



// BETTERAVES

89 Cyril Cogniard, président de la CGB Champagne Bourgogne fait le point

Le président de la CGB Champagne Bourgogne, Cyril Cogniard, aborde les perspectives pour la filière betteravière dans un contexte de baisse des rendements, de problématiques sanitaires et de hausse des charges.

Face à la baisse des rendements, l'enherbement et les problématiques sanitaires, quelles sont les perspectives pour la filière ?

Cyril Cogniard : *« L'amélioration de la productivité et la recherche de nouvelles sources de résistances et de tolérance aux stress climatiques, aux maladies, aux virus et aux parasites sont des préoccupations permanentes. Dans notre filière, nous avons toujours accepté de payer la graine à un prix assez élevé en étant très exigeant sur le progrès génétique. Mais, aujourd'hui, il nous faut aller plus vite. C'est pour cela que nous avons besoin d'utiliser les NBT (nouvelles techniques de sélection végétales), car avec ces techniques on réduit considérablement la durée d'obtention de nouvelles variétés plus adaptées au contexte climatique et sanitaire actuel.*

Si l'on veut réduire la protection phytosanitaire, c'est la voie qu'il faut prendre. C'est ce que j'ai rappelé au ministre de l'Agriculture, lors du déjeuner auquel j'ai participé avec lui avec l'ensemble des responsables agricoles régionaux. Les pouvoirs publics ont bien compris les enjeux et les débats sur les NBT semblent aller dans le bon sens. Il faut clarifier les choses définitivement au plan réglementaire. La Cour de Justice de l'union Européenne doit se prononcer prochainement sur l'exclusion de la mutagenèse aléatoire in vitro de la directive OGM. Les conclusions de l'avocat général ont été rendues ces derniers jours et vont dans le sens de cette exclusion. Si la cour suit cet avis, ce sera un progrès décisif pour l'avenir de l'agroécologie et pour la souveraineté alimentaire européenne.

Sur la question de l'enherbement des parcelles en 2022, cela a mis en évidence la nécessité d'une innovation de rupture, car certaines de nos molécules de désherbage sont régulièrement menacées, et on en voit les limites en conditions très sèches.

Cette innovation existe, il s'agit des variétés « Smart Conviso Bas Instrants » et notre filière s'est mise en ordre de marche pour y accéder. En effet, à ce jour, aucune de ces variétés n'est inscrite au catalogue français, mais seulement au catalogue européen.

Nous avons donc modifié notre accord interprofessionnel qui nous obligeait jusqu'alors, à cultiver des variétés inscrites au catalogue français. En 2023, les betteraviers français pourront donc accéder à cette innovation, dans la limite des disponibilités en semences car le déploiement se fera sur plusieurs années. C'est une révolution, car après 50 années de BTGV, en trois à cinq passages, les agriculteurs pourront désherber leurs betteraves en deux passages, tout en divisant par deux les IFT et en améliorant nettement l'efficacité.

Nous avons défini en filière des règles strictes d'utilisation que l'agriculteur devra respecter pour préserver la durabilité de la technique. C'est aussi une garantie que nous souhaitons donner à l'administration française, à laquelle nous avons récemment exposé ce projet. Enfin, sur la jaunisse, le PNRI (plan national de recherche et d'innovation) a permis de travailler différents projets. Nous voyons bien que la solution ne sera pas unique, il faudra combiner plusieurs leviers. Mais nous sommes à la phase de sélection des projets les plus prometteurs. Les autres doivent être abandonnés pour utiliser au mieux l'argent investi. La tolérance génétique, les modèles fiables de prévision d'arrivée de pucerons, l'adaptation de l'itinéraire technique seront incontournables. S'il y a un risque sanitaire résiduel, non encore couvert par la technique, il devra être indemnisé à l'aide de fonds publics. Un volet du PNRI est consacré spécifiquement à ce sujet ».



CGB Champagne Bourgogne

Cyril Cogniard lors de sa rencontre avec Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture.

Quelle est votre vision sur la hausse des charges et des prix ?

CC : *« La hausse des charges est vertigineuse, mais ce qui compte, c'est la marge et le revenu de l'agriculteur betteravier. Je me félicite des annonces de prix et je rappelle que dès le mois de février, et plus spécifiquement lors de notre conférence annuelle Champagne Bourgogne à Saint-Memmie (51) en juin, nous avions présenté ces évolutions de coûts et appelé à des prix rémunérateurs, sans quoi nos agriculteurs se seraient détournés de la betterave.*

Grâce à une réelle prise de conscience et la mobilisation des groupes sucriers et de leurs équipes commerciales, la répercussion des coûts aux acheteurs de sucre et d'alcool, puis au consommateur final, a bien lieu et permettra de servir des prix rémunérateurs aux planteurs. Heureusement, car certaines zones seront loin du rendement moyen des cinq dernières années. Il fallait donc un prix élevé pour atteindre une marge rémunératrice et compétitive face aux cultures alternatives.

Depuis la fin des quotas, la période a été difficile et les obstacles nombreux. Mais les crises ont cette vertu de forcer les acteurs à la recherche de compétitivité, de réactivité, d'agilité, de progrès en allant chercher des économies et une valorisation de nos productions. Assurément, notre filière est aujourd'hui dans cet état d'esprit, bien plus qu'il y a cinq ans. C'est une garantie pour l'avenir.

Par ailleurs, différents dossiers portés depuis plusieurs années ont abouti ou sont sur le point d'aboutir : Une expérimentation pour faire rouler des camions de 48 t au lieu de 44 actuellement est en cours. Sept camions chez Téréos et sept de chez Cristal Union circulent depuis quelques jours sur notre région. Si cette expérimentation est concluante et qu'elle est généralisée, ce sera des gains de compétitivité et de carbone pour notre filière

La réforme de l'assurance récolte est finalisée et de nouveaux contrats seront proposés aux agriculteurs en 2023. Avec 20 % de franchise sans augmentation du reste à charge et un relais par l'état à partir de 50 % de pertes, l'agriculteur sera mieux couvert en cas d'aléas climatiques. L'agriculteur souhaite bien sûr vivre de sa production, mais il faut bien admettre que les effets du réchauffement climatique sont plus fréquents et d'intensité plus forte, même dans notre région champenoise longtemps épargnée par le yoyo des rendements.

En plus de cette assurance, notre région Grand Est sera région pilote pour l'expérimentation d'un instrument de stabilisation du revenu betteravier. Grâce à 2 millions d'euros par an de contribution publique de la région dès 2023, nous allons créer un fonds qui pourra intervenir pour compléter le revenu betteravier lorsque celui-ci baisse de plus de 20 % par rapport à une référence sur cinq ans. La gouvernance de ce fonds sera aux mains de la filière qui pourra définir des éléments déclencheurs, et indemniser les betteraviers.

Tous ces dossiers sont travaillés par la CGB depuis plusieurs années, et ils tombent à point nommé pour donner aux agriculteurs la visibilité qu'ils attendent. Notre objectif commun doit être celui de garder nos surfaces dans la région, pour garder nos outils industriels mais aussi pour garder la diversité de nos assolements que tant de régions nous envient. Cette diversité a fait et fera encore notre richesse.

J'en profite pour rappeler que c'est une exigence de la nouvelle PAC qui s'applique dès 2023. La betterave fait partie du groupe 3 « plantes sarclées » avec les pommes de terre. Faire au moins 10 % de son assolement en betteraves, c'est aussi obtenir un point supplémentaire dans l'écorégime et donc atteindre potentiellement le niveau d'aides supérieur d'environ 80 €/ha ».

CGB Champagne Bourgogne



ÉLEVAGE

// 169e CONCOURS DE NEVERS

Un élan retrouvé

58

Le 29 octobre, la société d'agriculture de la Nièvre organisait le traditionnel concours de Nevers. Un rendez-vous qui reprend, cette année, des couleurs.

« Il n'y a que du positif! » s'exclame André Bourry, président de la société d'agriculture de la Nièvre, à la fin du concours de Nevers, le 29 octobre à la ferme du Marault (Magny-Cours). *« Il y a 60 animaux de plus qu'en 2021 et la qualité était très haute. Nous avons remarqué que des éleveurs qui ne venaient plus, ont répondu présents à l'appel pour cette 169e édition. Nous sommes fiers de nous dire que nous retrouvons un peu le concours de Nevers des années fastes! »*. Du côté de la vente à prix fixe orchestrée par le Gercela, en parallèle du concours de Nevers, là aussi un très bon niveau de qualité était présent.

Le mot d'un éleveur

Jean-Louis Riotte (SCEA Riotte Schrapfer – 89) insiste : *« nous travaillons tous pour ces concours et pour augmenter la qualité de la race en fonction de la demande de la clientèle. Même si tous les éleveurs n'ont pas de médailles, c'est toujours très gratifiant de participer à ces événements. C'est la première fois que notre SCEA reçoit une plaque, nous sommes fiers et heureux! Il y a encore le concours de Semur-en-Auxois ou la finale à Moulins – où nous serons présents avec Okanagan »*.

Chloé Monget

Retrouvez plus de photos sur notre site : www.agribourgogne.fr



De gauche à droite : Talicia (Prix d'honneur femelles de l'année 1re catégorie), EARL Beauzon Alban (58) ; accompagnée par Tallisman (1er Prix d'honneur mâles - 1re catégorie), Champeau Michel.



À gauche Tarzan (Prix d'honneur mâles de l'année Bien Naître (1re catégorie) et prix de synthèse Bourgogne mâles de l'année et à droite Torrento (1er de la 1re catégorie Grands Raceurs - Mâles nés depuis le 01/12/2), les deux au Gaec Roube-Fayet (58).



Sirène qui a reçu le Prix d'honneur junior femelles de l'année (2, 3e catégorie), Gaec Touillon Moiron (58).



Redoutable qui a obtenu le Prix d'honneur junior mâles (2, 3e catégorie), Lemaitre Rosanne (58).

Le palmarès

Prix d'honneur mâles (1re catégorie) : 1er Talisman, Champeau Michel (58) ; 2 Teneros, Lemaitre Pierre-Jean (58) ; 3e Toreador, Gaec Roube-Fayet (58).
Prix d'honneur mâles de l'année Bien Naître (1re catégorie) et prix de synthèse bourgogne mâles de l'année : Tarzan, Gaec Roube-Fayet (58).
Prix d'honneur junior mâles (2, 3e catégorie) : Redoutable, Lemaitre Rosanne (58)
Prix d'honneur senior mâles (4e catégorie) et Grand prix d'honneur mâles (2,3,4e catégorie) : Okanagan, SCEA Riotte Schrapfer (89)
Trophée de Bouillé : Spartacus, EARL Batho Serge (58).
Prix Ajec veau mâles (1re catégorie) : Teneros, Lemaitre Jean-Pierre (58).
Prix de synthèse Bourgogne Taureaux : Papillon, Sennepin Dominique (58).
Prix d'honneur femelles de l'année (1re catégorie) : Talicia, EARL Beauzon Alban (58).
Prix d'honneur junior femelles de l'année (2, 3e catégorie) : Sirène, Gaec Touillon Moiron (58)
Prix d'honneur senior femelles (4, 5e catégorie) et Grand prix d'honneur femelles (2, 3, 4, 5e catégorie) : Opéra, Mangote Thierry (58).
Prix de synthèse Bourgogne femelle de l'année : Tulipe, EARL Friaud Nicolas (03).
Prix de synthèse Bourgogne vache : Olympe, Gaec Debout (58).
Prix d'ensemble veaux mâles groupe A : 1er Gaec Deboux ; 2e Batho Serge ; 3e Gaec Roube-Fayet ; 4e Gaec Touillon Moiron.
Prix d'ensemble veaux mâles groupe B : 1er Lemaitre Pierre-Jean ; 2e Sennepin Dominique ; 3e Lemaitre Rosanne ; 4e Beauzon Nicolas.
Prix de famille avec le père : Sennepin Dominique
Prix de famille avec la mère : Beauzon Nicolas.
Prix d'ensemble femelles de l'année : 1er Lemaitre Pierre-Jean ; 2e SCEA Domaine D'Aglan (Gauthier) ; 3e Dessauny Charles.
Prix d'ensemble femelles adultes : Gaec Compot Valentin et Eric
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Tonton, Gaec Paupinat (58) ; 2e Tigrou, Gaec Roube-Fayet (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Taquin, Beauzon Nicolas (58) ; 2e Tenesse, Gaec Touillon Moiron (58)
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Trésor, Beauzon Christophe (58) ; 2e Tamanoir, Gaec Lepée Bouchard (58)
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Talisman, Champeau Michel (58) ; 2e Tarantino, Gaec Roube-Fayet (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Tonnerre, Gaec Deboux (58) ; 2e Texas, Gaec Deboux (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Toudou, Gaec Deboux (58) ; 2e Tullamore, Lemaitre Pierre-Jean (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Takeover, Batho Serge (58) ; 2e Taomy, Gaec Deboux (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Teneros, Lemaitre Pierre-Jean (58) ; 2e Tipunch, Lemaitre Rosanne (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Tir au but, Beauzon Christophe (58) ; 2e Trust, Batho Serge (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Takin, Gaec Roube-Fayet (58) ; 2e Toucan, Earl Dessauny C et E (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Toranto, Gaec Roube-Fayet (58) ; 2e Texas, Lemaitre Rosanne (58)
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Texas, Champeau Simone (58) ; 2e Texas, Gaec Fils Compot JP (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Ti Amo, Adam Arnaud (58) ; 2e Trianon, Perraudin Denis (58).
1re catégorie Grands Raceurs : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Toreador, Gaec Roube-Fayet (58) ; 2e Toledo, Gaec Besson (58).
1re catégorie Bien Naître : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Tarzan, Gaec Roube-Fayet (58) ; 2 TopChef, EARL Dessauny Olivier (58).
1re catégorie Bien Naître : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Tenor, Gaec Savre (58) ; 2e Texan, Gaec Touillon Moiron (58).
1re catégorie Bien Naître : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Talisman, Lemaitre Pierre-Jean (58) ; 2e Tahura, EARL Dessauny C et E (58).
1re catégorie Bien Naître : Mâles nés depuis le 01/12/21 : 1er Torando, EARL Batho Serge (58) ; 2e Toucan, EARL Beauzon Alban (58).
Veaux d'automne (01/08 au 30/11) : 1er Sylvain RS, SCEA Riotte Schrapfer (89) ; 2e Stanley, Solnon Guy (58).
2e catégorie : S1 Mâles du 01/12/20 au 31/07/21 : 1er Sancy, Albert Corentin (58) ;



2e Saumur, Lemaitre Rosanne (58).
2e catégorie : S2 Mâles du 01/12/20 au 31/07/21 : 1er Saint Are, Sennepin Dominique (58) ; 2e Spartacus, EARL Batho Serge (58).
3e catégorie : S1 Mâles du 01/12/19 au 30/11/20 : Redoutable, Lemaitre Rosanne (58)
4e catégorie : S1 Mâles Nés avant le 01/12/19 : 1er Okanagan, SCEA Riotte Schrapfer (89) ; 2e New-Look, Champeau Simone (58).
1re catégorie : S1 femelles nées depuis le 01/12/21 : 1er Tapenade, Lemaitre Pierre-Jean (58) ; 2e Tourterelle, Gaec Besson (58).
1re catégorie : S2 femelles nées depuis le 01/12/21 : 1er Talicia, EARL Beauzon Alban (58) ; 2e Tunefolie, EARL Batho Serge (58).
1re catégorie : S3 femelles nées depuis le 01/12/21 : 1er Tbelissima, Lemaitre Pierre-Jean (58) ; 2e Tatifly, Gaec Touillon Moiron (58).
2e catégorie : S1 femelles nées du 01/12/20 au 30/11/21 : 1er Sirène, Gaec Touillon Moiron (58) ; 2e Sylvanie, Gaec Savre (58).
2e catégorie : S2 femelles nées du 01/12/20 au 30/11/21 : 1er Superbe, EARL Beauzon Alban (58) ; 2e Slovenie, Gaec Savre (58).
Femelles d'automne nées du 01/08/21 au 30/11/21 : 1er Tulipe, EARL Friaud Nicolas (03) ; 2e Top-Modèle, Albert Corentin (58).
3e catégorie : Femelles nées du 01/12/19 au 30/11/20 : 1er Rengaine, SCEA Domaine D'Aglan (Gauthier) (58) ; 2e Rosarium, Gaec Compot Valentin et Eric (58)
5e catégorie : S1 vaches nées avant le 01/12/18 : 1er Opéra, Mangote Thierry (58) ; 2e Olympe, Gaec Debout (58).
Donneuse d'embryon : Fantasia, Beauzon Nicolas (58).

ÉLEVAGE

// OUTILS

58

Reproduction : tout envisager

La Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une demi-journée technique sur la reproduction à Ougny, le 21 octobre, au Gaec du Lac, chez M. et Mme Durand.



Agathe Decherf, ingénieure de recherche à Elexinn était accompagnée par Bruno Becamel (Elva Novia), lors de la dissection d'un utérus de génisse.

La demi-journée technique organisée au Gaec du Lac par la Chambre d'agriculture de la Nièvre avait pour thème la reproduction. *« Cette dernière a un impact direct sur nos revenus, si nous n'avons pas de veaux, il n'y a pas de produit. Mais, la reproduction fait partie d'un ensemble de pratiques qui contribuent à la réussite de l'exploitation »* pointe Christophe Dagouneau, conseiller spécialisé bovins allaitants.

À l'équilibre

Les performances économiques du Gaec du Lac ont été décortiquées et analysées par Frédérique Marceau, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture, et mises en perspective avec les pratiques du Gaec par Christophe Dagouneau. Ils soulignent : *« Toutes les vaches en échec à la reproduction ou au vêlage sont rapidement réformées. Il n'y a pas de vaches improductives, elles élèvent toutes un veau ou sont vendues suitées. Tous les indicateurs techniques de la conduite animale sont régulièrement au vert. Avec des produits élevés, et des charges maîtrisées, le résultat économique obtenu est constant et d'un très bon niveau. Au final, nous avons un rapport EBE / produit brut de 39, 5 % ce qui est très élevé pour ce système dans le département »*. Michel et Sophie Durand insistent : *« notre équilibre ne s'est pas fait en un jour. Nous avons travaillé, et continuons chaque jour, pour trouver des solutions et sécuriser notre entreprise »*.

Connaissance des animaux

Parmi ces choix, la génétique entre en ligne de compte avec le génotypage. Sophie et Michel Durand soulignent : *« nous utilisons cela afin d'éviter au maximum les croisements pouvant engendrer des problèmes au vêlage (césariennes, etc.). Même si cette pratique n'est pas une science exacte, cela permet de se donner une idée de ce que l'animal en question peut produire »*. Pour ce sujet, ainsi que pour l'utilisation de l'IA (offrant une maîtrise de la fécondation, et donc la période de vêlage) ou encore de la pelvimétrie, Alsoni Conseil Élevage, Elexinn et Elva Novia étaient conviés à cet événement. Léa Lapostolle, responsable technique Alsoni Conseil Élevage, a rappelé l'existence de catalogues génétiques, dont Genetic BC, pour aider à faire son choix. Agathe Decherf, ingénieure de recherche à Elexinn, a pointé l'importance de bien connaître et maîtriser le cycle de la reproduction : *« une vache peut exprimer une chaleur sans avoir une ovulation, il faut donc être vigilant »*. Christophe Dagouneau et Perrine Raverat (conseillère bovins et bâtiments à la CA 58) détaillent : *« Par exemple, la proximité des animaux favorise leurs interactions et donc l'expression des chaleurs. Nous préconisons un minium de 12 m² selon la période de vêlage par couple vache/veau (en stabulation libre), puis l'accès à la pâture ou aire d'exercice stimule l'expression des chaleurs »*.

Fondamentaux

Pour terminer, Christophe Dagouneau et Perrine Raverat sont revenus sur quelques points fondamentaux. *« 40 % des troubles de la reproduction sont d'origine alimentaire. Quelques pratiques peuvent apporter leurs fruits, comme un flushing trois semaines avant la mise à la reproduction, ou encore adapter les rations en fonction du stade physiologique. Aucune impasse sur la nourriture ne doit être faite, car cela peut avoir des conséquences sur la reproduction. Pour l'eau, nous insistons : il s'agit du premier « aliment » d'un animal »*. Pour l'occasion, quelques rappels ont été faits sur la distribution d'eau. L'eau apportée aux animaux doit être de qualité et apportée en quantité suffisante. *« Pour la qualité : on cherche à se rapprocher le plus possible des normes de potabilité de la consommation humaine. Pour la quantité, afin d'éviter la concurrence, il faut prévoir au minimum 1 abreuvoir pour 15 bovins et s'assurer d'un débit suffisant (15 à 20 l/min pour les abreuvoirs sans réserves), il faut que la vache puisse boire rapidement sans attendre son tour »*. Pour conclure, il faut donc être vigilant sur la qualité et la quantité de nourriture mais également sur celles de l'eau.

Chloé Monget

GDS 89

Le programme des assemblées cantonales

Chaque année, le GDS 89 rencontre les éleveurs du département lors des assemblées cantonales. Le moment pour tous d'échanger des avis, de poser des questions et d'obtenir des réponses. Ces rencontres se tiennent le lundi 14 novembre, de 14 h 30 à 17 heures, à Avallon (9, rue du 11 novembre, dans la grande salle) et le mardi 15 novembre, de 9 h 30 à 12 heures à Migennes (3, rue Jules Rimet, dans la salle Laforge) et de 14 h 30 à 17 heures à Toucy (rue Paul de France, dans la salle café Fournier).

À l'ordre du jour : IBR (retour sur la mise en œuvre de la LSA et les allègements), BVD (point d'avancement de l'assainissement et gestion des envois), DASRI (point sur les collectes), prévention (quels sont les dépistages réalisés au labo ECDF), surveillance FCO présentée par la DDETSPP, référent BEA (rappel des obligations présentées par la DDETSPP).

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Un petit détour par Semur

Le concours de Semur-en-Auxois se tient les 16 et 17 novembre sous le hall de l'agriculture. Trois participants d'une même famille abordent l'évènement.



Colette Bailly, Luc et Clément Dupaquier avec Oracle, leur taureau ayant participé au dernier National charolais.

Si, si, c'est déjà la semaine prochaine ! Le grand concours charolais de Semur est imminent. Les éleveurs exposants peaufinent *« les derniers détails »* pour présenter leurs plus beaux reproducteurs à ce rendez-vous reconnu par le HBC. Le Gaec des Granges de Vesvres est inscrit comme à ses habitudes : Colette Bailly, Luc et Clément Dupaquier feront le déplacement avec douze de leurs charolais : six veaux d'un an, quatre reproducteurs de 18 mois et deux taureaux adultes.

Excellent souvenir

Ces trois éleveurs préparent Semur avec un bel enthousiasme : *« Nous n'avons manqué qu'une seule édition depuis 2006 et tenons une nouvelle fois à être présents, il s'agit là d'un très joli concours, où l'ambiance est toujours très bonne, avec des échanges intéressants entre éleveurs. Ce sont deux journées à ne pas manquer, d'autant que ce sera notre dernière sortie avant le début des vêlages »*.

Luc Dupaquier garde un excellent souvenir de la précédente édition au cours de laquelle Clément, son fils de 21 ans, participait pour la première fois en tant qu'exposant : *« son implication est forcément une motivation supplémentaire. Notre volonté est aussi de contribuer - à notre échelle - au maintien de cet événement, cela passe par des éleveurs qui exposent des reproducteurs. À la base, je ne suis pas forcément pro concours dans l'âme mais en tant que sélectionneur et passionné de génétique, nous nous devons d'emmener des animaux dans ce type de sortie, et montrer à nos clients que nous sommes encore là ! »*. Les membres du Gaec des Granges de Vesvres tiennent à saluer l'organisation semuroise : *« tout est parfaitement orchestré à chaque fois. L'an passé, cerise sur le gâteau, nous avions reçu de très jolis lots, à l'image d'un chèque de 500 euros de la part des Ateliers d'Armançon. Rien que pour cela, nous nous devons de participer »*.

Ambitions mesurées

Le jour J, le Gaec des Granges de Vesvres visera un prix de famille avec l'un de ses taureaux adultes, qui sera accompagné de quatre de ses produits. *« Faire un prix d'ensemble serait aussi une bonne chose, mais ce n'est pas une priorité en soi »*, confie Luc Dupaquier, qui fait remarquer que ses animaux ne sont pas forcément les plus *« aptes »* à remporter des grands prix dans ces épreuves de haut niveau génétique : *« les qualités recherchées dans le charolais sont là, mais il manquera sans aucun doute quelques kilos pour faire la différence. Nous ne soignons pas nos animaux plus qu'il n'en faut, même en amont des concours. Cela est encore plus vrai aujourd'hui avec les prix de l'aliment »*.

En parallèle du concours, le père de famille n'exclut pas de réaliser une ou plusieurs ventes : *« ce n'est pas une priorité non plus mais si l'occasion se présente, ce sera très bien. La conjoncture, chez les reproducteurs, est un peu plus favorable qu'un temps : en effet, un éleveur a désormais la possibilité de réinvestir dans un jeune reproducteur avec la vente d'un taureau de réforme. Ce n'est pas rien, surtout dans la nécessité actuelle de limiter les charges, toujours en hausse »*.

Les membres du Gaec des Granges de Vesvres sont d'autant plus enthousiastes que leur porte ouverte organisée le 28 octobre s'est très bien déroulée avec la visite de 26 élevages.

La journée s'est même terminée sur la bagatelle de 9 ventes de reproducteurs : *« huit départements étaient représentés. Des personnes des Hautes-Alpes nous ont même rendu visite par le biais de notre publication Facebook. Les réseaux sociaux marchent très bien pour le commerce, aussi bien pour les bovins, que les ovins et les équins »*. Colette Bailly, Luc et Clément Dupaquier réalisent désormais un génotypage de leurs bovins : *« nous répondons ici à une demande d'une partie de notre clientèle. Nous leur proposons un document avec chaque reproducteur, libre ensuite à chacun d'interpréter les données comme il l'entend… Une autre tendance vient des taureaux sans cornes, de plus en plus recherchés : nous en avions deux, cela a été nos deux premières ventes de l'année »*.

AG

«Nous faisons le plein»

Vingt-cinq élevages et 170 bovins sont inscrits à cette 62e édition, comme l'indique Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois : *« Un concours très relevé se profile dans les veaux de l'année, les taureaux de 18 mois et les mâles adultes. Nous enregistrons là une bien belle affluence, nous faisons le plein et c'est une très bonne chose. Notre concours compte plus que jamais dans le paysage charolais. Le rendez-vous de Semur est très prisé par les éleveurs participants et même les curieux, qu'ils soient acheteurs ou non. Je salue une fois encore la municipalité pour les importants moyens mis à notre disposition. Nos sponsors et nos bénévoles sont toujours là et c'est aussi un grand plaisir »*. Jean-Luc Baudot ajoute un mot sur la conjoncture : *« celle-ci est plus favorable que les autres années, il faut s'en réjouir, le moral est bien meilleur même si rien n'est évident avec le niveau des charges auquel nous sommes confrontés. Cette embellie de l'élevage est trop tardive selon moi. Il est bien dommage qu'elle ne soit pas arrivée il y a 15 ans, il y aurait eu moins de souffrances dans notre travail et beaucoup moins de prairies retournées »*.

// SANITAIRE

21 Une prise de température

Le GDS de Côte-d'Or annonce la tenue de ses assemblées cantonales à ses adhérents.

Cantonales GDS, c'est parti ! Fontaine-Française a lancé les hostilités le 4 novembre, Semur-en-Auxois a pris le relais ce jeudi 10 novembre. *« Nous invitons désormais nos adhérents à se rendre à Mimeure le 24 novembre, à Châtillon le 28, puis à Aignay-le-Duc deux jours plus tard, à chaque fois à 10 heures »*, indique Jean-Luc Chevalier, président du GDS. Les dates des six autres assemblées seront communiquées prochainement. Les thématiques abordées seront adaptées aux spécificités locales. *« Rien ne sera figé, les discussions resteront ouvertes. Il est important pour les représentants du GDS de prendre la température sur le terrain »*, insiste le président. Quelques points figurent tout de même au programme : *« nous rappellerons le rôle et les actions du GDS, mais aussi les chiffres et les objectifs de la BVD ainsi que ceux de l'IBR. Le sujet de biosécurité, une intervention de la DDPP21 en visioconférence et des informations sanitaires relatives à la nouvelle campagne de prophylaxie sont également à l'ordre du jour »*. Ces assemblées se déroulent sous un nouveau format, comme celui initié l'an passé : *« chaque réunion dure maximum deux heures, très exceptionnellement 2 h 30 mais pas plus, selon la volonté de nos adhérents. Un buffet s'ensuit pour favoriser les discussions et les échanges techniques entre éleveurs, élus et techniciens du GDS »*, fait remarquer Jean-Luc Chevalier.

AG



Jean-Luc Chevalier espère une belle affluence et des échanges fructueux lors de chaque réunion.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// ÉTUDE TERROIR

58 Ça creuse !

L'étude terroir sur l'appellation Pouilly-Fumé, évoquée dans des précédentes éditions, se poursuit avec à la mi-octobre l'ouverture de fosses pédologiques.



Afin de déterminer la présence de calcaire dans le sol, un test à l'acide chlorhydrique est effectué. Si une effervescence est observée (comme ici) la présence de calcaire est avérée.



Une vingtaine d'étudiants de l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin de l'université de Bourgogne (IUVV) ont récolté les éléments dans les fosses pédologiques durant une semaine.



Pour la couleur, déterminant en partie la composition des sols, les étudiants se sont basés sur le référentiel de Munsell.

Après la pose de capteurs climatiques (voir TDB n° 1669), c'est au tour du sol d'être ciblé – avec l'ouverture de fosses pédologiques - dans le cadre de l'étude terroir initiée par les viticulteurs de l'appellation et du Syndicat viticole de l'aire AOC Pouilly.

Pour rappel

Cette étude a pour but de récolter des informations sur le terroir afin que les viticulteurs puissent connaître précisément leur terrain de travail, afin, le cas échéant, d'adapter leurs pratiques. Cette étude permettra également d'expliquer plus scientifiquement aux clients les particularités de chaque site et donc de chaque vin. Ainsi pour cette nouvelle étape, l'ouverture des fosses et l'analyse sont confiées au bureau d'études *« Adama terroirs viticoles »* et aux étudiants de deuxième année du Master *« Vigne Vin Terroir »* de l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin de l'université de Bourgogne (IUVV). Si ces derniers doivent rendre leurs conclusions au printemps 2023, les géopédologues d'Adama en charge du dossier ont, eux, jusqu'en 2024 pour transmettre leur rapport détaillé sur l'étude des sols et des sous-sols de l'aire en AOP.

Comment choisir ?

Pour la première session, 37 fosses ont été ouvertes sur les terres de l'appellation Pouilly-Fumé – soit 80 à 85 % du projet. La deuxième session, avec l'ouverture de 15 fosses supplémentaires, aura lieu l'an prochain afin de terminer de couvrir l'appellation. Emmanuel Chevigny, géopédologue pour Adama pointe : *« si la majorité de l'aire d'étude se trouve dans les vignes, il y en a aussi dans les sous-bois ou encore dans des champs, car ces terres – même sans vignes – font partie du territoire de l'appellation »*. Pour déterminer où creuser, Emmanuel Chevigny détaille : *« Pour parvenir à l'établissement de la cartographie, nous avons fait des sondages à la tarière (plus de 430) à des points stratégiques afin d'identifier les types de sols et de délimiter les unités cartographiques (c'est-à-dire où le sol est identique). C'est dans ces unités que nous avons implanté les fosses, afin d'avoir une vision globale des divers sols de l'appellation »*.

L'exception a un prix

Emmanuel Chevigny, et Corentin Rivière, également géopédologue pour Adama stipulent : *« Pour le moment 8 à 9 grands types de sols ont été identifiés avec les premiers éléments récoltés. Il faut noter que nous ne voyons pas cela tous les jours ! Nous avons des sols à la fois très argileux, très calcaires, très sableux, ou encore pierreux… En fonction, les problématiques et donc les préconisations ne seront pas les mêmes »*. Cette pluralité est d'ailleurs saluée par les étudiants présents sur la fosse (Margaux, Marius, Raphaël et Angela) : *« Cette diversité offre des atouts, afin de produire des vins différents. De plus cela offre une belle capacité d'adaptation face au changement climatique »*. Malgré tout ils nuancent : *« Mais, ce caractère exceptionnel a un revers de médaille. En effet, cette multiplicité engendre des complications, car on ne pourra pas mettre en place un itinéraire technique identique sur l'appellation et, même parfois, sur un domaine. Chaque type de sol requiert une approche différente. Le maître mot est donc de s'adapter… »*. Rendez-vous donc dans quelques mois pour la restitution des premiers rapports plus précis.

Chloé Monget

Du côté des étudiants

Emmanuel Chevigny et Corentin Rivière soulignent : *« nous accompagnons les étudiants durant les descriptions des fosses. Chaque année, la promotion des Master 2 a la possibilité de faire ce type d'analyses, soit sur un seul domaine, soit sur plusieurs - à une échelle évidemment plus réduite que celle que nous réalisons aujourd'hui. Ainsi, nous avons eu l'occasion d'aller dans des domaines de Côte d'Or, d'Aquitaine ou encore à Minorque »*. Pour les étudiants interrogés (Margaux, Marius, Raphaël et Angela), cette méthode d'enseignement est appréciée : *« nous pouvons mettre en pratique la théorie des cours en situation réelle. C'est très formateur. De plus, le fait d'être en petit comité permet de poser nos questions, mais aussi d'échanger sur nos conclusions plus librement »*. Angela, 30 ans, ancienne biologiste, insiste : *« Je suis arrivée de Colombie avec un visa travail/vacances, et ai découvert l'importance du vin ici, cela m'a passionnée ! Je me suis donc renseignée sur les études à faire ici et j'ai trouvé celle de l'IUVV. En Colombie, cela n'existe pas. Je trouve très intéressant de voir les différences de sol entre la France et mon pays d'origine »*. Si tous leurs projets professionnels ne sont pas encore aboutis, tous souhaitent : *« travailler sur le terrain »*.

// DÉGUSTATION

89 69 vins médaillés au concours des vins du Grand Auxerrois

Le 30e concours des vins du vignoble du Grand Auxerrois a eu lieu le samedi 5 novembre, à Coulanges-la-Vineuse. 180 échantillons provenant de 50 maisons et domaines ont été soumis à dégustation à un jury composé de 42 membres. 69 médailles ont été distribuées : 14 en or, 22 en argent et 33 en bronze.

Voici les médailles d'or :

- Irancy 2020 : domaine Guilhem & Jean-Hugues Goisot « Mazelots » ; maison Pommier ; domaine Edmond Chalmeau & fils.
- Saint-Bris 2021 : domaine des Malandres ; domaine JL & JC Bersan cuvée « Classique ».
- Saint-Bris 2020 : domaine Guilhem & Jean-Hugues Goisot « Moury ».
- Bourgogne Côtes d'Auxerre rouge 2020 : domaine Guilhem & Jean-Hugues Goisot « La Ronce ».
- Bourgogne Côtes d'Auxerre blanc 2020 : domaine Guilhem & Jean-Hugues Goisot « Le court vit ».
- Bourgogne Coulanges-la-Vineuse rouge 2019 : domaine Lemoule cuvée « Chanvan » ; domaine Saunois David cuvée « Côte-d'Or ».
- Bourgogne Épineuil rouge 2021 : domaine Alain Mathias cuvée « Tradition ».
- Bourgogne rouge 2020 : domaine Venon & fils.
- Bourgogne aligoté 2021 : Pascal Bouchard cuvée « Réserve St-Pierre ».
- Bourgogne Chitry rouge 2020 : domaine Edmond Chalmeau & fils cuvée « Les Trameurs ».

Christopher Levé

// EN BREF

89 Viticulture
Le Vézelay reconnu en AOP

Le Vézelay, vin blanc produit dans de département icaunais, a été officiellement reconnu en AOP (appellation d'origine protégée) lors d'une publication du règlement d'exécution au journal officiel de l'Union Européenne. Ce vin bénéficie donc désormais d'une protection à l'échelle européenne.

Jusqu'alors intégré à l'AOP « Bourgogne », le Vézelay avait été reconnu en dénomination géographie complémentaire pour cette appellation en 1998. Cette nouvelle AOP souligne la qualité du terroir et du savoir-faire des viticulteurs du Vézelien. Les vignes de l'AOP Vézelay sont regroupées sur les coteaux des villages de Vézelay, d'Asquins, de Saint-Père et de Tharoiseau, soit une vingtaine de vignerons. En 2020, 2 805 hl de Vézelay ont été récoltés pour être mis en bouteille.



// CHEVAUX TRAIT AUXOIS

21

Tombée dans la marmite

Léane Bizouard participait cette semaine à la Ferme Côte-d'Or à Dijon. Rencontre avec une grande passionnée de chevaux.



La jeune éleveuse, ici sur la ferme familiale située sur la commune d'Allerey. Flicka d'Huilly, sa jument de huit ans, est championne en titre à Paris.

Avec Florian et Abel Bizouard comme père et grand-père, elle ne pouvait vraiment pas échapper à la passion du cheval Trait auxois. Léane Bizouard baigne dans l'univers équin depuis son plus jeune âge.

Cette élève en classe de Première générale au lycée Olivier de Serres de Quetigny attend chaque week-end avec impatience pour rentrer à Huilly et s'occuper de ses chevaux : *« Notre ferme en compte une quinzaine, nous élevons jusqu'à sept poulinières. Le second site de l'exploitation se trouve à Brazey-en-Morvan. C'est un bonheur d'être avec eux… Le Trait auxois est un superbe animal, hyper familial, c'est un peu la force tranquille avec lui ! ».*

Championne nationale

La jeune fille de 16 ans participe à de nombreuses réunions équines, à l'image des concours modèles et allures organisés par l'Union nationale du cheval Trait auxois. Sa meilleure performance - la plus haute possible – a été réalisée l'hiver dernier au concours général agricole à Paris : sa jument Flicka d'Huilly a décroché la médaille d'or et donc, le titre national ! Une joie indescriptible, partagée à plusieurs reprises le week-end dernier à la Ferme Côte-d'Or à Dijon : *« nous avions emmené Flicka, justement, et Marbella, sa pouliche de deux mois. C'était la seconde fois que je participais à l'évènement. En 2021, nous avions emmené Radieuse, la mère de Flicka. La Ferme Côte-d'Or est un bon moyen de communiquer auprès du grand public, sur notre race à faibles effectifs. Les gens nous posent beaucoup de questions, notamment sur les différents débouchés et utilisations de nos Traits auxois ».*

Léane Bizouard a désormais les yeux rivés sur le prochain salon de l'agriculture, même si aucun de ses chevaux ne participera directement à cette édition 2023 : *« le salon représente à chaque fois de très bons moments entre éleveurs, alors nous avons tous envie d'y être… D'ici quelques mois, j'aurai à cœur de suivre les performances de deux chevaux nés chez nous : Kalia d'Huilly, dernière championne jeune à Semur, élevée aujourd'hui en Gironde par Éric Seuve et Dolly d'Huilly, championne adulte du Spécial, élevée par Édouard Beurton à Censerey ».*

BTS ou prépa ?

Léane Bizouard se verrait bien travailler dans le monde du cheval d'ici quelques années : *« devenir vétérinaire me permettrait peut-être de le faire mais les places sont très limitées et cela me paraît aujourd'hui très compliqué. Si je peux travailler dans le domaine de la génétique, ce serait très bien. Après un bac général, je prendrai peut-être la direction de Fontaines et de son BTS en productions animales. Selon mon dossier, je resterai peut-être ici, à Quetigny, car il y a une classe de prépa intégrée pour passer les concours d'entrées aux écoles vétérinaires et agronomes… Nous n'en sommes pas encore là ! ».*

AG

// BIENVENUE À LA FERME

89

Un nouveau magasin à la ferme au Jardin des Vignes Blanches

Installée depuis le 1er janvier dernier, Anaïs Sanjuan a repris l'exploitation du Jardin des Vignes Blanches à Charbuy, après y avoir travaillé pendant 12 ans, où elle a ouvert un nouveau magasin à la ferme.

Après 12 ans à y avoir travaillé, Anaïs Sanjuan a repris l'exploitation du Jardin des Vignes Blanches à Charbuy. C'est après différentes formations en BEP, Bac Pro et BTS en productions horticoles en alternance qu'Anaïs Sanjuan décide de s'orienter sur le maraîchage.
Elle décide de s'installer le 1er janvier dernier et de reprendre cette exploitation de 10 ha de maraîchage et 70 ha de céréales.
Chaque jour, elle y travaille la terre de manière raisonnée et propose une grande variété de fruits et légumes de saison. Aujourd'hui, la vente directe représente 70 % de son chiffre d'affaires entre vente à la ferme et marchés hebdomadaires.

Le magasin inauguré le mois dernier

Elle participe également à diverses manifestations tout au long de l'année, dont la Foire de la Saint-Martin à Auxerre (lire le retour sur cet événement par ailleurs), le marché de Noël chez Rabuat & Fils, et d'autres encore.

Chambre d'agriculture de L'Yonne

Le Jardin des Vignes Blanches se trouve au 15 rue des Vignes Blanches à Charbuy (89113).



Anaïs Sanjuan gérante du Jardin des Vignes Blanches à Charbuy.

// EN BREF

89 - CGA

Les inscriptions sont ouvertes pour les produits

Chaque année, le concours général agricole récompense la qualité des produits en leur offrant une belle vitrine à travers une distinction sous forme de médaille. Les inscriptions sont actuellement ouvertes et ce jusqu'au 13 novembre à minuit pour les produits laitiers (fromages, glaces, yaourts), les bières, les miels et hydromels, les jus de fruits, les confitures, les charcuteries et les apéritifs. Et jusqu'au 11 décembre pour les viandes, les cidres et poirés, et les produits de l'aquaculture. Pour s'inscrire, il suffit de se connecter sur le site www.concours-general-agricole.fr. Les prélèvements des produits sont réalisés par les Chambres d'agriculture. Ils ont lieu du 5 au 12 décembre pour les miels et hydromels, les jus de fruits, et les cidres et poirés ; du 2 au 12 janvier 2023 pour les viandes ; du 23 janvier au 13 février 2023 pour les bières, charcuteries et apéritifs ; et 17 au 20 février 2023 pour les produits laitiers, les confitures et les produits de l'aquaculture.
Les finales auront lieu du 26 au 28 février 2023, à Paris, à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

SOCIAL

// MSA

58

L'envie de continuer

Le 20 octobre à Rouy, la MSA Bourgogne proposait, en collaboration avec le service de Prévention des risques professionnels de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, une réunion d'échanges sur le thème du travail. Chargée d'émotions pour les participants, cet événement est un point de départ.

La réunion d'échanges orchestrée par la MSA Bourgogne, conjointement avec le service Prévention des risques professionnels de la caisse régionale MSA de Bourgogne, le 20 octobre à Rouy, sur le thème du travail, était la seconde du genre – la première ayant eu lieu en 2021. Marie-Laure Giraud, travailleuse sociale de la MSA (secteurs Clamecy, Tannay, Lormes, Corbigny, Montsauche-les-Settons, Brinon-sur-Beuvron) et Mission départementale « Agriculteurs en situation fragile », indique : *« nous avons ciblé un besoin dans ce domaine et nous voulions apporter des solutions aux participants, afin que cette réunion ne s'arrête pas là et que les personnes ayant besoin d'un accompagnement puissent le trouver »*. Durant la rencontre, les exploitants agricoles ont pu parler de leurs difficultés rencontrées au travail, ou celles influençant ce dernier, ainsi que de leurs projets.

Jamais seul

Marie-Laure Giraud rebondit : *« le travail est positif, et c'est dans cette optique que nous avons proposé ce rendez-vous collectif, car c'est eux-mêmes qui apportent des solutions à leurs collègues »*.

Les présentations des participants ont permis d'entrevoir les complications de leurs vies professionnelles mais aussi personnelles – le compartimentage de l'un et de l'autre étant souvent complexe. Chargés d'émotions, les exploitants ont discuté, et chacun, en partant de sa propre expérience, a tenté de donner, si ce n'est des conseils, au moins une oreille attentive qui parfois peut manquer. Aller au-delà de la peur de parler était déjà pour certains un grand pas lors de cette après-midi. Sophie, 33 ans, détaille : *« Dire que l'on a besoin d'aide, c'est accepter le fait que l'on ne peut pas s'en sortir seul. C'est très compliqué à gérer mais une fois qu'on a passé le pas, on avance et c'est l'essence de ce que l'on cherche. Discuter avec d'autres exploitants est une façon d'apprendre des expériences des autres, l'autre peut avoir une solution que nous-même n'avons pas vue »*.

Main dans la main

Pour cibler ces solutions, la MSA propose d'ailleurs des visites pour pointer les éléments à modifier pour se faciliter la tâche. *« La conseillère en prévention, Audrey Miny, est là pour cela, il ne faut pas hésiter à faire appel à ses services »* insiste Marie-Laure Giraud. *« Parfois un rien peut tout changer »*. En parallèle, la MSA propose un financement des séances de *coaching*. Le 20 octobre, c'est Maud Perroy, coach indépendante, qui était présente pour fluidifier les échanges. *« Le coaching permet de recentrer ses envies et ses besoins afin d'avancer dans une vie qui nous correspond. Le parcours de (re) construction est fait par les personnes elles-mêmes et nous sommes simplement là en appui »*. Benjamin, 29 ans, poursuit : *« ce n'est pas parce que nous avons des difficultés financières ou personnelles que l'envie de continuer n'est pas là. En parler, c'est tenter de sortir la tête de l'eau pour voir l'avenir et envisager de faire des projets qui nous font plaisir ; continuer à vivre tout simplement. Mais c'est vrai que parfois, tout ce processus ne peut pas se faire seul »*. Suite à cette réunion, la MSA envisage de réaliser d'autres actions (qui ne sont pas actées pour le moment). *« Nous ne lâcherons pas les personnes qui ont un besoin d'accompagnement car elles attendent des réponses et la MSA est là pour leur en procurer certaines »*, conclut Marie-Laure Giraud.

Chloé Monget



La réunion fut animée par, de gauche à droite, Maud Perroy, coach, Marie-Laure Giraud, travailleuse sociale de la MSA (secteurs Clamecy, Tannay, Lormes, Corbigny, Montsauche-les-Settons, Brinon-sur-Beuvron) qui forme un binôme de travail avec Audrey Miny, conseillère en Prévention des risques professionnels à la MSA (antenne de Nevers).

// TRANSMISSION-REPRISE

21

Rendre l'idée de cession plus facile à aborder

Les rendez-vous délocalisés partout en Côte-d'Or que le service Transmission-reprise de la Chambre d'agriculture organise constituent un outil précieux pour aider les cédants à affiner leur projet.

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service dédié de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une série de rendez-vous individualisés, sur tous les secteurs du département, entre le 15 novembre et le 6 décembre. Le but est de simplifier la tâche des éventuels agriculteurs cédants, ou en passe de l'être, afin d'entamer avec eux le début d'une démarche qui pourra, à terme, déboucher sur la cession de leur exploitation. Un processus toujours délicat, comme le confirme Alexis Parent, du pôle Formation-Installation-Transmission-Reprise de la Chambre. Les repreneurs sont nombreux, il importe donc, pour les cédants, de parvenir à sortir du lot en mettant en avant les points forts et les avantages de leurs structures. Il faut aussi discuter de la valeur de l'exploitation, un sujet complexe.

« Les cédants, précise Alexis Parent, *doivent être dans une démarche proactive, dans un contexte où beaucoup de candidats à la reprise sont positionnés sur des thématiques qui prennent plus en compte les enjeux sociétaux (environnement, gestion de l'eau, carbone, image de l'agriculture auprès des consommateurs). Il y a aussi des candidats à la reprise qui sont sur des schémas agricoles plus classiques. Pour les projets de reprises plus atypiques, c'est à nous de travailler avec l'agriculteur cédant afin de trouver la solution la plus satisfaisante »*. Cela peut passer par une cession d'un bout de l'exploitation sur une production pas encore en place, comme quelques hectares pour du maraîchage ou pour un verger. *« On travaille à structurer tout cela mais en gardant à l'esprit que la solution trouvée doit correspondre aux objectifs du cédant »*. Ce travail demande du temps, de la préparation et surtout de l'anticipation. Il ne peut s'accomplir que si le cédant est prêt dans son esprit et cette maturité intervient de manière différente d'une personne à l'autre. *« Nous avons des personnes,* poursuit Alexis Parent, *qui à 50 ans ont déjà entamé leur réflexion sur les choix qu'elles devront faire pour la cession de leur structure. Ils ont en tête la nécessité de préparer ce changement tout en continuant à vivre correctement de leur activité. À l'inverse, il y a des personnes qui ne se voient pas arrêter et qui, à 65 ans, nous disent qu'elles se sentent prêtes, sans avoir suffisamment anticipé »*.



Photo : Gabriel Ormès

Face à des profils de repreneurs de plus en plus diversifiés, les cédants doivent anticiper leur cession en se fixant des objectifs précis.

Des objectifs à définir clairement

Le nerf de la guerre c'est d'être clair sur ses objectifs et dans ce domaine, l'urgence n'est jamais bonne conseillère. Sur la valeur d'une structure à céder, le travail de la Chambre n'est pas de fixer la valeur d'une ferme : *« la bonne valeur, c'est celle qui conduit à un accord entre cédant et repreneur,* constate le représentant de la Chambre d'agriculture. *Sur ce plan, on peut avoir une approche purement financière, mais aussi s'intéresser à des valeurs humaines. C'est propre à chacun. Notre travail c'est d'aider l'agriculteur à bien clarifier sa position, afin qu'il soit le plus efficient possible dans sa démarche. En fonction de ses objectifs, il n'aura pas les mêmes profils de repreneur à aller chercher »*. Pour les personnes qui songent à la cession de leur structure, la possibilité d'un rendez-vous de proximité tels que ceux proposés dans les jours qui viennent pourrait faciliter les choses. *« Nous pourrons discuter de l'ensemble du projet de transmission, comme nous le faisons déjà toute l'année à Bretenière, dans les locaux de la Chambre d'agriculture »*. Comment gérer un dossier retraite ? Comment gérer sa Pac au moment du départ en retraite ? Je n'ai pas de repreneur, comment dois-je faire ? J'ai un repreneur mais je ne sais pas comment amorcer les démarches ? J'ai un associé qui s'en va ? Autant de questions qui pourront trouver réponse.

Berty Robert

Prochains rendez-vous de la Quinzaine de la transmission : mardi 15 novembre, à la Chambre d'agriculture, à Bretenière. Mercredi 16 novembre à l'antenne de la Chambre d'agriculture de Châtillon-sur-Seine. Jeudi 17 novembre à Mirebeau-sur-Bèze. Lundi 21 novembre sur le secteur de Bligny-sur-Ouche.
Renseignements : 03 80 68 66 54
ou alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

SOCIAL

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Trouver sa voie

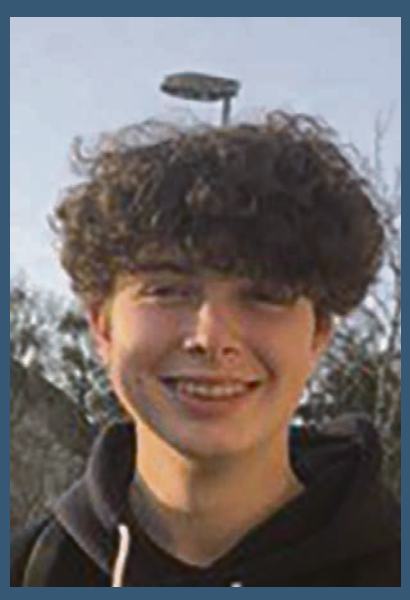
Pour l'orientation, les filières agricoles peuvent apporter un sens aux études pour certains élèves, notamment avec un enseignement légèrement différent des circuits généraux.

Après s'être intéressé aux parcours post-Bac, c'est au tour des plus jeunes d'avoir leur mot à dire sur leur orientation.

Parfois un moment difficile, certains ont pu trouver une voie leur correspondant mieux dans les filières agricoles.

Chloé Monget

Matis Dufour, 16 ans, DNB mention « Bien »



« Je ne pensais pas avoir la mention Bien à mon diplôme national du Brevet (DNB). Je suis donc très fier de cela. Mes années au collège au Legta ont été super, le cadre est top et les professeurs sont très attentionnés. Pour moi qui viens du Creusot en Saône-et-Loire, tout cela a eu beaucoup d'importance. Au lycée agricole, j'ai pu côtoyer des futurs exploitants - et des agriculteurs lors des visites – et cela m'a conforté dans l'idée de me lancer dans la mécanique agricole puisque cela lie deux univers qui me sont chers. J'ai choisi de poursuivre en Bac pro afin d'avoir des stages pour apprendre en situation et éventuellement continuer mon parcours vers un BTS. Plus je me forme, plus je serai performant. À terme, je souhaiterais ouvrir mon propre garage de mécanique agricole, et dans l'idéal en Haute-Savoie, car je sais qu'il y a une grande demande dans ce secteur. Mes parents et mes grandes sœurs me soutiennent dans mon choix, car pour eux j'ai trouvé une profession qui me correspond ».

Gabin Dine, 14 ans, DNB mention « Assez bien »

« Je voudrais être pisciculteur vers chez moi (Is-sur-Tille en Côte-d'Or), du coup, je me suis dirigé vers un baccalauréat professionnel au Legta du Morvan, car il est le plus près de chez moi, sinon c'était Marseille, La Canourgue, Ahun ou Cibeins. J'ai opté pour cette filière car elle regroupe tout ce que j'apprécie : la nature, la pêche et les poissons. Je suis passionné depuis mes 5 ou 6 ans, grâce à mon père. Puis, grandissant j'ai un peu perdu le fil pour m'y remettre avec un ami, il y a 3 ou 4 ans, depuis je ne lâcherai cela pour rien au monde. C'est d'ailleurs pour cela que cette année, je suis en seconde Aqua » détaille Gabin avant d'ajouter : *« l'avantage du lycée agricole est que l'accent est mis sur la pratique en complément des cours théoriques. C'est très pertinent, à mon sens, de voir comment cela se passe vraiment. Ainsi, on sait exactement où l'on met les pieds professionnellement parlant »*. La mère de Gabin, Émilie Dine-Renaudin, rebondit : *« Nous sommes très contents qu'il ait enfin trouvé sa voie. Il n'a jamais vraiment aimé l'école, et en 4e cela devenait de plus en plus problématique, il ne savait ce qu'il voulait faire et ne se retrouvait plus. Ayant été en lycée agricole, je me suis dit que cela pouvait être une solution pour lui de faire une troisième « préparation métiers ». Et, nous avons bien fait. À partir du moment où il a intégré le lycée, il s'est métamorphosé. Il a commencé à s'investir dans ses études et il a d'ailleurs été un peu déçu de rater la mention bien d'1,5 points. Nous regrettons simplement de ne pas l'avoir mis dans ce type d'établissement avant, en quatrième ».*



Gabin Dine

Gabin Dine, 14 ans, DNB mention *« Assez bien »*.

// EMPLOI

Découvrez les métiers de l'agroalimentaire !

La Semaine de l'emploi en agroalimentaire permet de promouvoir les métiers qui font notre alimentation. Plusieurs sites y participent en Bourgogne Franche-Comté.



La seconde édition de la Semaine de l'emploi en agroalimentaire, qui a lieu en novembre veut mettre en avant l'attractivité de la filière, faire connaître les formations, ses métiers et faciliter les recrutements.

En BFC, l'agroalimentaire compte près de 600 établissements industriels et 18 600 emplois. Venez découvrir la grande variété de leurs métiers. Quel que soit votre âge, votre niveau de diplôme, il y a des postes à pourvoir. Voici les entreprises qui y participent en BFC :

- Tradival, à Migennes (89), le 18 novembre. Visite de l'entreprise sur inscription auprès de Pôle emploi.
- Jacquet Helder, à Clamecy (58), le 15 novembre. Visite de l'entreprise.
- Groupe Bigard, à Venarey-les Laumes (21), le 23 novembre. Visite de l'entreprise et possibilité d'entretiens d'embauches pour des postes d'opérateurs alimentaire (homme et femme), sur inscription auprès de Pôle emploi.

- Fromagerie Milleret, à Charcenne (70), le 15 novembre. Visite de l'entreprise.
- Centre de formation Enilbio à Poligny (39), le 18 novembre. Découverte des filières de l'agroalimentaire. Inscription auprès de Pôle emploi.
- Découverte des métiers de l'agroalimentaire par le centre de formation Ifria, à Louhans (71), le 17 novembre. Inscription auprès de Pôle emploi.
- Poulaillon, à Saint-Vit (25), le 15 novembre. Visite de l'entreprise et présentation des postes à pourvoir : opérateurs de lignes de production, de conditionnement, techniciens de maintenance (homme et femme). Inscription auprès de Pôle emploi.
- Centre de formation Enil à Mamirole (25), le 17 novembre. Visite du centre et découverte des métiers de l'agroalimentaire. Inscription auprès de Pôle emploi.
- Les Éleveurs de la Chevillotte, à Valdahon (25), le 15 novembre. Visite de l'entreprise et entretiens pour recrutements sur des postes d'opérateurs de production alimentaire (homme et femme). Inscription auprès de Pôle emploi.

Berty Robert

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Gagnez en visibilité sur les réseaux sociaux

• 29 novembre à Bretenière

Contact : Corine Garnier-Penning, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste au Travail - Formation initiale

• 1er et 2 décembre à Châtillon sur Seine

Contact : Corine Garnier-Penning, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Impact de la Pac 2023 sur mon exploitation

• Le 14 novembre à Châtillon sur Seine, le 18 novembre à Créancey et le 29 novembre à Châtillon sur Seine

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62
cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Matières premières et coûts de production : choisir plutôt que subir

• le 17 novembre, à Cussey les Forges

Contact : Marie-Claude Guerrier
03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Fertilisation azotée des céréales à paille

Le 8 décembre à Créancey

Contact : Céline France, CA21
03 80 68 66 71
celine.france@cote-dor.chambagri.fr

Agir pour ma Cessation et la Transmission de mon Exploitation (ACTE)

Les 25 novembre et 7 décembre à Bretenière

Contact : Amelie Fercoq - 03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Alimentation des ruminants (Obsalim)

• 14 et 21 novembre

La méthode Obsalim est basée sur l'observation des animaux. Elle permet de piloter les rations alimentaires, de maîtriser les pathologies et ainsi de faire des économies !

Contact : 03 86 93 40 37.

// Plan Carbone, quel est son interêt ?

• 14 et 18 novembre 2 après-midi de 4h

Le plan carbone est un outil qui permet de calculer, et 'améliorer l'empreinte carbone de votre exploitation.

Contact : 03 86 93 40 37.

// Quelle eau pour les animaux ?

• 15 novembre

Connaître les particularités de l'eau, les critères de qualités de l'eau (réglementation, analyse et interprétation) ou encore découvrir les procédés pour traiter l'eau.

Contact : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Mieux vivre son métier d'agriculteur

• Le 6 décembre

Comment me sentir bien et m'épanouir dans mon métier d'agriculteur ?

Renseignements : Julianne Aubertot – Bio Bourgogne - 06 02 01 22 24.

YONNE

// Rédiger son DUER

• Mercredi 7 décembre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre. L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10.

// Calendrier de traitement

• Mercredi 16 novembre

À Auxerre (formation gratuite pour les salariés pris en charge par Ocapiat ; inscription auprès d'Ocapiat à offredeformation.ocapiat.fr/catalogui/#home).

Contact : Guillaume Morvan au 06 83 81 90 96.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Mardi 22 et mercredi 30 novembre à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Soirée d'échanges sur la transmission agricole

• Mardi 15 novembre

Soirée d'échanges sur la transmission agricole le mardi 15 novembre à 20 heures à la salle des fêtes de Chamblanc, à destination des agriculteurs et des candidats à l'installation.

Renseignements : Charlotte Mettez, Terre de Liens, 07 67 31 72 32 ou par mail : c.mettez@terredeliens.org

// Concours charolais de Semur-en-Auxois

• 16 et 17 novembre

190 reproducteurs sont attendus, issus d'une trentaine élevages en provenance des quatre départements de Bourgogne.

Renseignements : Lydie Perrin (03 80 90 68 80) ou Jean-Luc Baudot (06 07 75 59 74).

NIÈVRE

// Finale des prix d'honneur

• 12 novembre

La finale des prix d'honneur des veaux non inscrits aura lieu à La Nocle Maulaix.

//Destruction des couverts

• 17 novembre

La chambre d'agriculture, en partenariat avec ses groupes de développement et les Cuma, vous invitent à une démonstration de destruction mécanique des couverts, le jeudi 17 novembre à 13 h 30, Route Le Vivier (entre Varzy et Fly) dans une parcelle du Gaec Detable.

Renseignements : 03 86 93 40 00

// Trophée Jean-Paul Beauzon

• 18 et 19 novembre

Le traditionnel Trophée Jean-Paul Beauzon aura lieu les 18 et 19 novembre à Luzy, sous la nouvelle halle.

// S'installer en production fromagère

• 23 novembre

Une journée dédiée aux porteurs de projet pour la production fromagère aura lieu le 23 novembre à la mairie de Corbigny.

Renseignement : Emma Larue : emma.larue@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 36

// L'agritourisme, pourquoi pas ?

• 13 décembre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise, à la salle des fêtes de Nannay, une journée dédiée aux agriculteurs qui souhaitent se diversifier avec une activité touristique (hébergement, accueil...).

Renseignement : Emma Larue : emma.larue@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 36

YONNE

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Lundi 14 novembre

De 16 à 18 heures, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 à 20 heures, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales... (sociétaires ou non), à la salle des fêtes à côté de la mairie de Pont-sur-Yonne (caisse locale du nord-est Sénonais).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Mercredi 16 novembre

De 16 heures à 18 heures, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 heures à 20 heures, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales... (sociétaires ou non), à la salle des fêtes de Lasson (caisse locale du Florentinois).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

8/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 556 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,69	3,95	3,77	0,17
		300-350	3,48	3,65	3,57	0,08
		350-400	3,47	3,70	3,53	0,09
		400-450	3,41	3,54	3,47	0,04
		450-500	3,37	3,40	3,38	0,00
	R	250-300	3,54	3,60	3,56	
		350-400	3,45	3,49	3,48	0,07
		400-450	3,32	3,42	3,38	0,00
F	U	200-250	3,60	3,68	3,65	
		250-300	3,29	3,29	3,29	
		300-350	3,38	3,42	3,40	0,11
		350-400	3,16	3,40	3,28	0,06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,06	3,32	3,21	
		400-450	2,99	2,99	2,99	
		450 et +	3,25	3,25	3,25	0,32
	R	350-400	2,95	3,00	2,97	
		450 et +	2,83	2,83	2,83	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 429 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,47	3,55	3,51	-0,06
		- 5 ans	3,49	3,58	3,54	0,06
	U	24 à 36 mois	2,96	3,38	3,12	-0,11
		- 5 ans	2,83	3,37	3,00	0,00
		5 à 10 ans	2,60	3,24	2,90	-0,01
		+ 10 ans	2,64	2,97	2,74	-0,03
	R	24 à 36 mois	2,84	3,17	2,92	
		- 5 ans	2,72	2,84	2,78	0,02
		5 à 10 ans	2,51	2,84	2,70	0,07
		+ 10 ans	2,64	2,97	2,74	0,15

OBSERVATIONS

Effectif global : 1040 - Taux de vente : 96 %

Broutards : Marché actif grâce à des besoins importants (France, UE et Pays Tiers) et à une présentation de très bonne qualité. Vente quasi totale et cours en légère progression.

Laitonnes/Génisses 18 mois : Forte demande aussi bien pour la repousse en France que pour l'export en Italie. Aucun invendu.

Vaches, génisses 30 mois : Vaches grasses de 5.30 à 5.45€ / kg de carcasse. De nombreux apports cette semaine. Les acheteurs répondent présents au rendez-vous. Le commerce est fluide et la vente active. Peu d'invendus. Les cours sont en légère progression.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

7/11/2022

Effectif : 411

Broutards	(320 - 355 kg)	700 - 1100	3,49 - 3,56
Broutards	(380 - 440 kg)	1320 - 1510	3,40 - 3,47
Laitonnes	(280 - 355 kg)	840 - 1200	3,00 - 3,39
Génisses 18 - 24 mois	(350 - 500 kg)	800 - 1450	2,28 - 3,02
Génisses 24 - 36 mois	(475 - 780 kg)	1260 - 2370	2,68 - 3,22
Vaches légères		1150 - 1480	
Vaches entre deux		1520 - 1780	
Vaches lourdes		1820 - 2320	
DIVERS			
Broutards limousins et croisés	(330 - 375 kg)	1200 - 1460	3,52 - 3,90
Broutards limousins et croisés	(410 - 450 kg)	1510 - 1670	3,57 - 3,90
Laitonnes limousines et croisées	(295 - 335 kg)	1000 - 1130	3,25 - 3,37

Très belle présentation de broutards limousins et plus importante. Placement rapide et global à des tarifs qui progressent à nouveau. Cours stables en charolais lourds et plus fermes en sujets de moins de 400 kg.

Apports plus importants en femelles, tarifs également revus à la hausse en limousines et charolaises. Vente rapide et globale en vaches à des cours soutenus.

Bovins gras : 12

Vaches de viande **5,20 à 5,42 €/kg de viande.**

Vente globale en vaches grasses

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

7/11/2022

Effectif : 133

Agneaux gras	150 - 191	(2,60 - 3,96)
Brebis	76 - 125	(1,10 - 1,82)

Moins d'apports cette semaine entrainant une vente globale à des tarifs en progression.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

31/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 780 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	E	de 32 à 38 kg	4.17	4.22	4.19	
		de 38 à 44 kg	4.08	4.12	4.11	
	U	de 32 à 38 kg	3.70	4.13	3.96	0.01
		de 38 à 44 kg	3.70	4.00	3.86	0.06
		de 44 à 50 kg	3.43	4.01	3.75	0.22
		+ de 50 kg	2.91	3.46	3.28	0.10
	R	de 32 à 38 kg	3.22	3.22	3.22	-0.32
		de 38 à 44 kg	3.54	3.77	3.66	0.28
		de 44 à 50 kg	3.28	3.51	3.41	0.20

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 127 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.41	1.65	1.60	0.19
	R	+ de 60 kg	1.23	1.38	1.30	0.10

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 4 Vente : 75 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	39	39	39	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 35 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	61	104	83	

OBSERVATIONS

Effectif global : 946 - Taux de vente : 93 %

Agneaux de boucherie : L'ambiance commerciale s'active progressivement dans un contexte ambigü coincé entre le ralentissement de la consommation et la faiblesse des disponibilités au niveau national.

Brebis : Les tarifs sont fermes à haussiers.

Béliers, Caprins : Demande suivie.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

2/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 25 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	-	-	-	
		400-450	-	-	-	
F	U	300-350	-	-	-	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 65 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2.62	3.01	3.01	=
		+ de 10 ans	2.59	2.59	2.71	

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : .. - Vente : ..*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg				

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : .. - Vente : .. %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg				

OBSERVATIONS

Effectif global : 90 - Taux de vente : 98 %

Broutards : Pas assez de volume pour établir une cotation

Vaches/génisses : Cours reconduits

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

2/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 460 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.72	4.06	3,94	
		de 38 à 44 kg	3.66	4.14	3.98	
		+ de 44 kg	3.43	4.09	3.89	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 332 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.25	1.27	1.26	
		+ de 60 kg	1.29	1.81	1.53	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	28	99	74	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 41 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	26	95	56	

Effectif global : 920 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : la qualité des agneaux s'améliore et une demande qui s'accroit entrainant indéniablement une hausses des cours. Vente rapide et quasi totale.

Brebis : Légère baisse des cours du principalement a des acheteurs absents, la demande reste importante sur les bonnes brebis lourdes. Cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

7 Novembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande stable sur les animaux laitiers, avant la préparation des fêtes de fin d'année. Sur l'ensemble des animaux, les cours sont reconduits.

Bovins maigres : Le marché est très actif et les cours très facilement reconduits.

POLITIQUES

Dans un rapport sur la loi réformant le dispositif de gestion des risques climatiques discuté à l'Assemblée nationale, les rapporteurs ont appelé les acteurs et le Gouvernement à mettre en place rapidement le Pool d'assurance, qui doit favoriser une mise en œuvre efficiente et généralisée de l'assurance récolte, gage de réussite de la réforme. Rappelons que, pour les ruminants, la réussite dépend des travaux sur les Indices de pousse et les conditions de recours des éleveurs, qui doivent impérativement aboutir.

ENVIRONNEMENT

Le gouvernement a fait le 27 octobre des annonces sur la mise en œuvre d'un amortissement du prix de l'électricité pour les PME en application du règlement européen autorisant l'application d'un bouclier tarifaire aux PME. Parallèlement, la mesure de soutien aux entreprises « énergo-intensives » continue d'être assouplie. Les exploitations agricoles auront donc le choix entre ces deux systèmes non cumulables. Pour celles dont la puissance électrique est inférieure à 36 kVA un bouclier tarifaire continue à s'appliquer sur l'électricité.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le relèvement du seuil de revente à perte (SRP+10) et en volume et en valeur, expérimentés depuis 2019 dans le cadre de la première loi EGALIM, ont eu un «faible» effet sur l'inflation, selon un rapport du gouvernement remis à la l'encadrement des promotions commission des Affaires économiques du Sénat le 31 octobre.
Au –delà de ce premier bilan concret qui enlève les craintes émises par l'aval de la filière sur la loi EGALIM, la FNB insiste sur la nécessité d'aller plus loin et de faire également un bilan et un suivi du déploiement de la contractualisation, qui faut d'application, devra aller jusque la sanction!

FOCUS

La section veau d'Interbev s'est réunie le jeudi 27 octobre à la suite du séminaire de cet été pour réfléchir collectivement à une nouvelle stratégie de communication spécifique. Les résultats de l'écoute des membres de la filière par une cabinet d'audit suivis d'une présentation d'un anthropologue portée sur « Construire l'avenir de la consommation de Veau en France » ont nourri les débats et les réflexions. Ainsi, toute la filière s'est mobilisée pour tenter d'enrayer la diminution de la consommation de veau en France!

REGION

Le Salon Agrimax qui s'est tenu fin octobre dans la région Grand Est a été l'occasion de mettre en valeur les 30ans de la démarche locale « Viande Du Terroir Lorrain ». Cette démarche a pour but de valoriser à la fois le territoire et les éleveurs qui façonnent Iles paysages! Rappelons que l'importance des démarches en régions, pour qu'elles perdurent, est bien la prise en compte de la rémunération des éleveurs, afin d'avoir une démarche viable et durable économiquement pour tous!

FAIT DE LA SEMAINE

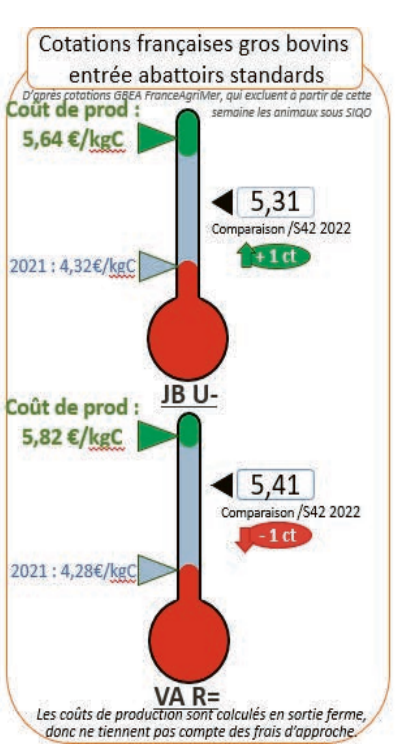
Après des mois d'incertitudes, c'est finalement Lula qui est sorti vainqueur des élections présidentielles brésiliennes.
Avec la fin de cette période tumultueuse, la mise en place du Gouvernement brésilien pourrait s'accompagner d'une accélération des travaux sur l'accord commercial avec le Mercosur, qui se poursuivaient jusqu'ici discrètement au niveau européen. Rappelons que l'accord conclu politiquement ne comporte aucune règle de réciprocité sur les conditions de production des denrées qui seront importées en Europe !

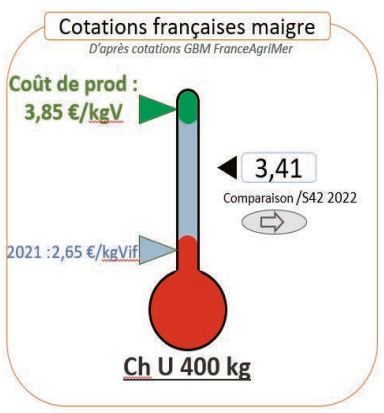
CHIFFRE DE LA SEMAINE

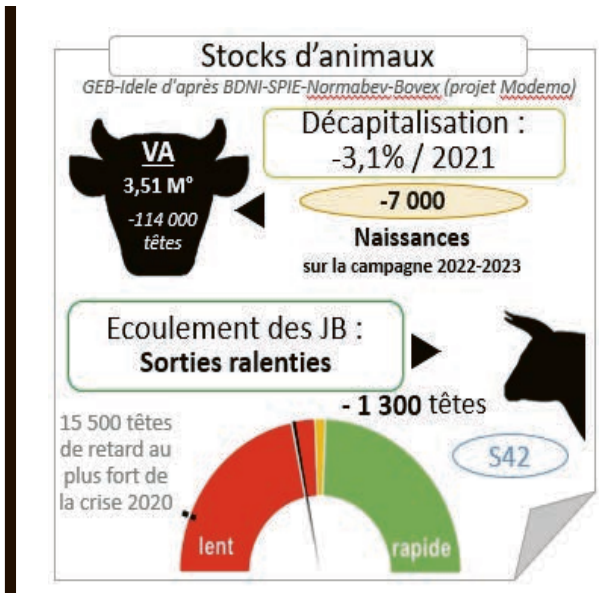
137,2

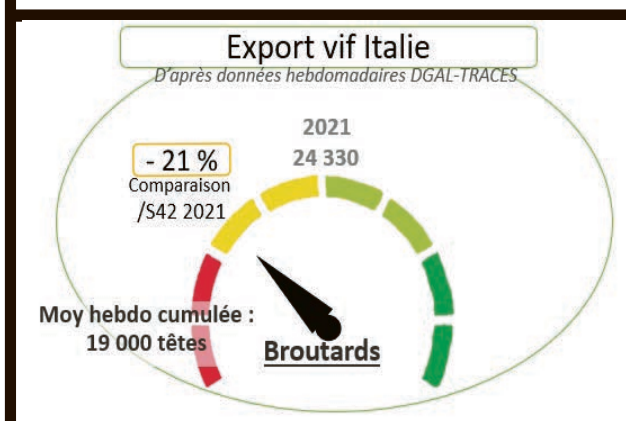
C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine sur le mois de septembre 2022.
Stable depuis juillet, cet IPAMPA amène aux prix de revient suivant, selon les estimatifs FNB depuis la méthodologie interprofessionnel, sur la viande bovine pour le 3ème trimestre 2022 : 6,01€/kg pour la vache allaitante, 6,56€/kg pour la Génisse viande et 5,84€/kg pour le JB viande.

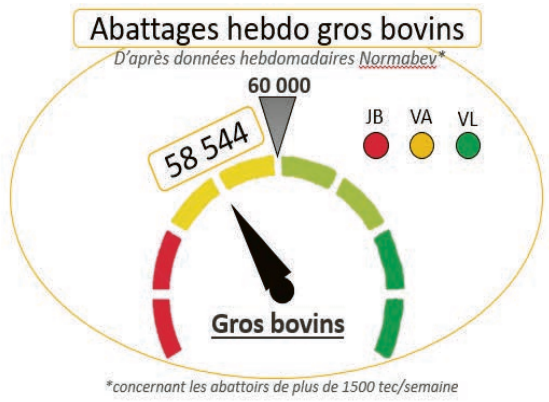
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

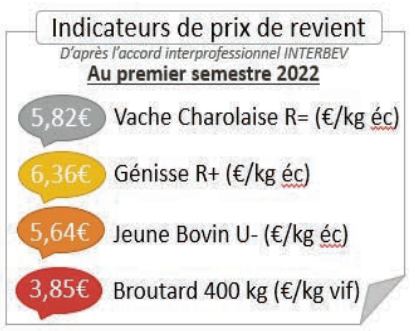














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 45
du 7 au 13 novembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'activité commerciale est bonne. Les sujets de qualité, valablement vaccinés, et plutôt lourds ont la préférence des acheteurs et suffisent à peine à satisfaire les besoins. Les cours sont fermes dans cette catégorie. Inversement, l'écart se creuse avec les sujets moins bien conformés et/ou non vaccinés dont le placement est davantage discuté. En femelles, la demande est forte et les cours fermes à haussiers.

Gros bovins maigres : Les effectifs restent modérés en charolaises et limousines. Le commerce est régulier, permettant globalement de reconduire les cours. Les vaches de qualité sont recherchées. Sur le Cantal, les sorties sont importantes cette semaine et permettent de satisfaire les nombreux acheteurs à des tarifs en hausse.

Boucherie : Les volumes sont réguliers cette semaine, entre deux jours fériés. L'ambiance commerciale est globalement bonne en allaitantes de bonne qualité correctement finies. Les tarifs sont globalement reconduits dans ces catégories. Inversement, la tendance se confirme en races laitières et mixtes : le placement est de nouveau discuté en sujets d'entrée de gamme pour lesquels il faut de nouveau concéder quelques centimes.

Veaux : Le commerce reste atone et s'alourdit suite aux reports de la Toussaint. Les volumes sont plus importants face à des acheteurs toujours prudents. Le tri est sévère. Seuls les veaux de bonne qualité, bien conformés, voient leurs tarifs maintenus. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité reste dynamique permettant un ferme maintien des cours.

Ovins : En agneaux, la reprise de l'activité se confirme : la demande est bonne face à des volumes plutôt modestes. Le placement est rapide dans les bons lots, les cours profitent d'importantes hausses tarifaires à la faveur du déséquilibre offre/demande. A confirmer la semaine prochaine. En brebis, la demande est forte, les cours sont fermes à haussiers.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends tracteur NH T7070, année 2011, 4 550 h, 230 cv, auto commande, toutes options, très bon état (4505)
✆ 06 85 06 81 09

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Tomettes, tuiles, plancher, dalles, pavés d'écurie.
Tél. : 04 74 00 89 08

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

71 - Agriculteur cherche tracteur Fiat 100CV, en bon état, faire offre.
✆ 06 32 61 54 37

71 - Vends tracteur case IH Maxxum 110 avec chargeur, cause retraite.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Travail du sol

01 - Vends déchaumeur Labbe Rotiel 2018 atte. Avt AR 1800 kg 9 dents 9 disques diam 610, 3m 2 roues ter.
✆ 06 11 13 72 58

01 - Donne 2 semoirs Vicon PS 400.
✆ 06 33 42 59 96

07 - Vends charrue quart de tour monosoc sécurité no 5 grenier franco état neuf.
✆ 06 80 17 03 17

26 - Vends charrue Monosoc maque Souchu Pinet bon état 300 euros.
✆ 06 07 68 05 52

Récolte

74 - Vends presse BR Case RBx463 FIL/FIC 9400 bottes, révisée. 12000 € à débattre.
✆ 04 50 01 45 01

Arbo-viti

26 - Vends pompe irrig Caprari, cabine Buissard, transpal elect, compresseur Lacme, tondeuse arbo Votex et lot escabeaux.
✆ 06 78 50 56 53

Irrigation

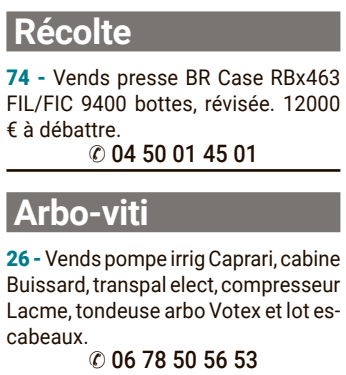
26 - Cherche enrouleur en bon état 100-120 x 400 à 500 m. Laisser message
✆ 04 75 53 64 22

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4303)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4305)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cause cessation : - presse John Deere 590, - faneuse Kuhn GF 6301 MF, - andaineur Kuhn GA 4321, - semoir engrais Sulky DP 1804, - pulvé Hardy NK 800, 15 m., le tout BE (4402)
✆ 06 64 24 53 23



38 - A vendre chaudière bois De Dietrich cause santé + 2 ballons tampons de 500L + accessoires et thermostat bon état le tout 3500 euros.
✆ 07 87 23 20 53

38 - Vends monte bottes 11m moteur 380 volts - Lève bottes MD hydraulique - Cuve GNR 5000l - Vrille à bois - Hangar tôles charpente bois 92m2.
✆ 06 85 53 17 29



39 - Vends canadien 3m, 3 rangées de dents, remorque routière Tournier 2 essieux 1300 kg charge utile, bétaillère Mazeron 4m60, toutes options, le tout bas prix
✆ 06 84 83 19 90
ou 06 48 25 66 80

42 - Vends broyeur de haie Ferri TM 45 bras, 4m50, Rotor 1m, bon état.
✆ 09 80 69 71 46

58 - Vends cause retraite : Mélangeuse Keenan Mecafibre 320(14m3) TBE ; - Désileuse-pailleuse Silofarmer DP 560 HGL, -2 déméleurs, embrayage élect, casquette orient, caméra,TBE ; -Faucheuse Potinger Novacat 305, 3m, lamier 2 campagnes TBE ;- Canon effaroucheur ; - 2barrières 2.4 m de panel de contention ; -2 panneaux de cornadis 4.5m 6pl et 5m 7pl ; petits prix: compresseur d'atelier 500l, gros touret à meuler, multi-broie-tout (créales). Renseignements et photos sur demande (4401)
✆ 06 10 65 49 13

71 - Vends CC presse BR, pailleuse portée, goulotte orientable, bétaillère, broyeur de haies.
✆ 03 85 24 20 99





Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

38 - Vds Volkswagen Golf TBE (carnet entretien et CT ok) équipé : 4 pneus neiges, GPS, Bluetooth, commande vocale, volant multifonctions, CD, sièges chauffants, radar de recul (AV/AR), phares angles, régul vitesse, ect... 12300 euros 2015, 107000 km.

✆ 07 62 53 51 69

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia 1m80 + sur commande possibilité de livraison stock important.
✆ 06 03 12 27 73

07 - Vends foin luzerne petite botte env 400. 3€ pièce.
✆ 0683351040

26 - Vends foin et paille 120 X 120 très bonne qualité. Livraison proximité.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends litière miscanthus livrée. Excellent pour volailles - bovins
✆ 06 51 01 01 83

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

42 - Part. vend maïs ensilage ou épis + luzerne enrubannée.
✆ 06 82 29 74 85

Fourrage

03 - Vends foin, sous abris en bottes 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

21 - Agriculteur vends foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

21 - Vends balles enrubannage (4503)
✆ 03 80 84 33 60

Divers

89 - Vends cuisinière Rosière blanche L 75 cm., P. 59 cm, H. 85 cm, foyer buches de 50 cm, 450 euros (4501)
✆ 07 81 43 73 39

Location

Agricole

69 - Exploitation viticole de 12ha à reprendre en fermage dès maintenant .Dont 10ha de Juliénas + Bourgogne blanc, BVillages et Viognier. Vends 1 ha de Juliénas dont 9 ares en aop Bourgogne blanc.
✆ 06 73 14 22 59

Autres

07 - Agriculteur cherche terre agricole en location fermage option céréale.
✆ 06 34 61 13 79

Emploi

Offre



18 - Domaine viticole de 10 ha en agriculture biologique cherche un salarié H/F en CDI 40 h /semaine.
✆ 02 48 54 07 83

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un agent de remplacement en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagésur le canton de Baugy.Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures. Renseignements et candidature par mail :
✆ marion.vanneron@agricvl.f



18 - Cuma de Grossouvre, recrute salarié agricole, CDD 3 mois puis CDI. Conduite et entretien presse HD, divers matériels, soin aux animaux. Candidature à Emmanuel Vigier-Pontroy, 18600 Sancoins :
✆ vigier.pontroy@gmail.com

38 - Recherche agriculteur expérimenté pour un poste de chef de ferme salarié CDI. (départ à la retraite) Exploitation 60 hapolyculture, Travaux forestier et pension chevaux stabulation libre. Possibilité Maison pour logement de fonction surexploitation. Rigueur et autonomie exigées.
✆ 06 87 71 73 70

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

73 - Recherche ouvrier agricole 01/12/2022 - 30/04/2023 pour alimentation du troupeau, traite des vaches + génisses.
✆ 06 14 58 24 34

Stage

58 - Jeune homme Bac Pro CGEA, Ecole de Challuy recherche maître de stage en polyculture-élevage région Nièvre de suite (4502)
✆ 07 85 35 35 58

Mariage

58 - Agriculteur 42 ans recherche femme de 30 à 45 ans aimant la vie à la campagne pour vie à deux (4406)
✆ 07 80 26 68 07

Animaux

Bovin

01 - Recherche bâtiment pour mettre 80 génisses de 6 mois à 1 an en pension région Bresse Val de Saône.
✆ 06 18 40 67 71

01 - Vends génisses taureau broutards charolais petit taureau et veau Jersiaise IBR (A).
✆ 04 74 51 42 39

01 - Vends génisses Blonde Aquitaine 24 mois élevage inscrit troupeau calme.
✆ 06 35 57 41 83

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends 2 taureaux charolais HBC sans corne de 20 mois et 1 de 6 ans. Elevage PERRIN
✆ 06 82 22 96 13

07 - Recherche broutards Salers, faire offre.
✆ 06 85 12 73 24

PETITES ANNONCES

SICAFOME
MOULINS ENGILBERT
VENTE DE CHEPTEL
JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 à 13h30
100 VACHES GESTANTES
Race Charolaise
Animaux indemnes IBR
RENSEIGNEMENTS
& CAUTION BANCAIRE au
03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17

07 - Vends 3 taureaux charolais 13 mois fils de Odris col sans cornes vel facile 1 fils de magique viande 1 mixte origine lapendery veaux lourds apte à saillir cet hiver.

✆ 06 83 79 87 72

18 - Vends reproducteurs limousins, HBL, 12 ms, Homo et hétérozygote, sans cornes IA.

✆ 06 65 68 06 68
ou 02 48 96 09 80

PORTES OUVERTES
les 11 et 12 novembre
GAEC PETIT - 89110 Merry-la-vallée
06 70 70 51 21 & 06 17 99 30 52
Ventes veaux et 18 mois HBC
toutes garantie sanitaire

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends troupeau VL Prim'Holstein et génisses pleines cause retraite.

✆ 04 76 34 67 36

42 - Vends taureaux 18-20 mois et 1 an HBC Charolais, livraison assurée, Chargueraud Ch., Mably.

✆ 06 74 46 24 83

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)

✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)

✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux et 18 mois HBC, maigres, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (4403)

✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)

✆ 06 78 59 03 92

58 - Élevage limousin vend : veaux reproducteurs de l'année, 1 taureau adulte.

✆ 06 17 18 44 26

71 - Vends taureaux reproducteurs, type viande et élevage et 1 taureau30 mois. Gaec Clément.

✆ 06 87 11 29 47

71 - Éleveur limousins vend pour la repro. taureaux 18 mois et veaux 1 an, HBL ou non.

✆ 06 20 55 81 02

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, veaux mâles de l'année, génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71

GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vends vingt-cinq chèvres cause arrêt activité.

✆ 06 58 52 46 90

Ovin

58 - Vends reproducteurs Texel agneaux et antenais. GAEC Pellé G. et J. (4404)

✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction (4504)

✆ 03 86 58 36 05 HR

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

58 - Vends chiots Berger de Savoie non LOF nés le 3/10/22, mère N2S0268732158966 (4405)

✆ 06 45 76 41 77

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères *Le PRO de la tôle*



58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Vends chiots bouvier bernois, portée de 6, nés le 28/08, non lof, n° 250269608516240, Siret 83301458200013.

✆ 06 30 98 15 84

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Divers

42 - Cheptel de pigeons de chair à reprendre. Ou couples à vendre. Race mirthys, jeunes ou quelques années mais productifs, de 12 à 18 pigeonneaux par couple par an. Poids à l'abattage de 450g à 650g plumés vidés.

✆ 06 29 91 33 27

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

ENTRE TERRE ET MER

Société par actions simplifiée
au capital de 210 000 euros
Siège social
150 rue de la Pièce Léger
21160 MARSANNAY LA COTE
889 296 026 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS. Le Président.

AL22004408

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DELOS

SAS au capital de 200000 €
Siège Social : 16 allée des mûriers
21380 ASNIERES LES DIJON
524858701 RCS de DIJON

Par AGE du 25/10/2022, il a été décidé à compter du 25/10/2022 : - D'adjoindre à l'objet social les activités de : - l'activité de consultant en gestion, management et tout conseil aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités. Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de DIJON

AL22004943

AVIS DE PUBLICITE

SARL O' 100DWICH

Société à responsabilité limitée
au capital de 100,00 euros
Siège social : 2 rue du Faubourg St Nicolas
21200 BEAUNE
RCS DIJON 914 776 695

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022, il résulte que :
Il a été pris acte de la démission de Monsieur Mostafa KERZAZI de ses fonctions de cogérant à compter du 15 octobre 2022
Le nom de Monsieur Mostafa KERZAZI ancien cogérant, a été retiré des statuts.
Du fait de la cession de parts sociales intervenue en date du 15 octobre 2022, il a été décidé de procéder à une refonte complète des statuts et d'adopter article par article, puis dans leur ensemble les nouveaux statuts.
Cette refonte n'entraîne pas création d'une personne morale nouvelle.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis
La gérance

AL22005000

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

BERTHIER TRUCKS

Société par actions simplifiée
au capital de 13 503 000 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
891 294 654 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 01/10/2022, il résulte que M. Jérôme CLAUZEL, demeurant 48 chemin des Lentillères, 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président

AL22004963

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GENERALE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

Société par actions simplifiée
au capital de 78 000 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
300 163 482 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 01/10/2022, il résulte que M. Frédéric JACQUET, demeurant 44 avenue Maréchal Lyautey, 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président

AL22004968

TRANSFORMATION

HUSSON TRAITEUR

Société par actions simplifiée,
au capital de 1 500 euros
Siège social : 4 rue Grangier -
21640 GILLY LES CITEAUX
827 886 920 RCS DIJON

Par décision du 31 Octobre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du 1er novembre 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 500 euros, divisé en 150 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Julien HUSSON, demeurant 1D Grande Rue à ARGILLY (21700)
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Julien HUSSON, associé unique.
Pour avis

AL22004972

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL TINET & CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 208, rue Henri Lambert – La Montagne -
21200 BEAUNE
452 901 887 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 AOUT 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 290.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et de modifier en conséquence les statuts, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 10 000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 300.000 euros.
Pour avis
La Gérance

AL22004975

NON DISSOLUTION

FRAMI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue de la Picardie
21130 AUXONNE
RCS DIJON 883 160 723

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2021, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Gérant

AL22004980

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL SEGUIN PERE ET FILS. SARL au capital de 7 622,45 € Siège social : 3 rue de Bingen 21700 NUITS ST GEORGES. 429 039 167 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 31/10/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3 rue de Bingen, 21700 NUITS ST GEORGES au 28 rue Humbert de Gillens 21700 GERLAND à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL22004989

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR APPORT EN NATURE

HOLDING BONNAND

Société civile
Au capital de 1 178 200 €
Siège social : 43 Rue des Viaux
21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
844.038.034 RCS DIJON

Il résulte notamment d'un acte sous seing privé en date du 05/09/2022 et des délibérations de l'AGE en date du même jour que le capital social a été augmenté de 178 200 euros par voie d'apport en nature de parts sociales et de création de parts nouvelles attribuées à l'apporteur et que les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention caduque : capital social : 1 000 000 euros.
Nouvelle mention : capital social : 1 178 200 euros.
RCS DIJON.

AL22004993

AVIS CHANGEMENT DE DOMICILIATION ET DE GÉRANT

SARL CONTASSOT SERGE

Société à responsabilité limitée
Capital 7.622,45€
106 route de Savigny 21200 BEAUNE
424279362 RCS DIJON

Aux termes de la décision de l'associé unique du 31 octobre 2022, ont été décidés le transfert du siège social du 106 route de Savigny à BEAUNE (21200) au 20 rue Jacques de Molay à BEAUNE (21200), et la nomination comme gérant non associé à compter du 6 août 2021 de Monsieur Philippe François PECULIER demeurant à BEAUNE (21200) rue de Brully - Hameau de Gigny, en remplacement de Monsieur Serge CONTASSOT démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL22004995

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ACCESS SECURITY

Société par actions simplifiée
au capital de 99 840 euros
Siège social : 200 ZA Les Bruottées,
21200 VIGNOLES
508 361 805 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30 septembre 2022, il résulte que : les mandats de la société COMMISSARIAT FINANCES REVISION, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Mickaël MARION, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire auxComptes.
POUR AVIS
La Présidente

AL22005004

AVIS RENOUVELLEMENT CONSEIL ADMINISTRATION

TRANSPORT SANITAIRE 21

SAS à capital variable au minimum de 500 €
9 rue du Marché 21210 SAULIEU
RCS DIJON 878 794 395

Suivant décisions unanimes des associés en date du 13/09/2022, il a été désigné en qualité de membre du Conseil d'administration à compter du même jour pour une durée de 3 ans :
- SAS AMBULANCE TAXI ROSE, au capital de 29 995,68 €, siège social au 9 rue du Marché 21210 SAULIEU, RCS DIJON n° 420 417 966 ;
- SARLU AMBULANCE TAXI A4, au capital de 75 000 €, siège social au 7 D rue du Bailly 21000 DIJON RCS DIJON n° 813 420 155 ;
- SARL ALLO ALMA, au capital de 250 000 €, siège social au 34 rue de Cramont 21400 CHATILLON SUR SEINE, RCS DIJON n° 503 358 004 ;
- SARLU EURL E. BUATOIS, au capital de 7 622,45 €, siège social au 60 rue Henri Challand 21700 NUITS SAINT GEORGES, RCS DIJON n°391 970 498 ;
- SASU DEROSSI, au capital de 23 000 €, siège social au 12 rue du Paquier 21600 LONGVIC, RCS DIJON n°404 538 639
- SARLU AMBULANCE PUCET LAURENCE, au capital de 5 000 €, siège social au 15 rue de DIJON 21110 GENLIS, RCS DIJON n°478 204 381 ;
- SAS AMBULANCE DU SEREIN, au capital de 2 165 000 €, siège social au 6 rue Colonel Rozanoff 89000 AUXERRE, RCS AUXERRE n°531 025 419 ;
Mention en sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL22005011

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUTO RACING STORE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 717 rue de l'Aviation
Bât HM6 –
21600 OUGES
814 525 994 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2022, il résulte que les mandats de la société ETC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXPERTISE & TECHNIQUE COMPTABLES, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes.
Pour avis. Le Président

AL22005038

DIRECTEUR GÉNÉRAL

AUTO RACING FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 717 rue de l'Aviation –
Bât. HM6 –
21600 OUGES
800 029 712 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 30/06/2022, les associés ont renouvelé le mandat de Directeur Général de M. Nicolas de BUTTET pour une durée de 2 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.
Pour avis. Le Président.

AL22005044

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHALON SUR SAONE du 17/10/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1 le 26/10/2022, Dossier 2022 00100014 référence 2104P01 2022 A 03541, la société G+M ELECTRONIQUE, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est à BEAUNE (21200) 7 Ruelle Berthet, immatriculée sous le n°389.826.009 RCS DIJON a cédé à la société IS SOLUTIONS, société à responsabilité au capital de 350.000 euros, dont le siège social est 470 Route du Tilleul 69270 CAILLOUX-SUR-FONTAINES, immatriculée sous le n°432.877.488 RCS LYON, un fonds de commerce de toutes recherches, études et la conception, mise au point de tout matériel, produits systèmes et ensembles informatiques, électriques, acoustiques, mécaniques, photographiques, électroniques ou autres, leur fabrication et leur commercialisation sis et exploité 7 Ruelle Berthet 21200 BEAUNE, au prix de 120.000 euros.
Entrée en jouissance au 17/10/2022.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez la SAS BAROCHE ET ASSOCIES, 1 Rue de l'Alma 71100 CHALON SUR SAONE, pour la correspondance.
Pour avis

AL22004950

// ADDITIF-RECTIFICATIF

PRET A CONSULTER
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 €
Siège social : 5 Rue du Régiment de Bourgogne
Bâtiment A entrée 1 A
21200 BEAUNE
DIJON RCS EN COURS

RECTIFICATIF - OBJET

Au lieu de lire dans l'annonce de constitution parue le30/09 : **Objet** :
- L'exploitation d'un savoir-faire dénommé « prêt à consulter », directement ou indirectement notamment par voie de licence ou tout autre moyen d'en conférer la jouissance ;- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de pris en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales,-financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Il y a lieu de lire : Objet :
L'ingénierie, concept et conseil pour l'établissement de maisons médicales avec l'utilisation du savoir-faire PRET A CONSULTER et la faculté de conférer l'exploitation de cette activité par voie de franchise ou tout autre moyen ;- La faculté de conférer l'exploitation du savoir-faire PRET A CONSULTER par licence ou tout autre moyen permettant d'en conférer la jouissance ;- La participation de la société,par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,de création, d'acquisition, de location, de pris en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales,-financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Pour avis
Le président

AL22005043

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Guillaume LORISSON**, Notaire Associé de la SELAS« LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 2 novembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de **la communauté universelle** entre :
Monsieur Alain Jules **SIMONNEAU**, retraité, et Madame Josette Annick **PINCIVY**,retraitée, demeurant ensemble à MARLIENS (21110) 24 rue des Jonquilles.
Monsieur est né à SAULX-LE-DUC (21120) le 24 novembre 1951,
Madame est née à SALMAISE (21690) le 13 octobre 1948.
Mariés à la mairie de SALMAISE (21690) le 18 novembre 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion

AL22004959

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 07/11/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VOLNAY: Libre Vignes AOC VOLNAY et VOLNAY 1er Cru - Urbanisme : RNU
35 a 73 ca
- Fremiets: AD-169[83]-172[84] - Les buttes: AE-87 - Les grands champs: AE-250[50]
MONT-SAINT-JEAN : Loué sur une partie de la surface Landes, terres, futaies résineuses, taillis - Ancien lavoir. Urbanisme : RNU
Objectif : Maintien du fermier
9 ha 12 a 22 ca
- Caron beret: A-847 - Chemin de la cote d or: B-105 - Croix l ormeau: B-436 - Haut de la reippe: A-757-783-784 - Les pierres percees: B-109-117-118 - Montberthaut: E-325 - Rays des bas: B-91-95 (bâtiment)
- Vignes chaudes: E-745
FIXIN : Terres à vigne AOP Bourgogne Côte d'Or - Urbanisme : Zone Ap du PLU - vente des 5/6ème des droits indivis en pleine propriété de l'ensemble des parcelles
11 a 87 ca
- Le poirier gaillard: AL-29-32
BROCHON : Parcelles AB14 - AB33 - AC126: Vigne AOP Côte de Nuits Village - Parcelle AM260 : Vigne AOP Gevrey-Chambertin - Urbanisme : Zone Ap du PLU - Objectif : Maintien des exploitants
45 a 41 ca
- Les evocelles: AM-260[4][F1]-260[4][F2]-260[4][F3] - Queue de hareng: AB-14(J)-14(K)[F1]-14(K)[F2]-33[F1]-33[F2] - Vignois: AC-126

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/11/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004998

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Commune de PLANCHEZ

Maître Julien BONICHOT
21200 BEAUNE
Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens suivants :
Parcelles sises à PLANCHEZ (Nièvre), cadastrées :
Section ZI, numéros 101, lieudit Les Hautots, surface 13a 60ca, section ZI, numéro 103, Les Hautots, surface 12a 60 ca, section ZI, numéro 127, lieudit les Reculées, 24a 85ca, section ZK numéro 16, lieudit Champ des Chaumes, surface 64a 76ca.
Moyennant le prix de HUIT CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (831,67 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour par la prise de possession réelle, les parcelles étant libres de toute location ou occupation.
Les propriétaires d'une parcelle boisée contigües au biens ci-dessus désignés, telles qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en Mairie de PLANCHEZ (58230) pour faire connaître à Me Julien BONICHOT, notaire à BEAUNE (21200), 66 rue du Faubourg Saint Nicolas, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, au prix et conditions contenues dans les présentes.
Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de quatre mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.
Rappel de l'article L.331-19 alinéa 3 du Code Forestier : lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisi librement celui auquel il souhaite céder son bien.
Pour avis, le Notaire.

AL22005049

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

PIZZA MONGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 72, rue Monge
21000 DIJON
Siège de liquidation : 4, Grande Rue
21540 MONTOILLOT
880 678 594 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 26/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Sébastien JAOUEN, demeurant 4, Grande Rue 21540 MONTOILLOT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4, Grande Rue 21540 MONTOILLOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22004969

Suivez-nos publications sur Instagram

DISSOLUTION

SELECTION VIN JMP

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 19 rue du Clair Matin -
21200 Beaune
382 512 101 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Marc PUSSET, demeurant 19 rue du Clair Matin - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 19 rue du Clair Matin - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22004974

DISSOLUTION

LES BLES D'OR, SARL en liquidation au capital de 9 146,94 euros, ayant son siège social et de liquidation : 7 Rue du Bourg, 21130 AUXONNE, immat. RCS DIJON n° 388 563 520 : Aux termes d'une décision en date du 28/10/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Mme Joëlle MASCARO Y FORNES (7 Rue du Bourg 21130 AUXONNE) pour toute la durée de la liquidation, avec tous pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de liquidation au 7 Rue du Bourg, 21130 AUXONNE, pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt au RCS de DIJON.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22004987

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LOUCHARD

Société civile en liquidation
au capital de 8000 euros
Siège social : 21390 NOIDAN
408 060 861 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal en date du17/06/2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur

AL22005041

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DU BEL AIR

Société civile en liquidation
au capital de 71 483.34 euros
Siège social : Collonchèvres
21210 SAULIEU
400 254 587 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17/06/2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Les Liquidateurs.

AL22005056

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

IM2P Gestion
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25.10.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : SAS
DENOMINATION : IM2P Gestion
SIEGE : DIJON (21000), 3 Rue Louis Neel.
OBJET : Achat, souscription, détention, gestion, cession ou apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans des sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice en commun de la profession de médecins spécialistes en imagerie médicale et radiodiagnostic, dans des sociétés détenant des participations au sein de SEL ou contrôlées par des SEL, ainsi que dans tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecins, ainsi que toute activité accessoire en relation directe avec cet objet et destinée exclusivement aux sociétés ou groupements dont elle détient des participations.
Exercice de mandats sociaux, exécution de prestations, au profit des sociétés du Groupe ou des sociétés dans lesquelles elle détient ou non des participations, de services sous toutes formes et par tous moyens notamment dans les domaines commerciaux, administratifs, comptables et financiers.
DUREE - IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
CAPITAL : 1 600 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions ne peuvent être transmises entre vifs qu'à un médecin exerçant ou étant amené à exercer son activité professionnelle au sein d'une société d'exercice dans laquelle la société détient une participation et ayant accepté les statuts, le règlement intérieur de la société et tous accords conclus entre associés, en vigueur dans le groupe. Toute autre transmission qui n'est pas interdite par les dispositions précédentes est soumise à un agrément statuant à la majorité des deux-tiers des droits de vote des associés.
PRESIDENT : M. Denis JACOB demeurant à FOUCHERANS (39100), 8 Rue de St-Ylie.
DIRECTEUR GENERAL : M. Aurélien LAMBERT demeurant à DIJON (21000), 15 Rue Raoul de Juigné.

AL22004948

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL REGNERY-GUYARD
Objet social : Boulangerie pâtisserie, vente de boissons non alcoolisées et de journaux
Siège social : 5 boulevard Paul Doumer 21000 Dijon.
Capital : 5000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. GUYARD Sébastien, demeurant 4 rue de Vigne 21600 Ouges, Mme REGNERY Flavie, demeurant 4 rue de Vigne 21600 Ouges
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22004949

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous signature privée en date à DIJON du 02/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI RICHARDEAU
Siège social : 22 Rue de la Fontaine Billenois, 21000 DIJON
Objet social : acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, directement ou indirectement, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel, mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés, la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué unique-

ANNONCES LÉGALES

ment d'apports en numéraire
Gérance : Mme Camille RICHARDEAU et M. Mathieu RICHARDEAU, demeurant 22 Rue de la Fontaine Billenois, 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant plus des trois quarts du capital social
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON
AL22004970

AVIS DE CONSTITUTION

SARL DE L'ANNOSSE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 2 rue de la Métairie – 21500 FAIN-LES-MOUTIERS
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 octobre 2022 à FAIN-LES-MOUTIERS (21500), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : SARL DE L'ANNOSSE
Siège social : 2 rue de la Métairie – 21500 FAIN-LES-MOUTIERS
Objet social : - Travaux agricoles : labours, préparation et entretien des sols ; semis et plantations ; entretien et traitement des cultures et plantations ; récoltes,
- Petits travaux de terrassement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 10 000,00 euros,
Gérance : Monsieur PICOCHE Dominique, demeurant 2 rue de la Métairie, FAIN-LES-MOUTIERS (21500)
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON (21000)
Pour avis, La Gérance
AL22004973

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 02/11/2022, il a été constitué une SCI
Dénomination :
HUSSIAN HOUSE BTP
Sigle : HHBTP
Siège Social : 8 RUE DE L'ORME 21400 VILLIERS LE DUC
Capital : 1000 €
Activités principales : achat et revente de biens immobiliers, locations meublées ou non meublées
Durée : 99 ans
Gérance : Mme HUSSIAN TAMARA 2 CHEMIN DU PRE ROND 74600 SEYNOD
Cession de parts sociales : LIBRE
Immatriculation au RCS de DIJON
AL22004977

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200), du 1er novembre 2022, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DOMAINE FATIEN
Siège : 15 rue Sainte Marguerite – 21200 BEAUNE.
Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Objet : la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation, et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation, l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, l'achat et la vente de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin en vrac ou en bouteilles, e-commerce ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros et demi-gros et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, l'achat et la vente de raisins, vendanges fraiches et moûts, toutes prestations de services viticoles et vinicoles et de conseils liés à l'expertise de la vigne, vinification, au conditionnement et à la commercialisation, l'achat et la vente de tous objets dérivés ou accessoires liés à la viticulture ou à la viniculture, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Capital : 1 000 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Charles Emmanuel FATIEN demeurant 28 rue du Faubourg Saint Martin - 21200 BEAUNE pour une durée indéterminée.
Cession de parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions dune décision collective extraordinaire. Pour avis
AL22004985

AVIS DE CONSTITUTION

BIENS EN BOURGOGNE
EURL AU CAPITAL DE 2 000 €UROS
SIEGE SOCIAL : 14 place du jet d'eau – 21590 SANTENAY
RCS DIJON (en cours)
Dénomination sociale : BIENS EN BOURGOGNE
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Siège Social : 14 place du jet d'eau – 21590 SANTENAY
Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité d'agence immobilière, gestion immobilière, d'intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.
Capital Social : 2 000 €uros, divisé en 200 parts de 10 €uros, entièrement souscrites et libérées.
Gérance :
A été désignée gérante :
- Madame DEMONFAUCON Olivia, demeurant 3 rue de Saint Gervais – 71360 EPERTULLY
Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à SANTENAY du 4 novembre 2022
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour insertion,
DEMONFAUCON Olivia, Gérante ayant reçu pouvoir à cet effet.
AL22005008

SARL GODART – DEMIERRE-BERNARD –
VERNIER – DUPUIS-BERNARD
Notaires associés
15 bis avenue Carnot – GRAY
21 rue de Lausanne –
POUILLEY LES VIGNES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD, notaire à POUILLEY LES VIGNES, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : ENOSIS.
Forme Juridique : Société Civile Immobilière.
Enregistrement : près le Service de l'enregistrement de DIJON.
Immatriculation : RCS de DIJON.
Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège Social : DIJON (21000), 13 rond-point Edmond Michelet.
Durée : 99 ans.
Gérants :
Madame Béatrice DEBEAUX demeurant 13 rond-point Edmont Michelet à DIJON (21000).
Apports en numéraire : 1 000€
Capital Social : 1 000€
POUR AVIS ET MENTION
Me S. DEMIERRE-BERNARD, notaire.
AL22005012

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING DES RADIOLOGUES IM2P
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25.10.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SAS DENOMINATION : HOLDING DES RADIOLOGUES IM2P SIEGE : DIJON (21000), 3 Rue Louis Neel. OBJET : Achat, souscription, détention, gestion, cession ou apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans des sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice en commun de la profession de médecins spécialistes en imagerie médicale et radiodiagnostic, dans des sociétés détenant des participations au sein de SEL ou contrôlées par des SEL, ainsi que dans tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecins, ainsi que toute activité accessoire en relation directe avec cet objet et destinée exclusivement aux sociétés ou groupements dont elle détient directement ou indirectement des participations. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON CAPITAL : 100 euros ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins. TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions ne peuvent être transmises entre vifs qu'à un médecin exerçant ou étant amené à exercer son activité professionnelle au sein d'une société d'exercice dans laquelle la société détient directement ou indirectement une participation et ayant accepté les statuts, le règlement intérieur de la société et tous accords conclus entre associés, en vigueur dans le groupe. Toute autre transmission qui n'est pas interdite par les dispositions précédentes est soumise à un agrément statuant à la majorité des deux-tiers des droits de vote des associés. PRESIDENT : M. Denis JACOB demeurant à FOUCHERANS (39100), 8 Rue de St-Ylie. DIRECTEUR GENERAL : M. Aurélien LAMBERT demeurant à DIJON (21000), 15 Rue Raoul de Juigné.COMMISSAIRE AUX COMPTES : M. Jean-François OROSCO établie à BELFORT CEDEX (90003), Boulevard Richelieu BP 137 Espace Vauban.
AL22005014

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 06/11/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
KELYFIBRE
Siège Social : 52 avenue du Lac 21000 DIJON
Capital : 1 €
Activités principales : Travaux d'installation électrique dans tous locaux (4321A)
Durée : 99 ans
Président : M. ZGHIGHAD Othmane 52 avenue du Lac DIJON
Immatriculation au RCS de DIJON
AL22005035

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DIJON (Côte d'Or), du 26 OCTOBRE 2022, Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : SCEA THÉO ET MATHIEU BAILLET ;
- Siège : 5 Rue Legouz Gerland – 21000 DIJON
- Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
- Capital : 52 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Monsieur Théo BAILLET, demeurant 2618 Route de France - 69210 FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
AL22005047

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

SARL NEW PROVIDENCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 €uros
Siège social
93 ROUTE DU HAUT MORVAN
58430 ARLEUF
R.C.S. : NEVERS 878.179.878

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2022, les associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.
Pour avis, La gérance
AL22004880

NON DISSOLUTION

L'HAIR D'ANNE LISE

SARL au capital de 4 500 €
3 Route de Moiry -
58240 MARS SUR ALLIER
898 236 096 RCS NEVERS.

Selon décisions du 08.09.2022, l'associée unique, statuant en application de l'articleL. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis,
La Gérance
AL22004953

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI NATURA
Société Civile au capital de 300 €
Ancien siège social : 2, rue d'Hanoï – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 2, rue des Grands Prés – 58660 COULANGES LES NEVERS
538 572 785 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/10/2022 la Gérante a décidé à compter du même jour de transférer le siège social de NEVERS (58) – 2, rue d'Hanoï à COULANGES LES NEVERS (58) – 2, rue des Grands Prés, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL22004956

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BATI DECOR

SASU au capital de 5000 €
Siège Social : 2 RUE DES MINOTIERS
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
851799510 RCS de NEVERS

Par AGE du 24/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 41 AVENUE DE LA VILLAGEOISE 93140 BONDY, à compter du 24/10/2022.
Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOBIGNY
AL22005009

MODIFICATION DU CAPITAL

Comte Henri d'Assay
Société par Actions Simplifiée au capital de 70 000 € porté à 289 000 €
Siège social : Château de Tracy – Tour de l'Est – 58150 TRACY SUR LOIRE
818 680 241 RCS NEVERS

Il résulte d'un assp du 14/10/2022 et des décisions du Président du 28/10/2022 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :
Capital social :
* ancienne mention : 70 000 €
* nouvelle mention : 289 000 €
Pour avis
AL22005055

// GÉRANCE

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 24/10/2022, enregistré le 28/10/2022 au SPFE de NEVERS, Dossier 2022 00026821, référence 5804P01 2022 A 739,
La société LOU'ANN, sarl au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à NEVERS (58000) 11 Place Guy Coquille, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 539 296 871, A cédé à
La société LYXANIE'S, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à NEVERS (58000) 11 Place Guy Coquille, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 919 330 993, son fonds de commerce de détail d'habillement, de prêt à porter hommes femmes et enfants qu'elle exploitait sous l'enseigne EDEN PARK, à NEVERS (58000) 11 Place Guy Coquille, avec entrée en jouissance au 24 Octobre 2022.
Cette vente a été consentie au prix de 150 000 euros, s'appliquant aux éléments corporels pour 10.000 euros et 140.000 euros pour les éléments incorporels.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication a BODACC, par Me Arnaud SARLAT, avocat associé de la SELARL ALCIAT JURIS, dont le siège social est sis à BOURGES (18000) 4, rue Porte Jaune pour la correspondance et au lieu du fonds de commerce pour la validité.
AL22004965

Office Notarial P. JOURDIER
& J-C REROLLE
8, rue Carnot,
58300 Decize

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles REROLLE, notaire à DECIZE enregistré le 02/11/2022 au SPFE de NEVERS, sous la référence : 5804P01 2022N 00580.
Monsieur Julien MIGNARD, immatriculé au RCS de Nevers sous le n° 802370221, a vendu son fonds libéral de fabrication et vente de pizzas à emporter qu'il exploitait à IMPHY(Nièvre), 25 rue Jean Jaurès à la société L'HAPPYZZ, sas au capital de 1500 euros, ayant son siège social à IMPHY, 3 rue Jean Sounié, sous le n° 919472316 immatriculée au RCS de Nevers.
Cette vente a été consentie au prix de 70 000 euros, 59 610euros s'appliquant aux éléments incorporels et 10 390 euros aux éléments corporels avec entrée en jouissance au 21/10/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, auprès de Me REROLLE, notaire à DECIZE (58300), 8rue carnot.
AL22004992

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 27/10/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 04/11/2022, Dossier 2022 00027221 référence 5804P01 2022 A 00755, Monsieur Yann PIVERT demeurant à ENTRAINS SUR NOHAIN (58) - 16, Grande Rue a cédé à la société SARL PIVERT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € ayant son siège social à ENTRAINS SUR NOHAIN (58) - 16, Grande Rue, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 919 480 269, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie avec tournées sis et exploité à ENTRAINS SUR NOHAIN (58) - 16, Grande Rue, moyennant le prix de 80 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise à NEVERS (58) - 3, rue Vauban.
AL22005028

SCP E.CAVET-JACOB Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire au sein de la SCP E.CAVET-JACOB, le 18 octobre 2022, enregistré à NEVERS 1, le 27/10/2022 dossier 2022 00026724 réf : 5804P01 2022 N 00575,la SARL LA FERTE, au capital de 10.000 euros dont le siège est à DONZY (Nièvre) 10 rue de l'Etape, identifiée au SIREN sous le n° 501 616 965, et immatriculée au RCS de NEVERS,
A VENDU A :
la Sté ATOUT CHEFS SAS au capital de 1.000 euros dont le siège social est à DONZY (Nièvre) 10 rue de l'Etape, identifiée au SIREN sous le n° 919 784 447 et immatriculée au RCS de NEVERS,Un fonds de commerce de Hôtel, Café, restaurant, traiteur, sis et exploité à DONZY (Nièvre) rue de l'Etape n° 10, connu sous le nom de «LE GRAND MONARQUE», pour lequel la SARL LA FERTE est immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 501 616 965.
Moyennant le prix ppal de 40.000 euros.
Tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
L'entrée en jouissance a été fixée au 6/10/2022.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP E.CAVET-JACOB à COSNE COURS SUR LOIRE, 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
POUR UNIQUE INSERTION
Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire.
AL22005032

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la SELAS PIERRE JOURDIER- MARIE CHERAMY - JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial a NEVERS (Nievre), 3 rue Henri Barbusse, le 14 octobre 2022, enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 21 octobre 2022, dossier 2022 00026255, référence 5804P01 2022 N 00568,
La société dénommée EARL BIERRY BERNARD, EARL au capital de 43500 EUROS, ayant son siège social à LORMES (58140), 10, rue du 19 Mars 1962, identifiée au SIREN sous le numéro 421883018 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
A vendu a:
L'Association Loi 1901 dénommée FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DE LA NIEVRE, dont le sigle est FOL 58, ayant son siège social à NEVERS (58000), 7 , rue du Commandant Rivière.
Identifiée sons le numéro INSEE 775620172.
Un fonds AGRICOLE de culture de légumes, production de fleurs, avec activité de vente de la production (sur place et sur les marchés) de fleurs et légumes,exploité a LORMES (58140), 22 rue de la Maladrerie, declaré auprès du Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre d'Agriculture de la Nievre.
Moyennant le prix de : QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS EUROS (41 580,00 €).
Ce prix s applique, savoir :
- Aux éléments incorporels pour : 4 430,00 €
- Aux éléments corporels pour: 37 150,00 €
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire a Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire a CORBIGNY (58800), 22, avenue du Champ de Foire, B.P. 1,où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.
AL22005033

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comte (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange , substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de SAINT-BENIN-DES-BOIS: ZONE RNU
4 ha 06 a 80 ca
Les ouches: ZB-22
Et par extension, Cmne de CHASNAY: ZONE RNU
2 ha 08 a 04 ca
- Les bois des crots rouete: C-50-218[53] - Les grands buissons: C-219[200](*)
Cmne de CHATILLON-EN-BAZOIS: PLU non disponible
1 ha 14 a 40 ca
- Champ moret: ZE-42
Cmne de MONTIGNY-SUR-CANNE: ZONE RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface
14 ha 84 a 50 ca
- Le buisson du banset: A-490 - Le pre du banset: A-493(*)
Cmne de PARIGNY-LA-ROSE: ZONE RNU
Biens occupés sur une partie de la surface
1 ha 39 a 00 ca
- Les racaux: ZB-2
Cmne de TAZILLY: ZONE RNU
40 ha 41 a 90 ca
- Le grand bois de rigny: C-391 - Le pre de mariller: C-441
Et par extension, Cmne de TERNANT: ZONE RNU
5 ha 11 a 30 ca
- Les grands bois: D-280-281
Biens à louer :
Cmne de LIVRY : ZONE RNU
80 ha 18 a 03 ca
- 'Grand pre': ZR- 9(*) ZT- 36[33](*) - 'Grands pres': ZP- 66(*)- 68 - 'Iles neuves': ZP- 73- 74 - 'La greve': ZL- 79(*)- 80(*)- 82(*) - 'Les champs bonnage': ZR- 21(*)- 22(*)- 23(*)- 30(*)- 34 - 'Les clairins': ZR- 16(*)- 17(*)- 18(*)- 19(*)- 49[14](*)- 52[15](*) - 'Les gagneries': ZL- 77- 78 - 'Les gouneres': ZR- 5(*)- 6- 7 - 'Les roches': ZP- 43- 95(*) ZR- 1- 2- 4 - 'Pre mele': ZP- 47- 50- 52(*)- 53(*)- 55(*)- 56(*) - 'Sous la grande cote': ZP- 30
Cession globale d'une exploitation agricole comprenant bâtiments d'habitation, exploitation, cheptel, matériel, parts sociales, stocks et diverses parcelles en nature de pré.
(surface en vente : 7 ha 21 a 16 ca / surface en location 143 ha 85 a 34 ca)
Biens à vendre :
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: ZONE NC / A
34 a 00 ca
- Les patureaux: ZN-9
Cmne de POUGUES-LES-EAUX: ZONE NC / A
6 ha 87 a 16 ca
- Bois chambeau: ZV-81[33]-83[35] - De bramepain: ZV-80[32](A)-80[32](Z)-82[34]
Biens à louer :
Cmne de CHAULGNES : ZONE NC / A
1 ha 44 a 80 ca
- 'Ouches de la berge': ZK- 2
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : ZONE NC / A
9 ha 60 a 20 ca
- 'Les ecoursons': ZL- 109[93](J)- 109[93](K)
Cmne de CHAULGNES : ZONE NC / A
2 ha 91 a 64 ca
- 'La chapotte': F- 400 - 'Marguerite la longuiniere': F- 913[899](AJ)- 913[899](AK)
Cmne de CHAULGNES : ZONE NC / A
5 ha 58 a 10 ca
- 'La chapotte': F- 397 - 'Les moucottes': ZL- 30
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: ZONE NC / A
8 ha 53 a 31 ca
- 'Les patureaux': ZN- 11
Cmne de CHAULGNES : ZONE NC / A
1 ha 85 a 50 ca
- 'La chapotte': F- 398
Cmne de CHAULGNES : ZONE NC / A
57 a 93 ca
- 'Ouches de la berge': ZK- 52[6]
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : ZONE NC / A
18 ha 09 a 35 ca
- 'Les patureaux': ZN- 12- 13- 14- 15- 16
Cmne de CHAULGNES : ZONE NC / A
3 ha 11 a 67 ca
- 'La berge': E- 977[505]- 1130[508]
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : ZONE NC / A
37 ha 96 a 61 ca
- 'Le champ de pougues': ZN- 3 - 'Les patureaux': ZN- 8- 10
Cmne de POUGUES-LES-EAUX : ZONE NC / A
27 ha 18 a 67 ca
- 'Le dessiert': ZV- 1- 3(J)- 3(K)- 4(J)- 4(K)- 5(J)- 5(K)- 79[37](J)- 79[37](K)- 84[36] - 'Les champs maltat': ZV- 18(*)
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : ZONE NC / A
17 ha 03 a 61 ca
- 'Chaume des noyers': ZN- 6 - 'Les champs du part': ZN- 4
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : ZONE NC / A
8 ha 77 a 89 ca
'Les patureaux': ZN- 17- 18
Cmne de POUGUES-LES-EAUX : ZONE NC / A
1 ha 16 a 06 ca
- 'Bramepain': ZT- 13
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/11/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL22005006

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS
Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, etqui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 29 Novembre 2022 à 9 heures Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES Salle Polyvalentede CHANTECOQ
- Mardi 29 Novembre 2022 à 15 heures Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD Salle Polyvalente de DOUCHY
- Mercredi 30 Novembre 2022 à 9 heures Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE SallePolyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 30 Novembre 2022 à 15 heures Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON Salle Polyvalente de LA BUSSIERE précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 6Décembre 2022.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées. Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que surl es écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEUR
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mercredi 30 Novembre 2022 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICESUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 6 Décembre 2022.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur lescomptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés queles Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le Mardi 6 Décembre 2022 à 9h00, Espace Jean Vilarà AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur lesopérations sociales de l'exercice 2021/2022, clos le 30 juin2022,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Election d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
12. Renouvellement de l'Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
13. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes et de son suppléant,
14. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
15. Fixation du budget formation des Administrateurs,
16. Constatation du montant du capital social,
17. Pouvoirs
Le Président du Conseil d'Administration, J-M. BILLAULT
AL22004890

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SARL DARNAY

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 70 000,00 €
Siège social : 53 rue de l'Hâte
58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS
442 834 545 RCS NEVERS

Par décision du 31/07/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour même et sa mise en liquidation amiable. Madame Françoise DARNAY demeurant 53 rue de l'Hâte, 58360 SAINT HONORE LES BAINS, a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention.
AL22004958

CLÔTURE DE LIQUIDATION

OV CONSTRUCTION

SARL en liquidation
au capital social de 129000 Euros
Siège social : 8 route des Champs Minies
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 501 406 706 R.C.S. NEVERS

Le 30 septembre 2022, par assemblée générale, les associés ont approuvé les comptes de

ANNONCES LÉGALES

liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 30 septembre 2022.
Monsieur Olivier DESBOIS 8 route des Champs Minies 58200COSNE COURS SUR LOIRE.
Le 30 septembre 2022 à COSNE COURS SUR LOIRE
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22004507

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM L S

en liquidation
au capital social de 200 Euros
Siège social
20 bis Rue Jean Jaurès
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 509 097 267 R.C.S. Nevers

Le 30 septembre 2022, L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur Madame STIOT née PARDIEU Tatiana de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 1er octobre 2022.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL22004647

DISSOLUTION

EARL DE LA MONTAIN

Société civile en liquidation
Au capital de 172 000 euros
11 Chemin de la Montain
58400 BULCY
RCS NEVERS - N° 524 454 949

Aux termes d'une délibération du 1er novembre 2022, la collectivité des associés de l'EARL DE LA MONTAIN a décidé la dissolution de la société à compter du 1er novembre 2022.
Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Gilles TORCOL,. demeurant 7 Allée de la Grange à Dîme - 58400 BULCY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la. liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DE LA. MONTAIN en liquidation, 11 Chemin de la Montain - 58400 BULCY, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera. effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur.

AL22004910

DISSOLUTION

Les associés de la SARL Cosne Escape au capital de 300 € ayant son siège 33 rue du Commerce, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, RCS NEVERS n° 880 857 941, réunis en AGE le 02/10/2022, ont décidé sa dissolution anticipée à compter du même jour et sa liquidation sous le régime conventionnel en nommant M. Jérémy CLAYE liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet et en transférant le siège 5 rue des OEillet, 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN, domicile du liquidateur. Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis : Jérémy CLAYE

AL22005034

DISSOLUTION

EARL DOMAINE DES COURAUX

Villars - 58290 LIMANTON
Au capital de 7 622,45 euros
R.C.S. Nevers - 351 358 510

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2022, l'associé unique de l'EARL Domaine des COURAUX a décidé la dissolution de la société à compter du 1er novembre 2022. Monsieur DOUBRE Philippe est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL Domaine des COURAUX en liquidation, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Le liquidateur

AL22005039

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DSR

Société civile en liquidation
au capital de 100 €
Les Coupes de Pouligny –
58340 Montigny sur Canne
RCS Nevers – 503 984 445

Aux termes d'une délibération en date du 1er novembre 2022, la collectivité des associés de la SCEA DSR a décidé la dissolution de la société à compter du 1er novembre2022. Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame MAILLAULT Sylvie et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la SCEA DSR en liquidation, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur

AL22005040

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS ALEANE
Forme sociale : SAS
Capital social : 10 000 €
Siège social : 16, Boulevard de la République – 58000 NEVERS
Objet social : Fabrication et vente de produits alimentaires - Achat, vente de textiles, d'accessoires et équipements de la personne, gadgets, objets de décoration et de tous biens meubles - Location de matériels et équipements de production de produits alimentaires - Travaux de transformation de matières premières alimentaires - Prestations de services en matière administrative, financière et commerciale - Conception, organisation, production, réalisation, commercialisation, management et gestion de tous événements, produits et services culturels, commerciaux, touristiques et de loisir, ainsi que toutes les activités liées à la communication ou au marketing - Location de tous matériels, équipements et véhicules de toute nature - Acquisition, aliénation, échange, prise à bail ou à location et exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles bâtis ou non bâtis, équipés ou non équipés, meublés ou non meublés, urbains ou ruraux, commerciaux ou industriels, professionnels ou d'habitation - Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Antoine POYEN dt à NEVERS (58) – 16, Boulevard de la République
Directeur Général : Mme Alice GUYOT dt à NEVERS (58) – 16, Boulevard de la République
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL22004967

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE ACTUATION

SAS au capital de 8 224 808.40€
41/47 rue Guynemer 89000 Auxerre
542 103 031 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2022, il a été constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et par conséquent conformément à l'art L225-248 décide de ne pas dissoudre la société .

AL22004891

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ANPHICRI SARL au capital de 7500€ Siège social: 2 Grande Rue 89100 Fontaine-la-gaillarde 491920351 RCS SENS. L'AGE du 28/10/2022 a décidé : de transférer le siège au Koah 26 Rue Bosquet Cs 70784 75345 Paris 07 à compter du 28/10/2022. Dépôt RCS PARIS.

AL22004942

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE SAVOIR VERT

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 16, Chemin des Archiens,
89113 CHARBUY
813 515 061 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2022, l'associée unique a décidé :- de nommer la Société ARBRE ET ESPACE, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Chemin de l'Orme Briquet – Marnay 89110 POILLY SUR THOLON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 813 457 850 RCS SENS, représentée par son gérant Monsieur Philippe CEDIEY, en qualité de Présidente, à effet du 1er novembre 2022, en remplacement de Monsieur Mathieu DUNIS, démissionnaire.- de transférer le siège social du 16 Chemin des Archiens 89113 CHARBUY au 485 Avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY.POUR AVIS

AL22004945

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL ET TRANFSERT DE SIÈGE

ABIES DECOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
porté à 500 000 euros
Siège social : 5 Allée des Richards Prunoy
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
530 890 193 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 24 octobre 2022, l'associé unique a décidé :
- d'augmenter le capital social de 492 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 8 000 euros, divisé en 100 parts de 80 euros chacune.
Nouvelle mention :
Capital social : 500 000 euros divisé en 100 parts de 5 000 euros chacune.
- d'étendre l'objet social aux activités de Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales.
- de transférer le siège social du 5 Allée des Richards Prunoy 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 2 Hameau de l'Etang SEPEAUX 89116 SEPEAUX SAINT ROMAIN.
Pour avis

AL22004946

SCEA DES CAUMES

Société Civile au capital de 175 468,82 €.
Siège social : 1 ruelle Crolot – 89310 ÉTIVEY.
323 875 583 RCS AUXERRE.
L'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2022 a nommé Mme Océane LELOUP, demeurant à ÉTIVEY (89310), 5 route d'Auxerre, aux fonctions de gérante.Pour avis, la gérance.

AL22004947

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

LEPERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 100 euros
Siège social : 1 Place Charles Lepère
89000 AUXERRE
881 354 542 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2022, l'associée unique a nommé, à effet du 1er novembre 2022, Madame Emilie BOBENRIETH, demeurant 46 Grande Rue 89113 CHARBUY, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Myriam DEGUY, démissionnaire. Pour avis

AL22004951

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

DE SCHRYVER CARROSSERIE

SAS au capital de 50 000 euros
Siège social : 17 Rue des Clérimois
Z.I des Vauguillettes,
89100 SENS
509 319 976 RCS SENS

Aux termes d'une décision du Président en date du 01/10/2022, il résulte que : Madame Laetitia DE SCHRYVER, née GUILLOIS, demeurant 4 rue des grands barreaux, 89100 GRON a été nommée en qualité de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Alain DE SCHRYVER, démissionnaire. POUR AVIS -Le Président

AL22004957

AVIS DE MODIFICATION

TARTERET SAS

SAS au capital de 165.920 €
9, Grande Rue –
89420 CUSSY LESFORGES
427 020 128 RCS AUXERRE

L'actionnaire unique de la SAS a décidé le24/10/2022 de modifier l'objet social comme suit :
« La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :
- l'achat et la vente de tous bestiaux de toute nature,
- la mise en valeur d'exploitations agricoles,
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »
Cette modification prend effet le 24/10/2022.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis,

AL22004960

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU VEZELIEN

Parking du Clos 89450 – VEZELAY
SIREN 800 501 447 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AGE en date à VEZELAY, du 25/06/2020, il a été constaté la démission de ses fonctions de cogérant à compter du même jour, de Mr Matthieu TEQUI né à TROYES (10), le 27/05/1979 demeurant à PONTAUBERT (89200), 10 bis, rue d'Orbigny, et la nomination en qualité de nouveau cogérant à compter de cette date, de Mr Gilles CHÊNET né à PARIS (75011), le 25/01/1957, demeurant à CLAMECY (58500), 6, Place Béthléem.
Ces modifications seront formalisées auprès du RCS d'AUXERRE
Pour avis
La Gérance

AL22005016

Acacia legal

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LEBHAR

SAS au capital de 4945712 €
Siège social : ZI LIEU-DIT LE PORT AU VIN
89100 Gron
705 480 200 RCS de Sens

L'AG du 02/11/2022 a pris acte de la fin des mandats de membre et de Président du Conseil de Surveillance de M. LEBHAR Jean-Marc. Et a désigné Président du Conseil de Surveillance : M. LEBHAR Frédéric, demeurant 61 Rue MANIN 75019 Paris.
Mention au RCS de Sens

AL22004966

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SYDEL

Société civile
Au capital de 1 070 200,00 €
Siège social : 41 avenue Jean Jaurès -
89000 AUXERRE
518 897 152 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2022, la collectivité des associés a :
- décidé de transférer le siège social au 43 avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE, à compter de ce même jour.
- Constaté le changement d'adresse du gérant Sylvain DUVAL au 7 Rue de la Laïcité 89000 AUXERRE

AL22004979

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOURGOGNE PRODUITS FRAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 070 612 euros
Siège social : Rue Saint Exupéry,
Les Terres du Canada - BP 30 -
89 470 MONETEAU
385 250 535 RCS AUXERRE

Le 26/08/2022, au siège social, BOURGOGNE PARTICIPATIONS ET FINANCES, Société par actions simplifiée, au capital de 2 002 500 euros, dont le siège social est Le Bourg, BP 102, 50260 SOTTEVAST, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 427 020 045 RCS CHERBOURG, Associée unique de la Société BOURGOGNE PRODUITS FRAIS, a pris la décision de :
- Renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire AUCAP, celui-ci arrivant à expiration, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2028.
L'Associé unique prend acte que la nouvelle dénomination complète est AUCAP AUDIT et la nouvelle adresse du Commissaire aux comptes titulaires est 13 rue de Nicolas Condorcet, ZAC des Terres Rousses à CHEVIGNY-LA-RUE (21800).
- Ne de la renouveler le Commissaire aux comptes suppléant, conformément à la loi Sapin II, entrée en vigueur le 11 décembre 2016.
POUR AVIS

AL22004986

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du château

SARL LE VIN DES RUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 000 euros
Siège social : 1 place du Marché au Blé
89310 NOYERS
RCS AUXERRE 482 895 554
Aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Sébastien LAINE, demeurant 10 route d'Auxerre 89310 NOYERS, pour une durée illimitée à compter du 3 novembre 2022.
Pour avis
La Gérance

AL22004988

AVIS DE NON DISSOLUTION

SENS METAUX PRECIEUX

SARL au capital de 7 700 euros
Siège social : 16 Cours Chambonas
89100 SENS
531 415 115 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 24/10/2022, l'AG des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis -La Gérance.

AL22004991

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : TOP RETOUCHE 89.
Forme : SARL.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 1 Rue PRINCIPALE, 89170 SAINT FARGEAU.
838293595 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 6 juillet 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 6 juillet 2022, de transférer le siège social à 5 RUE TAILLEVENT, 89130 MOULIN SUR OUANNE.L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22004999

OBJET SOCIAL

Dénomination : TOP RETOUCHE 89.
Forme : SARL au capital de 5000 euros.
Siège social : 5 RUE TAILLEVENT, 89130 MOULIN SUR OUANNE.
838293595 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 6 juillet 2022, l'associé unique a décidé à compter du 6 juillet 2022 d'étendre l'objet social aux activités de : Location de courte durée de voitures et de véhicules automobile légers.
Modification de l'article 6 des statuts.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22005001

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PEGASE HOLDING

SAS au capital de 1 019 992 €
ZI Les Charonnes
89100 MALAY-LE-GRAND
803 911 304 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 01/11/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 12 rue des Mésanges Les Chapelles, 89320 CERISIERS, à compter de ce jour.
Mention au RCS de SENS.

AL22005007

CHANGEMENT DE VICE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

S.A. TAILFER

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 320 000,00 euros
Siège social : rue du Cottage
89700 TONNERRE
314 211 012 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2022, le Conseil de surveillance a constaté la vacance du siège de Vice-Président du Conseil de surveillance, suite au décès de M. Pierre COURGEON, et, en conséquence, sa sortie du Conseil de surveillance et il a décidé de désigner M. Marc-Olivier COURGEON aux fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance, demeurant à TOURS (37000) – 5 place Anatole France, à compter du même jour et pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
Pour avis
Le Conseil de surveillance

AL22005037

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE PROROGATION

TRANSPORTS GUY BRUNET

Société par actions simplifiée
au capital de 44 000 euros
Siège social : 17 Rue des Crots Taupins,
89000 PERRIGNY
778 677 757 RCS AUXERRE

Aux termes d'un ASSP contenant décisions unanimes des associés en date du 31 OCTOBRE 2022, il a été décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 11 décembre 2122.
POUR AVIS
Le Président

AL22005045

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION EN SAS

F.B. CONSEIL

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 29 rue de l'Église Saint Martin
89130 LEUGNY
424 543 601 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Monsieur François BRICE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur François BRICEdemeurant 74 Avenue Jean-Jacques Rousseau 78800 HOUILLES
Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « Toutes opérations de placements financiers.»
Pour avis Le Président

AL22005046

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AIRES

SAS au capital de 7 800 euros -
30 route de Chichery,
89380 APPOIGNY -
424 445 443 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGOA en date du 19/10/2022 il résulte que les mandats de Christian LEGRIS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société ERIC MAERTE AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. POUR AVIS

AL22005048

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DÉMISSION D'UN CO-GÉRANT

PARISOT ET ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : Lieudit La Haie Putot – RN 77
89600 SAINT FLORENTIN
892.732.322 RCS SENS

Le 31 Octobre 2022, l'unanimité des associés, a pris acte de la démission de Monsieur Fabien RENVOYE de ses fonctions de co-gérant, à compter de ce jour, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
La société étant désormais dirigée par Messieurs Paul PARISOT et Thomas MOUTIN, co-gérants.

AL22005050

CAPITAL SOCIAL

Par décision du 13/10/2022, l'associé unique de la SARL LD PAYSAGE, au capital de 5 000 € ayant son siège social 7 route des Vernes de Lavaut 89113 CHARBUY et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 530 062 306, a décidé une augmentation du capital social de 95 000€ par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:
Ancienne mention : capital social : 5 000 €
Nouvelle mention : capital social : 100 000 €
Pour avis, La Gérance

AL22005051

S.J.B. Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI OSIRIG

Société civile immobilière
au capital de 200 000 euros
Siège social : 30 Rue Saint Jean
89110 VILLIERS SUR THOLON
451 744 742 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Patrice MAQUAIRE de ses fonctions de co-gérant, à effet du 25 octobre 2022.Monsieur Karl BERNARD conserve son mandat de Gérant.
Aux termes de cette même délibération, le siège social a été transféré du 30 Rue Saint Jean – 89110 VILLIERS SUR THOLON au Rue des Vallots – 89110 VILLIERS SUR THOLON, à compter du 25 octobre 2022.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL22005052

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL LE SALON

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros porté à 100 000 euros
Siège social : 7 Rue de l'Hôpital -
89700 TONNERRE
810 617 076 RCS AUXERRE

Par décision du 30 septembre 2022, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 98 500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 1 500 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 100 000 euros

AL22005053

AVIS

I.M.T.P

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 28.140 euros
1 Chemin de la Couleuvre
89190 PONT SUR VANNE
RCS SENS 437.685.365

Par AGE 01/07/2022, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société. en l'étendant aux activités de fabrication et vente de tout type de matériaux (blocs de béton, ...), l'achat-revente et location de matériel agricole, et la réalisation de toutes prestations de services dans le domaine agricole et rural,
Ancienne mention
L'achat, la revente, la location de tous matériels professionnels neufs ou d'occasion, notamment : matériel industriel, matériel commercial, matériel alimentaire, L'achat, la vente et la location (sans chauffeur) de tous véhicules terrestres à moteur neufs ou d'occasion. L'achat, la vente et la location (sans chauffeur) d'engins de travaux publics, d'engin de levage et de véhicules utilitaires ou industriels neufs ou d'occasion, L'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers, marchand de biens. La production et la vente d'énergies renouvelables et notamment d'énergies photovoltaïques
Nouvelle mention
L'achat, la revente, la location de tous matériels professionnels neufs ou d'occasion, notamment: matériel industriel, matériel commercial, matériel alimentaire, matériel agricole, L'achat, la vente et la location (sans chauffeur) de tous véhicules terrestres à moteur neufs ou d'occasion. L'achat, la vente et la location (sans chauffeur) d'engins de travaux publics, d'engin de levage et de véhicules utilitaires ou industriels neufs ou d'occasion, 'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers, marchand de biens., La production et la vente d'énergies renouvelables et notamment d'énergies photovoltaïques, Réalisation de tous travaux agricoles et ruraux ainsi que toutes prestations de services dans le domaine agricole et rural, La fabrication et la vente de tout type de matériaux (bloc de béton, ...)
Pour insertion, la gérance

AL22005054

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date du 29 septembre 2022 à AUXERRE enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 24/10/2022, dossier 2022 00071273 référence 8904P01 2022 A 02042
La société PICON, dont le siège social est situé 27 Route de Joigny AILLANT SUR THOLON 89110 MONTHOLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 401 828 082, a cédé à la société ROIZOT, dont le siège social est situé 12 Rue du Quenou 89380 APPOIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de d'AUXERRE sous le numéro 918 828 906,
La succursale sise 12 Rue du Quenou 89380 APPOIGNY, de son fonds de commerce de vente, réparation et entretien de véhicules, connu sous l'enseigne de RENAULT CITROËN, moyennant le prix de 245 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 167 000 €, aux éléments corporels pour 78 000 €.
La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2022 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 12 Rue du Quenou 89380 APPOIGNY.
Pour avis et mention.

AL22004984

ANNONCES LÉGALES

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROLONGATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE SUR LES COMMUNES DE VIREAUX ET DE SAMBOURG

Sur décision du commissaire enquêteur en date du 3 novembre2022 et conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement, l'enquête publique complémentaire relative à la régularisation de l'arrêté n° PREF-SCP-PAT-BE-2018-0006du 10 janvier 2018 portant autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de Vireaux et de Sambourg au profit de la SAS S.E.P.E. de Vireaux, ouverte du 2 novembre2022 au 17 novembre 2022, est prolongée de sept jours, soit jusqu'au jeudi 24 novembre 2022 (17 h).
Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies de Vireaux et de Sambourg et en préfecture de l'Yonne (Bureau de l'environnement) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr / Politiques publiques / Environnement /Installations classées... / Enquêtes publiques). Les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairies de Vireaux et de Sambourg
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/4238
- par voie électronique, à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante :
enquete-publique-4238@registre-dematerialise.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- par courrier, au commissaire enquêteur, à la mairie de Vireaux, siège de l'enquête.
Outre les dates prévues par l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 27 septembre 2022, le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire à la mairie de Vireaux le jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

AL22005029

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ANNAY-LA-CÔTE - pré - fonds occupé - l'exploitant sera prioritaire à l'attribution - s'il ne souhaite pas acheter les parcelles, la SAFER attribuera à un apporteur de capitaux afin de le maintenir en place - 1 ha 25 a 84 ca - Sur la tete de nambois: ZE-73-74 - zonage : zone A du PLUi
LA BELLIOLE - terre - 84 a 00 ca - Plaine des gelins: ZL-12 - zonage : zone A du PLUi
COUTARNOUX - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie
- 1 ha 67 a 64 ca - Champs martin: ZC-40(A)-40(B)-40(C)-41 - La breche: B-319 - Le val ceuille: B-418-420 - Les apras: B-350 - Les closiaux: B-60-61-71-72-74-82-149 ZC-169[152] - Les reguins: B-310 - Sur le clos: B-31-33 - Vignes des pres de vaux: B-208-214 - zonage : RNU
DISSANGIS - lande et bois-taillis
- 1 ha 39 a 54 ca - Baudouille: C-765 ZI-62 - Buisson bonnet: C-870-875-878-893-898-901 - Chantemerle: A-567-578 - La brosse: C-728-733 - La creuse nord: C-374 - Les pelleraines: C-395 - Rue de la roche: A-597 - zonage : zone N du PLUi
LIGNY-LE-CHATEL - terre - fonds occupé - 8 ha 96 a 57 ca - Les clocheries: YD-80 - Les traversis: ZX-5 - Pres bord: AR-137[137] - zonage : zone An du PLU
MASSANGIS - lande et bois-taillis
- 4 ha 81 a 52 ca - Chene lanier: E-795-796 - Come des cotats: E-696-699-700-702-704 - Les aubuottes: E-712-713-714-724-725-1608[708]-1611[709]-1616[718]-1619[719]-1620[720] - Vignes de la leve: B-820 zonage : RNU
SAINT-BRIS-LE-VINEUX - vigne (AOC), terre et lande - 2 ha 80 a 97 ca - Corbevaux: ZI-156(J)-156(K) - Cote de chaussan: ZD-195 - La louise: ZM-11-12(J)-12(K)-13(J)-13(K) - zonage : RNU
SAINT-VALERIEN - terre - 72 a 40 ca - Piece du bas: ZN-9 - zonage : POS
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/11/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22005005

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES BIO-BOURGOGNE
CO.CE.BI
Siège social :
Sentier de la Fontaine
Route de Noyers
89310 NITRY
D 328 650 197 RCS AUXERRE

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

CONVOCATION DES ASSOCIES A
L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 29 novembre 2022 à 9h et l'Assemblée Générale Ordinaire le 29 novembre 2022 à 9h30, au siège social de la COCEBI, Sentier de la Fontaine 89 310 Nitry.
En cas de non respect du quorum, les assemblées se tiendront :
Le vendredi 9 décembre 2022
A 9h
Salle multiculturelle 89310 NITRY
ORDRE DU JOUR
Exercice du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022
Assemblée générale Extraordinaire 9h00-9h30
- Approbation du PV de l'AGE 2020
- Modification des statuts
Assemblée générale Ordinaire 9h30-11h30
- Quorum et constitution du bureau
- Approbation du PV de l'AG 2021
- Rapport de gestion du conseil d'administration
- Présentation des comptes
- Rapports des commissaires aux comptes
- Rapport moral du Président
- Lecture des résolutions
- Affectation du résultat
- Renouvellement/ Election des administrateurs
- Echanges et réponses aux questions
Les associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des documents suivants :
- comptes annuels
- rapport aux associés du conseil d'administration
- texte des résolutions proposées
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AL22004823

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS
Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 29 Novembre 2022 à 9 heures Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES Salle Polyvalentede CHANTECOQ
- Mardi 29 Novembre 2022 à 15 heures Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD Salle Polyvalente de DOUCHY
- Mercredi 30 Novembre 2022 à 9 heures Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE SallePolyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 30 Novembre 2022 à 15 heures Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 6Décembre 2022.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des rapports desCommissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de laCoopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que surles écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix desproduits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchéssur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLÉe de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEUR
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mercredi 30 Novembre 2022 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Mardi 6 Décembre 2022.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés queles Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le Mardi 6 Décembre 2022 à 9h00, Espace Jean Vilarà AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2021/2022, clos le 30 juin2022,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Election d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
12. Renouvellement de l'Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
13. Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes et de son suppléant,
14. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
15. Fixation du budget formation des Administrateurs,
16. Constatation du montant du capital social,
17. Pouvoirs
Le Président du Conseil d'Administration, J-M. BILLAULT

AL22004889

SUCCESSION

SCI DU RUPT
Au capital de 1.524,49 €
Siège social à AVALLON (Yonne) 18, place Vauban
351 939 210 RCS AUXERRE
Aux termes d'une AGE du 22 octobre 2022, M. Olivier LABARRE, demeurant à SAINT PERE (Yonne) 3, impasse de la cour basse – Fontette, a été nommé gérant en remplacement de Madame Josette LABARRE née VIEILLARD demeurant à LUCY LE BOIS (Yonne) 16, rue Saint Martin, décédée.
L'article 12 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis

AL22004944

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 02/11/2022 à ST MARTIN DU TERTRE, Mme Anita VAUZELLE demeurant 19 rue des celliers, 89100 ST MARTIN DU TERTRE, a donné en location-gérance à M. Guy DOMECE demeurant 31 rue champbertrand, 89100 ST MARTIN DU TERTRE, un fonds de commerce de **Place numéro 3 de saint Martin du tertre**, dénommé Sasu Artaxi Domece Guy immatriculé rcs sens 849864418 a 31 rue du parc à St clément 89100, sis et exploité Place numéro 3 au 19 rue des celliers à St Martin du tertre, pour une durée de 1 an à compter du 01/11/2022, renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

AL22004955

SCP CHESNOY LAURENT LEMITRE
Notaires associés à GIEN (Loiret)
15, rue Louis Blanc

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alexandre LEMITRE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «David CHESNOY, Laetitia LAURENT et Alexandre LEMITRE, Notaires associés»,titulaire d'un Office Notarial à GIEN (Loiret), 15 rue Louis Blanc, CRPCEN 45038, le 22 octobre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE AVEC ATTRIBUTION AU SURVIVANT entre :
Monsieur Bernard Jean-Michel RAGU, et Madame Liliane Jacqueline CHICHE, demeurant ensemble à SAINT-PRIVE(89220), Les Creux.
Monsieur est né à RONCHERES (89170) le 14 novembre 1960,
Madame est née à THIONVILLE (57100) le 9 juin 1960.
Mariés à la mairie de SAINT-PRIVE (89220) le 7 octobre 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Résidents au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005030

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : THE FLIPSIDE VINYL,
Forme : société à responsabilité limitée société en liquidation,
Capital social : 8000 euros,
Siège social : 1 CHEMIN DES AMIS 89240 POURRAIN,
898319314 RCS Auxerre,
Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2022.
Monsieur Michael Measer demeurant Lieu dit le Vau, 1 Chemin des Amis 89240 Pourrain, a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du domicile du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Modification au RCS de Auxerre

AL22004739

DISSOLUTION

SCI HDV MALIGNY

Société Civile Immobilière
Au capital de 900,00 €
Siège social 3 rue des Coteaux Fleuris 89800 MALIGNY
R.C.S. : 893.027.821 AUXERRE

Suivant procès-verbal en date du 1er octobre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a:
- décidé de la dissolution anticipée de la société SCI HDV MALIGNY à compter du 1er octobre 2022,
- nommé en qualité de liquidateur Mr Bruno ZAROS, demeurant à PARIS (11ème) 144 rue du Chemin Vert,
- fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation au 3 rue des Coteaux Fleuris 89800 MALIGNY.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL22004994

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ASSURANCES CONSULTING

SARL en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9 Boulevard Maupéou
89100 SENS
Siège de liquidation : 1 Rue de l'Yonne
89500 ARMEAU
539 487 421 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe SIMON, demeurant 1 rue de l'Yonne 89500 ARMEAU, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL22004996

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ASSURANCES CONSULTING

SARL en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9 Boulevard Maupéou
89100 SENS
Siège de liquidation : 1 Rue de l'Yonne
89500 ARMEAU
539 487 421 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 27/10/2022 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe SIMON, demeurant 1 Rue de l'Yonne 89500 ARMEAU, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/07/2022. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis -Le Liquidateur

AL22004997

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

L.N.R

Société civile immobilière
Au capital de 23 200,00 euros
Siège social : 4 bis Avenue Aristide Briand – 89130 Toucy
351 837 448 RCS AUXERRE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommée liquidatrice, pour la durée de la liquidation :
Madame Nadia RONCORONI demeurant 4 bis Avenue Aristide Briand – 89130 TOUCY.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :4 bis Avenue Aristide Briand – 89130 TOUCY, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, la liquidatrice.

AL22005003

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU SÈCHE BARIL

EARL en liquidation
au capital de 128 057,17 euros
Siège social : 7 rue des Cours –
89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
388 803 744 RCS AUXERRE
Liquidateur : Mme Laurence FABRE épouse FOYNAT
demeurant 7 rue des Cours –
89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005036

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/10/2022 il a été constitué une SCI dénommée : Rea Siège social : 43 rue du luxembourg 89300 Joigny Capital : 4 euros Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtiset/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Gérance : Mme Jessica, Célia Zagury demeurant 43 rue du luxembourg 89300 Joigny,
M Yadès, Nathan, Svetlan Brizini demeurant 43 rue du Luxembourg 89300 Joigny,
Clause d'agrément : Cessions soumises à agrément dans tous les cas de figure
Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de SENS

AL22004667

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes en date du 26/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SASU VERANDA VILLEMIN** 58 Route d'Auxerre 89380 Appoigny (achat, vente de vérandas). RCS TROYES 722.880.259.

AL22004982

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl E.M.B.P. S.A.R.L**. ZA des Champs Casselins 5 rue Arnold Marti 89000 Saint Georges sur Baulche. RCS Auxerre 753709096. CIP 4060.

AL22005017

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Damien Maurice Émile Anthelme DURAND** 12 rue Pasteur 89400 Cheny. RCS Auxerre 802945485. CIP 4539.

AL22005018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/10/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TAXI JOSE DA SILVA COSTA** 14 B route d'Aillant 89113 CHARBUY. RCS Auxerre 798473914. CIP 4262.

AL22005019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/10/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique ARD HOTEL GROUPE** 9 rue du Faubourg Saint-Martin 89600 Saint-Florentin (hôtellerie restauration). RCS Auxerre 883931107. CIP 4594. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/10/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl entreprise de l'économie sociale et solidaire SOLIDARCOM** 10 Rue de l'Epalu 89220 Bléneau (conseil). RCS Auxerre 850660077. CIP 4591. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/10/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique LE GOUT DU PAIN** 4 Rue du Pâtis 89800 Aigremont (viennoiserie, boulangerie). RCS Auxerre 843045634. CIP 4592. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005022

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 17/10/2022 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SCI AGCF** 51 route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE (acquisition, construction). RCS Auxerre 824814099. CIP 4593. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire au profit de la **SAS Société ACTI-POSE** 15 Rue des Entrepreneurs 89300 Joigny (pose de matériels et matériaux). RCS SENS 415316009. CIP 4574. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22005024

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/10/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique GILLES BEAUJARD CUISINES ET BAINS** 15 Rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY (vente de cuisine, salle de bain). RCS SENS 441714698. CIP 4575. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22005025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/10/2022 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl SYS LAB** 11-13 Route des Boucheries 89000 Auxerre (réparation entretien maintenance de systèmes industriels). RCS Auxerre 824814099. CIP 4593. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005026

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON du 03/11/2022 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SASU PLACE DU MARCHÉ** 69 Rue Guynemer 89000 Auxerre (commerce de produits surgelés). RCS LYON 880162151. Administrateurs : la SELARL BCM représentée par Me Eric BAULAND ou Me Alain NIOGRET 40 Rue de Bonnel 69003 Lyon et la SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Me Didier LAPIERRE et Me Ludivine SAPIN 174 Rue de Crequi 69003 Lyon, avec pour mission de surveiller les opérations de gestion du débiteur. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SELARL MARIE DUBOIS représentée par Me Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 Lyon, et la SELARL MJ SYNERGIE représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon Cedex 03, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22005027

Notaires

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 31 octobre 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : KHUN MOUANG.
Le siège social est fixé à : SAINT-FARGEAU (89170), 2 rue de l'Eglise.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Phoumouang APHAIYALATH, demeurant à SAINT-FARGEAU (89170), 20 Rue des Lions.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
Le notaire.

AL22004954

CabinetCollet & Associés

Expert-Comptable
38, Rue Bézout
77140 Nemours
Téléphone : 01.64.28.13.61

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 octobre 2022, à PIFFONDS.
Dénomination : ECURIE GOUNON TEIXIDOR.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : La prise en pension et mise en valeur de chevaux. L'achat, la vente, le négoce, la location, la commission, le courtage de chevaux et équidés et de tous matériels se rapportant à l'équitation. L'entraînement de chevaux de concours hippique. L'élevage de chevaux et équidés. Toutes prestations de services relatives au cheval et à l'équitation. Le négoce de toutes fournitures équestres.
Durée de la société : 99 années.
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 1 Lieu-dit les hameaux - 89330 PIFFONDS.
Gérants : Monsieur Xavier GOUNON, demeurant 1 Lieu-dit les hameaux, 89330 PIFFONDS
Madame Audrey TEIXIDOR, demeurant 1 Lieu-dit les hameaux, 89330 PIFFONDS
La société sera immatriculée au RCS SENS.

AL22004981

AVIS DE CONSTITUTION

COCHOIS AUXERRE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue des Caillottes,
ZI des la Plaine des Isles,
89470 MONETEAU
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Monéteau du 29/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : COCHOIS AUXERRE
Siège social : 6 rue des Caillottes - ZI des la Plaine des Isles, 89470 MONETEAU
Objet social : L'acquisition d'immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Morane LEURET, née le 19 décembre 1995 à AUXERRE, demeurant 51 Rue Richard Lenoir 75011 PARIS
Monsieur Patrick PETIT, né le 08 avril 1969 à SENS, demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD
Monsieur Quentin PETIT, né le 27 octobre 1995 à SENS, demeurant 51 Rue Richard Lenoir 75011 PARIS
Madame Stéphanie PETIT, née le 14 juillet 1971 à VITRY SUR SEINE, demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.Pour avis

AL22004990

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire associé à TONNERRE, le 28 octobre 2022, a été constituée la société civile dénommée «8 RUBAFO T», siège social : TANLAY (89430),8 rue Basse des Fossés.
Capital social variable initial : 125.000,00 euros, divisé en 100 parts sociales de 1.250,00 euros chacune, numérotées de 1 à 100
Apports en nature : maison située à TANLAY (89470) 8 rue Basse des Fossés cadastrée section AB n°372 « LE VILLAGE »et AB n°379 « 8 RUE BASSE DES FOSSES »
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de l'immeuble sis à TANLAY, 8 rue Basse des Fossés, apporté.
Durée : 99 ans à compter de son immatricula-

ANNONCES LÉGALES

tion au R.C.S.AUXERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommés premiers gérants de ladite société :
Monsieur Eric Hilaire Gilbert DE CUYPER, Retraité, demeurant à NORGES LA VILLE (21490), 34 voie Romaine
Mademoiselle Anne Yvette DE CUYPER, auxiliaire de puériculture, demeurant à DIJON (21000), 5 allée Claude Jade
Monsieur Olivier Gérard DE CUYPER, Directeur normes et projets, demeurant à SUCY EN BRIE (94370), 56 rue Pierre Brossolette.
Monsieur Bertrand Prudent DE CUYPER, Directeur commercial,demeurant à FONTCOUVERTE (17100), 6 route de la Fontmorillon.

AL22005002

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 novembre 2022, à MIGE.
Dénomination : AGBD.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 9 rue de la petite fontaine, 89580 Mige.
Objet : L'accompagnement et le conseil en termes de stratégies commerciales, Le développement d'outils marketing, La prospection, La représentation en salons, La contribution au développement commercial des entreprises dans tous secteurs d'activités, Prestations d'accompagnement technique et industriel, Prise de participation dans toutes sociétés industrielles,
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession est libre entre les associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Antoine GROSSIER 9 Rue de la petite fontaine 89580 Mige.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Le président

AL22005031

AVIS DE CONSTITUTION

BOUVRY CHÊNES
Société par actions simplifiée
à Associé Unique
au capital de 2000 Euros
Siège social : HAMEAU DE CHAMPEAUX
89130 TOUCY

Aux termes d'un acte sous seing privé à TOUCY en date du 1ER OCTOBRE 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BOUVRY CHÊNES,
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : HAMEAU DE CHAMPEAUX 89130 TOUCY
Objet social : Prestation de service – Secteur forestier, estimation de forêts.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 euros,
Président : Monsieur BOUVRY Olivier 4 Rue de l'Avoir 45320 St Hilaire les Andrésis
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La Présidence

AL22005042

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ REUSSIR Lait — LAIT
- ☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
- ☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// INITIATIVE

Racheter les plantes invendues : le pari écorsponsable de Nicolas Talliu

Avec sa Société protectrice des végétaux installée à Lyon, Nicolas Talliu applique le principe de l'économie circulaire. Cet ancien paysagiste rachète les pertes et invendus des grossistes, fleuristes et pépiniéristes pour les revendre à des particuliers lyonnais en quête de plantes plus économiques et écologiques.



LR

Nicolas Talliu, ancien paysagiste a créé la Société protectrice des végétaux (SPV)

« Vous avez de la chance, je suis là aujourd'hui, mais les jours d'ouverture sont normalement du vendredi au dimanche ». Nicolas Talliu a fondé la Société protectrice des végétaux (SPV). Le principe est simple : racheter, à un prix négocié, les végétaux abîmés ou invendus pour leur offrir une seconde vie auprès des particuliers. C'est justement ce que sont venues chercher ces deux jeunes femmes, auxquelles l'ancien paysagiste s'adresse. Elles organisent un événement professionnel et souhaitent se doter de plantes. La pépinière de Nicolas, située au cœur du 7e arrondissement de Lyon, semble répondre à leurs exigences : facilement accessible en transport et à un petit budget. Elles repartent avec plusieurs plantes d'intérieur qu'elles auraient payé deux fois plus cher en magasin traditionnel.

Se tourner vers les professionnels locaux

Au bout d'un an d'existence, la SPV affiche un chiffre d'affaires de 90 000 €. Pour l'instant, ses clients sont principalement des grossistes et fleuristes déjà bien connus du grand public. *« Je veux surtout mettre en avant et travailler avec les paysagistes et pépiniéristes locaux. Beaucoup de personnes sont persuadées qu'en ville il n'y a pas assez de demandes, mais c'est faux, car on est en retard sur la végétalisation des villes en France. Je comprends la pression foncière en ville pour cultiver, donc je propose un petit espace pour donner de la visibilité aux producteurs. Je vais montrer à mes clients des photinias abîmés ou trop énergivores, mais s'ils veulent la même en plus jolie, je peux aussi la commander auprès du pépiniériste et la récupérer »*. Une façon de retisser un lien entre les urbains et les producteurs moins facilement accessibles sans voiture.

Un nouvel entrepôt

Actuellement installé à quelques encablures du métro Jean Jaurès, dans le VIIe arrondissement de Lyon, le lieu peut difficilement accueillir et protéger de grands gabarits. Nicolas en récupère pourtant un certain nombre. *« On m'appelle pour des grandes plantes qui sont dans des bâtiments qui vont être démolis, il me faut plus d'espace pour les stocker »*, déclare-t-il, en montrant une petite forêt d'arbres, comme des tilleuls de 5 m de hauteur ou encore un cycas revoluta, qui se cache à l'arrière du hangar.

Pour répondre à cette demande, le professionnel a trouvé un deuxième endroit de stockage et de vente dans le quartier de Vaise (Lyon 9). Un lieu qui sera plus adapté à la venue des remorques, et qui permettra sûrement à cet immense bocarnea de trouver une seconde maison.

Léa Rochon

En chiffres

- 9 000 plantes invendues ou abîmées récupérées puis revendues à des particuliers,
- 2 lieux d'entrepôt et de récupération à Lyon 7 (300 m²) et Lyon 9 (350 m²)
- 90 000 € de chiffres d'affaires,
- 4 m³ de terres compostées et recyclées avec ses plantes invendues.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

NIÈVRE

// Festival Alimenterre

• À partir du 4 novembre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Le festival Alimenterre propose des projections-débats dans la Nièvre :

- Mercredi 23/11 à 18 heures - *La part des autres* - cinéma Château-Chinon
- Jeudi 24/11 à 19 heures - *La part des autres* - Nevers - Le Pot Commun - 12 bis rue de la Jonction
- Samedi 26/11 à 19 heures - *Vert de rage, engrais maudits* - Vauclaix - Le Carrouège

Retrouvez le programme détaillé https://www.poussedeterre.fr/moutonzebre/2022/10/01/festival-alimenterre-dans-la-nievre/



Rendez-vous
le **jeudi 24 novembre** à partir de **16h30**
au Palais d'Auron à **Bourges** (18)

Inscription obligatoire sur
https://ca-cl.fr/conferenceagricole

Au programme

La souveraineté alimentaire, 3ème révolution agricole ?

Introduction par Arnaud Bodolec
Président du Crédit Agricole Centre Loire

Table ronde et échanges autour de :
> L'impact de la souveraineté alimentaire sur la compétitivité des entreprises
> Les enjeux et les risques de la dépendance alimentaire
> Les besoins de la société en terme d'alimentation

Conférence et éclairage de Jean Viard
Docteur en sociologie et directeur de recherches CNRS au CEVIPOF

Conclusion par Xavier Malherbet
Directeur Général du Crédit Agricole Centre Loire

Cette conférence sera suivie d'un cocktail dînatoire*.

Ne pas jeter sur la voie pubique.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est situé 8 Allée des Collèges 18920 Bourges Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES, sous le numéro 398 824 714, Inscrit à l'ORIAS sous le n° 07009045 en qualité de courtier d'assurance, Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 1801 2021 000 000 001 délivrée par la CCI du Cher, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS.

CENTRE LOIRE

// UN AGRICULTEUR NIVERNAIS AU QUÉBEC

58 Cousins, et pourtant…

Comme indiqué dans un précédent article, Damien Larrivée a choisi de travailler durant un an au Québec pour découvrir les exploitations agricoles.



Un andaineur Mac Don M 155 E4, que Damien a pu manipuler durant ses missions.



Un John Deere 8970 dont Damien a eu l'occasion de se servir.

Dans une précédente édition, Damien Larrivée soulignait que le nombre d'heures effectuées à la semaine sur une exploitation agricole Québécoise n'était pas le même que celui d'un employé agricole dans la Nièvre. Pour rappel, Damien est parti au Québec depuis le 31 mars 2022, à Saint-Simon-de-Rimouski.

Sans compter

« Nous sommes seulement deux pour environ 600 ha de cultures. Avec un parcellaire éclaté sur environ 150 km, la manière de travailler est vraiment différente. Déjà, nous faisons environ 100 heures à 150 heures / semaine. C'est une chose presque impensable en France pour des salariés, notamment à cause de la réglementation. Mais, le salaire n'est pas le même non plus ».

Mériter son salaire

« Pour deux semaines de travail, nous touchons environ 1 400 $ canadiens soit environ 1 052 euros – et j'insiste pour deux semaines et sans compter les heures supplémentaires, ce qui est un salaire correct pour le Québec. La vie est donc nettement plus tranquille financièrement parlant par rapport à la France ». Ceci dit, Damien fut surpris en arrivant.

Au quotidien

« Quand je suis arrivé, je n'avais donc pas touché mon premier salaire québécois, j'ai fait des courses… et j'ai eu une douche froide ! Environ 100 $ pour pas grand-chose… mais une fois qu'on voit que les salaires sont en adéquation avec le coût de la vie sur place, on est nettement plus rassuré ! Je crois que c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles on voit énormément de français venir s'installer ici. Par rapport à la France, la qualité de vie est meilleure, à mon avis ».

Un Français diversifié

L'autre point qui a étonné Damien était la langue : *« J'ai choisi le Québec car les gens sont francophones. Mais, force est de constater qu'entre l'accent, ou encore les expressions locales ; un temps d'adaptation est plus que nécessaire ! De plus, dans le travail, les unités de mesures utilisées ne sont pas les mêmes que chez nous. En effet, il parle en livre ou en acre et non en hectare. De même, pour la pulvérisation (dit « arrosage » là-bas) il parle en gallon à l'acre et non en l/ha… Heureusement, notre patron fait la conversion pour nous aider un peu ! De même, il compte en miles, en pieds ou en pouces ce qui n'est pas toujours évident, mais on finit par faire la gymnastique de conversion assez bien ».*

Démesure mesurée

Les différences entre la France et le Québec ne s'arrêtent pas qu'à tout cela. La dimension du matériel n'est pas non plus la même : *« Nous avons deux batteuses ici pour 600 ha. Nous travaillons avec du matériel européen mais aussi américain… ici on commence à avoir une escorte pour prendre la route à partir de 6 m de large, contre 3,5 m en France. De même, lorsque l'on est sur une route limitée à 90 km / h par exemple, et qu'il y a un carrefour, on ne ralentit pas, on passe si nous avons la priorité… c'est assez impressionnant la première fois. J'ai d'ailleurs passé mon permis super lourd ici, avec des éléments importants à apprendre, comme les périodes de dégel car ici on peut descendre jusqu'à – 35 °C avec un ressenti à – 45 °C. Les mesures de sécurité sur la route par ces temps-là ne sont donc pas les mêmes que dans l'Hexagone. De ce fait, les cultures choisies sont aussi différentes ».* Ce dernier point sera abordé, par Damien, dans un prochain article de TDB dédié à cette série « Horizons ».

Chloé Monget



Un panier de course qui a coûté environ 240 $ CA soit approximativement 176 euros pour des produits de base (dont du café pour 6,49 $ CA soit 4,76 euros, de la mayonnaise pour 8,99 $ CA soit 6,59 euros ou encore un poulet pour 12,99 $ CA soit 9, 50 euros).